

La CECO est exposée à de nouveaux délais

par Léopold LIZOTTE

Le sort de la Commission d'enquête sur le crime organisé a été à nouveau remis en question, et de fort sérieuse façon, en fin d'après-midi hier, alors que le juge Roger Brossard, de la Cour d'appel du Québec, a accordé à Vic Cotroni, ci-devant "consigliere" de la mafia locale, le sursis de témoigner que son procureur avait réclamé avec la dernière instance, lundi.

A ce moment-là, les avocats qui représentaient le procureur-général et la CECO devant le tribunal avaient eux-mêmes souligné qu'accéder à cette requête, c'était ouvrir la porte toute grande à une pluie de demandes du même genre.

Et que, faute de témoins, la Com-

mission pourrait bien en être réduite à suspendre ses audiences à brève échéance.

Malgré cette "menace appréhendée", le juge Brossard s'est rendu à la requête présentée par Me Jean-Paul Ste-Marie, en déclarant notamment qu'il lui paraissait non seulement téméraire et contraire aux intérêts de la justice de refuser un tel sursis, mais qu'il considérait encore un tel refus comme un affront à la

tradition uniformément suivie quant à l'importance souveraine des décisions rendues par la Cour suprême du Canada, dans les débats d'ordre constitutionnel.

"Si, dit-il, le plus haut tribunal canadien a jugé opportun et nécessaire de prendre en délibéré, pour étude approfondie, la constitutionnalité de la loi 19, dans le cas Diorio-Fontaine, il y a certainement lieu d'en conclure que les neuf juges saisis de l'affaire n'ont

pas considéré comme futile le problème qui leur a été soumis."

Le juge Brossard a donc ajourné le témoignage de "l'ex-parrain" local à l'expiration d'une période de dix jours après la date du jugement de la Cour suprême, ou jusqu'à la date du jugement à être rendu par la Cour d'appel elle-même, sur la décision rendue jeudi dernier par le juge Forest.

Et comme pour donner raison, si l'on peut dire, aux procureurs de la

CECO, Mes Olivier Prat et Jacques Richard une autre requête en évocation et en sursis était présentée dès hier après-midi, à un juge de la Cour supérieure.

Un peu après 4h. en effet et quelques minutes seulement après la décision du juge Brossard, Me Pierre Morneau se présentait devant le juge Yves Leduc, pour réclamer en faveur de l'un des frères Dubois, Adrien de son prénom, un ajournement du té-

moignage que ce dernier devait rendre à huis-clos, dès 5h., devant la CECO.

Une heure plus tard, le juge Leduc décidait qu'il n'avait effectivement pas la juridiction nécessaire pour accéder à cette requête, et la référait au juge qui siègera en division de pratique, le 15, pour entendre la demande d'évocation, ce délai étant provoqué par l'obligation d'aviser le procureur général dix jours d'avance lorsque l'on veut attaquer la constitutionnalité d'une loi.

Mais, en début de soirée, on apprenait que non seulement le témoignage d'Adrien Dubois n'avait pas eu lieu, mais qu'au surplus il avait été reporté... après la décision qu'on cherchera à obtenir, le 15.

Pas de caution pour Violi

— page F 14

La police chez Me Hébert

— page A 3

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE MONTREAL. JEUDI 4 DECEMBRE 1975. 91e ANNEE, No 289. 96 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS Abritbi/Côte Nord 30c ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.40 METEO Généralement clair et froid Minimum: -12 Maximum: -7 Demain: Nuageux et moins froid Détails à la page A 2

Variétés



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Aznavour le magnifique
une entrevue accordée à Georges-Hébert Germain

— page E 1

ECONOMIE & FINANCES

- Quatre ans après sa légalisation, le cidre, victime de préjugés, cherche encore à s'imposer au Québec.
- Le REM: dans un dernier article sur le Réseau express métropolitain, Denis Masse décrit les caractéristiques du train du REM: plus rapide, plus long et plus robuste que les rames du métro.
- L'AGRO-ALIMENTAIRE: Votre dinde de Noël devrait se vendre cette année à des prix comparables à ceux de 1974.
- L'ECONOMIE QUI S'ECRIT: Montréal 1700: la crise monétaire provoque l'effondrement du marché de peaux de castor.

— cahier B

LA MODE

Bijoux et velours

Pour mieux mettre en valeur les bijoux de la dernière collection Lucas, LA PRESSE a photographié sur place quelques pièces particulièrement frappantes, mises en valeur sur des vêtements de velours. Comme dans un écrin.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

— page D 3

Le non-remplacement de 425 hommes

La banlieue exige une réduction massive des effectifs de police

par Florian BERNARD

Les maires de banlieue ont réclamé hier soir une diminution des effectifs de la police de la Communauté urbaine de Montréal d'au moins 400 hommes dès 1976.

Le président de la Conférence des maires, M. Guy Descary a réclamé que cette réduction des effectifs se fasse en éliminant du budget les quelque \$3 millions prévus pour l'engagement de 200 cadets policiers et de 225 civils qui devaient éventuellement occuper des postes jusqu'ici détenus par des hommes en uniforme.

Appuyé par des collègues, le maire Descary a signalé que la requête des maires n'est pas un simple vœu. "Nos contribuables ne peuvent plus se payer de nouveaux policiers" a-t-il

dit. Le maire Bernard Benoit a souligné, pour sa part, que l'expérience du passé a démontré qu'avant l'intégration les citoyens jouissaient d'un meilleur service de protection qu'à l'heure actuelle avec un encadrement beaucoup moindre. Il a ajouté que le rendement des hommes était de 3 à 4 depuis l'intégration.

Les maires ont exigé que le président du Conseil de sécurité, M. Paul-Émile L'Écuyer fournisse une réponse dès 8 heures, ce soir, quant à la décision de réduire de 425 hommes les effectifs. M. L'Écuyer qui était au conseil hier soir a promis qu'il donnerait cette réponse dès ce soir à l'ouverture du débat.

Effectivement M. L'Écuyer devait

rencontrer dès 10 heures, ce matin, le directeur René Daigneault. Puis, cet après-midi à 2 heures, il devait tenir une séance spéciale du Conseil de sécurité dans le but d'étudier cette possibilité de réduire les effectifs de police.

La banlieue exige que l'encadrement des civils par la police de la CUM ne dépasse pas celui de Toronto. Or, à Toronto, on assure la protection d'un nombre à peu près égal de citoyens à celui de l'île de Montréal avec 600 hommes en moins. M. L'Écuyer a déclaré hier soir qu'il ne voit pas pourquoi les dirigeants de la police ne pourraient pas réussir ce qu'on a réussi à Toronto.

Sans présumer de la réponse qu'il fournira ce soir au conseil de la

CUM, M. L'Écuyer a déclaré que si chaque policier de la CUM fournissait un supplément de 3 p. cent d'efforts personnels, on pourrait sans difficulté assurer la même protection policière avec 425 hommes de moins. Il a dit qu'il serait personnellement fier s'il pouvait en arriver à un tel résultat. "C'est possible de réduire les effectifs, a-t-il dit, si tout le monde collabore". Mais il a ajouté qu'il serait dangereux de brusquer certaines décisions car il pourrait en découler des perturbations sociales et de l'agitation. "Il nous faut procéder de manière à ce que la sécurité des citoyens ne soit pas mise en danger" a-t-il expliqué.

M. L'Écuyer a aussi déclaré qu'une

Voir BANLIEUE, page A 6



Paul-Émile L'ÉCUYER



A une semaine des élections générales en Colombie-Britannique, les leaders des quatre partis politiques de la province se sont donné la main devant les photographes, mardi soir, avant de participer à une table ronde, à Vancouver.

Libéraux et tories se prennent à rêver à la... balance du pouvoir

par Pierre-Paul GAGNE
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER — Sur le plan provincial, les Libéraux et les Conservateurs ne représentent pratiquement aucune force en Colombie-Britannique où la véritable bataille en vue des élections générales du 11 décembre prochain se livre entre les forces néo-démocrates et créditistes.

D'ailleurs, en Colombie-Britannique, le leader créditiste Bill Bennett (fils de l'ancien Premier ministre W.A.C. Bennett) a réussi, en bonne partie, à réaliser ce que certains hommes politiques québécois tentent de matérialiser depuis un certain temps: l'unifica-

tion des forces importantes de l'opposition.

Bien sûr, les Libéraux et les Conservateurs présentent des candidats dans la plupart des 55 circonscriptions de la province, mais ces deux partis, à une semaine de scrutin, se retrouvent avec des équipes décimées dont les anciens éléments les plus importants se sont joints aux rangs créditistes.

Les faits parlent d'ailleurs d'eux-mêmes: lors du dernier scrutin, le 30 août 1972, les Néo-démocrates avaient fait élire 38 députés contre 10 pour le Crédit social, 5 pour le Parti libéral et 2 pour le Parti conservateur. Or, lors de la dissolution du Parle-

ment, il y a un mois, il ne restait plus que 2 députés libéraux et un seul Conservateur, les autres s'étant joints, entre-temps, aux créditistes.

Qui plus est, l'équipe de Bill Bennett a également fait l'acquisition d'un ministre néo-démocrate mécontent, Frank Calder, ainsi que de l'ancien ministre libéral fédéral des Pêcheries, défait lors des élections du 8 juillet 1974, M. Jack Davis.

Accouchement difficile

Depuis la victoire surprise du Premier ministre Dave Barrett, en 1972, l'idée d'unifier les forces d'opposition pour faire face aux "hordes socialistes"

a continuellement été dans l'air, mais son accouchement n'a pas été facile.

Malgré les pressions continues du monde des affaires et d'une bonne partie du milieu journalistique ouvertement hostile au régime Barrett, on peut même dire que cet accouchement n'aurait été que partiel puisque les Partis conservateur et libéral sont toujours vivants et présentent même des candidats.

Reste que la véritable opposition aux Néo-démocrates vient du Parti créditiste qui, sous une image rajeunie où on tente de faire oublier les 20

Voir LIBÉRAUX, page A 6

Fonctionnaires: une entente de principe qui va diviser la base

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Même si le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec est parvenu hier matin à conclure avec le gouvernement un accord de principe dont il recommande l'acceptation à ses 33.000 membres, il est loin d'être certain que ces derniers entérineront cette entente.

S'il est actuellement difficile de prévoir la réaction des 11.000 ouvriers, il semble par contre très probable que le vote sera particulièrement serré chez les 22.000 fonctionnaires. Les deux groupes forment des unités distinctes à l'intérieur du SFPQ et, à l'intérieur de chacune d'elles, il faut un vote favorable à 60 pour cent au projet de convention collective pour que celui-ci soit accepté.

Le président du Syndicat, M. Jean-Louis Harguindeguy, n'a pour sa part aucun doute que l'accord de principe sera ratifié par ses membres: "C'est jamais arrivé et ça n'arrivera pas cette année non plus", a-t-il dit hier aux journalistes en conférence de presse, admettant toutefois que, dans l'éventualité d'un vote négatif, "il faudrait exercer des moyens de pressions" pour essayer d'obtenir plus.

"Mais j'ai l'impression qu'on s'est rendu au bout du rouleau", a ajouté M. Harguindeguy.

La position du Syndicat ne fait cependant pas l'unanimité puisque un groupe de dissidents, dont le porte-parole

Voir FONCTIONNAIRES, page A 6

SOMMAIRE

- Arts et spectacles: E 1 à E 5
- Bandes dessinées: D 16
- Cinéma: E 6
- Décès, naissances, etc.: F 14, F 15
- Economie: B 1 à B 10
- Editorial: A 4
- Horoscope: D 8
- Informations étrangères: D 12 à D 14
- JAWS: F 3
- Les maux de notre langue: C 13
- Loisirs et récréation: D 16
- Médecine d'aujourd'hui: D 5
- Mon œil sur Montréal: D 7
- "Mot-mystère": D 16
- Motoneige: F 11
- Mots croisés: F 10
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: F 1 à F 14
- Plaisance: F 12
- Radio et télévision: D 18
- Sports: C 1 à C 12
- Vivre aujourd'hui: D 1 à D 9

Plan Trudeau: la loi est adoptée

OTTAWA (PC) — Par un vote de 111 contre 96 les Communes ont finalement adopté hier, en troisième lecture, le bill C-73 sur les mesures de contrôle des prix et des salaires.

Les trois partis de l'opposition se sont ligüés contre l'adoption de ce projet de loi, présenté le 16 octobre dernier par le ministre des Finances, M. Donald Macdonald.

Soul le député conservateur de Prince Edward-Hastings et ancien ministre du cabinet Diefenbaker, M. George Hees, s'est rangé derrière les libéraux, aux appiaudissements nourris de ces derniers d'ailleurs.

Les conservateurs, qui avaient voté en faveur du projet de loi con-

traversé en deuxième lecture, avaient annoncé qu'ils retireraient leur appui au gouvernement en troisième lecture en raison du refus de celui-ci de limiter la durée du programme à 18 mois.

Le ministre des Finances avait proposé une solution de compromis proposant une révision possible de la loi après 18 mois, mais cette solution avait été rejetée par le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield. Cette proposition a fût de même été incorporée au projet de loi sous forme d'amendement.

Quant aux néo-démocrates, ils avaient allégué, pour s'opposer à ce bill, des raisons diamétralement opposées. Leur leader, M. Ed Broadbent, avait expliqué que son

parti s'opposait à toute forme de contrôle des salaires, que la durée du programme soit de 18 ou 36 mois.

Les créditistes, pour leur part, considéraient que la loi conférerait des pouvoirs beaucoup trop étendus à la Commission chargée d'appliquer les directives du gouvernement, amenant ainsi une nouvelle ingérence de l'Etat dans le système de la libre entreprise.

Le programme anti-inflationniste, qui a pour objectif de restreindre les hausses de prix et de salaires pour toutes les sociétés de plus de 500 employés et les entreprises de construction de plus de 20 employés, avait été annoncé pour la première fois le 13 octobre, à la té-

l'évision, par le premier ministre Trudeau.

Il s'agissait alors d'un volte-face du gouvernement, puisque les libéraux s'étaient vivement opposés au gel des prix et revenus, prôné par les conservateurs durant la campagne électorale précédente.

Les derniers sondages révèlent que la majorité des Canadiens appuient l'initiative du gouvernement, tout en demeurant sceptiques sur ses chances de succès.

A moins d'événement inattendu, le bill C-73 devrait maintenant recevoir l'assentiment royal d'ici vendredi. Dès lors, il entrera officiellement en vigueur.

Entretiens, M. Jean-Luc Pépin, le président de la Commission anti-

inflationniste, déclarait au cours d'une conférence organisée par le "Financial Post", à Toronto, que cette loi sera amendée dès que la lutte contre l'inflation impliquait un élément de "justice sommaire", car, a-t-il dit, "tout le monde devra souffrir".

Ainsi, a-t-il expliqué, l'une des tâches de l'organisme qu'il préside sera "de prouver au monde syndical que la commission peut être aussi efficace à l'endroit des prix qu'elle l'est vis-à-vis des salaires".

Il a ajouté que la commission procéderait de façon sélective et que les cas de désaccord seraient référés à l'administrateur de la loi.



Donald Macdonald



Guy Saint-Pierre

Saint-Augustin: décision aujourd'hui

QUEBEC (PC) — Ainsi que le révélait LA PRESSE il y a deux semaines, le projet d'implantation d'un complexe de production et de transformation de l'aluminium à Saint-Augustin, en banlieue de Québec, suscite de sérieuses réserves quant à l'environnement chez les ingénieurs et les écologistes de la firme André Marsan et Associés.

Dans une volumineuse étude, commandée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, et rendue officiellement publique par ce dernier, mercredi, la firme estime que la réalisation de ce projet compromettra "gravement", sur le plan du potentiel des sols agricoles, l'avenir de la production laitière dans cette région.

Ce projet dont M. Saint-Pierre

s'est fait le promoteur depuis un an, serait réalisé au coût d'environ \$450 millions par la National Southwire, une société de gestion contrôlée par les grandes sociétés américaines de l'aluminium. Le ministre estime que sa réalisation donnerait lieu à 3.000 ou 4.000 emplois.

Contesté depuis quelques mois par des agriculteurs qui auront à céder leurs terres, les défenseurs de l'environnement et certains corps publics et groupements sociaux, le complexe projeté aluminerie, usine de transformation des lingots en fils et en tubes, etc., nécessitera l'expropriation de près de 1.000 acres de terres agricoles.

Le rapport Marsan qui ne traite que des effets de l'usine de réduction de l'aluminium, note que cette dernière aura une production annuelle de 250.000 tonnes.

C'est d'ailleurs à cause de cette production importante que les émissions de fluorures gazeux engendreront des effets sur l'environnement, principalement à cause de la vocation actuelle du territoire essentiellement orientée vers l'industrie laitière.

La zone d'influence de l'aluminerie s'allonge dans la direction générale du fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest de Québec, et couvre une superficie d'environ 2.500 acres de terres cultivées.

Entre-temps, le ministre Saint-Pierre a convoqué pour cet après-midi les journalistes afin de répondre à leurs questions "au sujet de l'avenir du projet de l'aluminerie".

Les rapports de presse laissent entendre, hier, que le gouvernement pourrait bien mettre de côté son projet ou choisir un autre site.

LA METEO

Une crête de haute pression en provenance de l'ouest et qui suit la dépression d'hier continuera de nous apporter du temps froid, encore aujourd'hui, et un ciel généralement clair. Demain, le ciel deviendra plutôt nuageux, mais la température sera plus douce.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: -12 Maximum: -7 Nuageux et moins froid	Généralement clair et froid

au Québec

REGIONS	Min. Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-20 -9	Ennuagement	Faible neige passagère
Outaouais	-12 -7	Gén. clair et froid	Nuageux et moins froid
Laurentides	-12 -7	Gén. clair et froid	Nuageux et moins froid
Cantons de l'Est	-13 -6	Ensoleillé et froid	Ennuagement et moins froid
Mauricie	-20 -10	Clair	Ennuagement progressif
Québec	-13 -6	Ensoleillé et froid	Ennuagement et moins froid
Lac-Saint-Jean	-20 -10	Clair	Ennuagement progressif
Rimouski	-13 -7	Gén. ensoleillé	Ennuagement et moins froid
Gaspésie	-13 -7	Gén. ensoleillé	Ennuagement et moins froid
Baie-Comeau	-20 -10	Clair	Ennuagement progressif
Sept-Îles	-20 -10	Clair	Ennuagement progressif

au Canada

Aujourd'hui	Min. Max.	Demain	Min. Max.
Colombie-Britannique		Vancouver	-
Alberta	Neige éparse	Edmonton	-20 -15
Saskatchewan	Neige	Regina	-15 -8
Manitoba	Neige	Winnipeg	-15 -10
Ontario	Neige	Toronto	-4 -1
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	-9 0
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	-4 3
Ile-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown	-5 1
Terre-Neuve	Clair	Saint-Jean	0 2

si vous partez

Aux Etats-Unis		Min. Max.		Min. Max.	
New York	-1 5	Chicago	1 6	Nouv.-Orléans	6 21
Washington	-2 7	San Francisco	8 14	Miami	15 27
Boston	-3 4				
Europe					
Amsterdam	- 8	Londres	- 5	Stockholm	- 6
Athènes	- 14	Le Caire	- 21	Sydney	- 22
Berlin	- 8	Lisbonne	- 11	Tokyo	- 9
Bruxelles	- 7	Madrid	- 8	Tunis	- 16
Casablanca	- 13	Moscou	- 1	Vienne	- 4
Genève	- 5	Paris	- 7	Varsovie	- 4
Hong Kong	- 20	Rome	- 17		
Vers les plages					
Acapulco	25 31	Bermudes	21 24	Nassau	16 27
Mexico	6 24	Barbade	25 27	Rio de Janeiro	23 28

Il faudra payer plus ou se contenter de moins, affirme Bell

OTTAWA (d'après CP) — La Commission canadienne des transports a terminé hier cinq semaines d'audiences sur la requête de hausses tarifaires totalisant \$110,3 millions que la compagnie Bell Canada compte appliquer dès le 1er janvier. Les trois commissaires espèrent donc rendre leur décision avant la fin du mois.

Dernier intervenant devant la CCT, l'avocat de Bell Canada, Me Ernest Saunders, répliquant aux arguments du Québec, de l'Ontario et de l'Association canadienne des consommateurs, a averti hier que si la requête est repoussée, ne serait-ce qu'en partie, les abonnés du téléphone devront se soumettre à une détérioration des services.

"Telles sont les réalités de la vie", a-t-il dit.

S'appuyant sur la politique anti-inflationniste du gouvernement fédéral, le Québec a proposé des coupures totalisant \$49 millions de la requête de Bell et l'Ontario a suggéré qu'elle soit réduite de \$25,3 millions.

Mais Me Andrew Roman, l'avocat de l'Association des consommateurs, a soutenu que la requête devrait être refusée purement et simplement parce que Bell Canada n'a pu justifier dans les détails la hausse des coûts de chacun de ses secteurs d'opération.

Me Saunders a expliqué que la compagnie ne disposait pas de méthodes comptables adéquates pour réaliser cette tâche, mais il s'en est surtout pris au Québec, qui, a-t-il dit, tout en sachant que la compagnie a besoin d'un meilleur taux de revient pour attirer les investissements, a refusé de la soutenir sur ce point.

Le contingent de représentants officiels de la compagnie et sa batterie d'avocats et de comptables ont évacué hier le troisième étage du Château Laurier qu'ils occupent depuis cinq semaines. Une audience analogue avait duré 45 jours, en 1968, et coûté \$760.000 à la compagnie.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Router. Tous droits de reproduction des informations par ailleurs à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" - Enregistrement numéro 1400 - Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.40	RÉDACTION	285-7272
Lundi au vendredi	\$1.25	ÉDITORIAL	285-7070
Samedi seulement	0.50*	PROMOTION	285-7030
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		RELATIONS DE TRAVAIL	285-7100
Nombre de semaines		285-7383	
par porteur:	13 26 52	PETITES ANNONCES (annonces classées)	
Lundi au samedi	\$16.80 \$33.60 \$67.20	Commandes	285-7111
Lundi au vendredi	\$15.00 \$30.00 \$60.00	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Samedi seulement*	\$13.00 \$26.00	Pour changer ou annuler	
par courrier:		285-7205	
Lundi au samedi	\$28.60 \$57.20 \$114.40	du lundi au vendredi: 9h à 18:30h	
Lundi au vendredi	\$21.45 \$42.90 \$85.80	GRANDES ANNONCES	
Samedi seulement	\$10.01 \$20.02 \$40.04	Détailants	285-7202
*Minimum de 26 semaines		National, Télé-Press, Vacances, voyages	285-7306
Côte-Nord, par avion, 0.50*		Carrières et professions, nominations	285-7320
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h).		COMPTABILITÉ	
285-6911		Grandes annonces	285-6892
		Petites annonces	285-6801

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

LE STUDIO ROSENTHAL AU CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI

Le studio Rosenthal a choisi d'habiter à Laval... au Château d'aujourd'hui.

Découvrez les prestigieuses collections du studio Rosenthal. Quand la verrerie, la coutellerie et le couvert deviennent des objets d'art. Le Château d'aujourd'hui leur prête ses plus beaux environnements.

Rosenthal studio-line

Le studio Rosenthal au Château d'aujourd'hui,
1125 boulevard St-Martin, Laval.
Téléphone: 382-4710

Le gouvernement Trudeau joue son avenir

Le récent sondage fait par l'Institut québécois d'opinion publique dévoile que 56 pour cent des citoyens interviewés dans tout le Canada approuvent les mesures anti-inflation du gouvernement Trudeau. Par contre, 76 pour cent des gens pensent que les prix continueront de monter ou, dans le meilleur des cas, de se maintenir au niveau actuel. Ces résultats ne sont contradictoires qu'en apparence. Dans les faits, les citoyens (57,5 pour cent) ont le sentiment que l'inflation est le problème majeur et que le gouvernement doit le résoudre. Mais ils doutent encore que le gouvernement Trudeau soit en mesure de le faire.

Le scepticisme des citoyens n'est pas gratuit. Les Canadiens ont, en effet, subi une inflation excessive depuis plus de deux ans. Ils ont d'abord mis leur confiance, en particulier les syndiqués, dans l'indexation des salaires, de l'échelle des impôts, des allocations sociales, etc. Mais l'inflation s'est facilement glissée à travers les mailles très lâches de ces mesures grossières. A tel point que seuls les syndicats puissants ont pu obtenir des hausses de salaires capables de contrebalancer la hausse du coût de la vie. Le reste des syndiqués et les deux tiers des travailleurs, qui ne sont pas syndiqués, ont éprouvé des difficultés économiques accrues par suite de cette inflation. Ils sont ainsi

psychologiquement prêts à accepter les mesures d'austérité de l'Etat. Mais ils doutent de la compétence du gouvernement actuel. Car ils se demandent pourquoi le capitaine du navire canadien l'a laissé échouer sur les récifs de l'inflation plutôt que de prévenir les passagers du danger. Le capitaine et ses lieutenants soutiennent que les passagers ne les auraient pas crus et qu'il fallait échouer le navire pour prouver la réalité des récifs.

La crédibilité du gouvernement actuel est donc assez faible en ce domaine. Si l'on ajoute à cela la démagogie de la plupart des centrales syndicales qui tentent de persuader leurs membres et le public que l'on peut vaincre l'inflation en plafonnant les prix sans plafonner les salaires, il n'est pas étonnant que 57,5 pour cent des Canadiens pensent que la législation anti-inflation favorise certains groupes de la société. Et 49,5 pour cent de ces gens croient que ce sont les grandes entreprises. Par contre, il est réconfortant de constater que le moyen de combattre l'inflation qui recueille le plus de suffrages (22 pour cent) est la réduction des dépenses de l'Etat. Mais c'est une moyenne encore bien faible, surtout au Québec où ce moyen de lutte passe au troisième rang, après le contrôle des prix et le contrôle des profits. Cette

appréciation des Québécois reflète l'importance plus grande que les employés de gouvernement possèdent au sein de la main-d'oeuvre québécoise, en comparaison d'autres provinces. Mais cette appréciation reflète surtout le fait que le gouvernement provincial a cédé très souvent aux demandes de ses employés, syndiqués à presque 100 pour cent et formant l'immense majorité des membres des deux principales centrales, CEQ et CSN. Or, celles-ci s'opposent farouchement à la loi anti-inflation et à la réduction de leurs demandes salariales, qui constituent la majeure partie des dépenses de l'Etat.

Devant cet appui réticent de la population, le gouvernement Trudeau devra expliquer davantage sa politique anti-inflation et surtout améliorer les mesures de plafonnement des prix, en particulier en incluant ceux des denrées alimentaires et des principaux produits d'importation. Pour un pays comme le Canada qui importe de l'étranger plus du quart de ses produits, il est impossible d'établir un programme efficace de lutte à l'inflation si l'on poste des surveillants à la porte avant, alors que la porte arrière est toute grande ouverte. Le gouvernement Trudeau, qui jouit déjà d'un appui substantiel (56 pour cent) chez les citoyens, devra cependant l'accroître à 75 ou 80 pour cent s'il

veut vraiment être pris au sérieux. Bref, la réglementation des prix devra être sensiblement aussi efficace que celle des salaires. Il est trop tard pour revenir en arrière. Le wagon électoral du gouvernement Trudeau est désormais attaché à la locomotive anti-inflation. Si celle-ci déraile ou manque de vapeur, le gouvernement Trudeau a peu de chances de survie. Comme dans un western, les Apaches de l'Opposition le cribleront de flèches.

De toute façon, la lutte à l'inflation est l'affaire de tout le monde. Et si les gouvernements (fédéral et provincial) ne commettent pas de gaffes majeures et démontrent une grande sincérité dans leur lutte anti-inflation, les trois quarts des citoyens ne tarderont pas à leur emboîter le pas. A condition, bien sûr, que les mesures administratives soient claires et bien expliquées au public. Car, même si les citoyens de basse-scolarité n'approuvent la législation anti-inflation qu'à 45,5 pour cent contre 63,5 pour les plus éduqués, il n'y a pas de gens assez caves pour ne pas comprendre les données essentielles d'une question qui les touche aussi profondément. Il ne restera ainsi que les gens de mauvaise foi. Ils seront moins nombreux que l'on croit.

Ivan GUAY

bloc-notes

Ça ne peut plus continuer comme ça

Un professeur d'université dit que si les employés des Postes avaient su exploiter les faiblesses du rapport Moisan, sur lequel était fondée la position du gouvernement fédéral dans sa lutte contre le syndicat, le public aurait mieux compris les grévistes. Il vaut mieux, en effet, dans ces cas-là, tenter de s'expliquer froidement que d'envoyer le public au diable, comme n'a pas craint de le faire publiquement Joe Davidson, l'un des porte-parole du syndicat. Mais je pense que ces précautions n'auraient pas modifié fondamentalement l'attitude du public. Les gens ne veulent pas savoir qui a tort et qui a raison. Ils veulent être servis par les monopoles d'Etat. Et ils ont le droit sacré d'être servis!

L'épicier qui annoncerait une grande vente de café et qui n'aurait pas de café dans son magasin ne se ferait pas d'amis en offrant à sa clientèle, à la place du café, un volumineux rapport de l'OCDE sur les fluctuations des prix du café dans le monde. Or, malheureusement, c'est de cette façon désinvolte que se comportent trop de monopoles d'Etat. Le public n'a que faire du rapport Moisan. Il veut que la poste achemine le courrier, puisque telle est sa vocation. Le reste ne l'intéresse pas.

Il va falloir se faire une raison, à la fin. Ou les monopoles d'Etat, dans le vaste domaine des communications notamment, vont se réformer, ou c'est la société politique elle-même qui va connaître de profondes mutations aux effets très désagréables.

Cela veut dire que les services publics ayant caractère de mono-

poles vont devoir changer radicalement leurs moeurs. Cette conversion reste possible au prix de grands efforts.

Dans la pratique, ils devront s'inspirer de certaines règles de l'entreprise. L'adage "le client a toujours raison", est d'un simple puéril. N'empêche qu'il charrie une conception des relations sociales et commerciales fondamentalement saine. Celui qui paie pour une marchandise ou un service a le droit de recevoir cette marchandise ou ce service.

Voyez le comportement de l'aviation civile. Même dans les grandes entreprises nationalisées le souci du bien-être du client est évident. De ce point de vue, le bilan de l'aviation est insurpassable. Bien sûr, là comme ailleurs, l'incident désagréable ne peut jamais être totalement éliminé, mais il reste rare et isolé.

D'autres entreprises de transport, à des degrés divers selon les pays et selon qu'il s'agit d'employés linéaires ou sédentaires, tentent non seulement d'attirer le client mais de le retenir. C'est vrai de certaines compagnies de chemins de fer régionales par les gouvernements.

A la Commission du transport de la Communauté urbaine de Montréal, on peut noter, à la direction et chez certaines catégories d'employés, un souci plus grand que naguère de la clientèle. Ceux-là mêmes qui seront tentés de contester cette affirmation reconnaîtront qu'aucune régie publique ne dépenserait \$300,000 annuellement pour soigner sa publicité, si elle ne percevait pas que son véritable maître est le client payant.

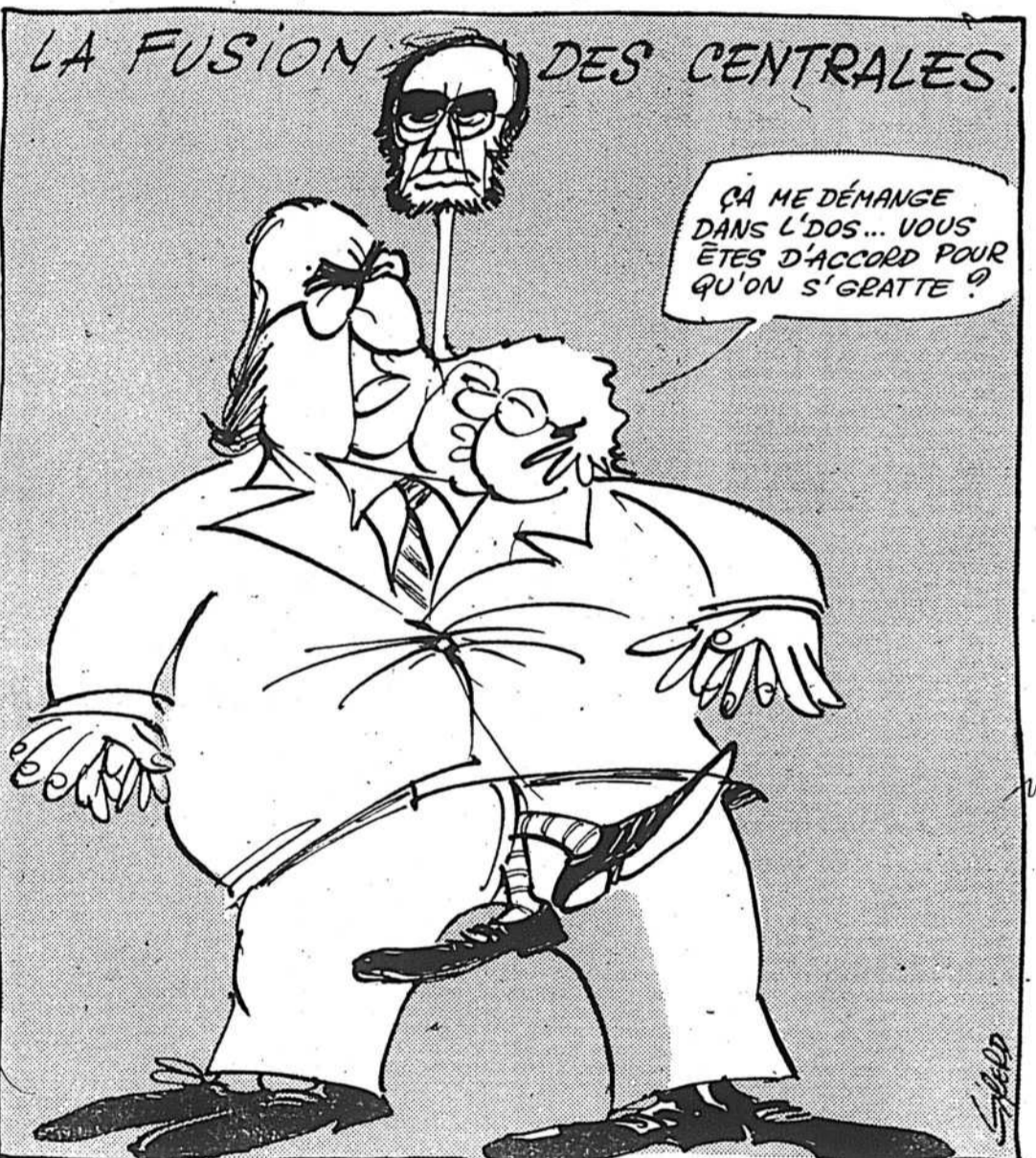
Si les directions des monopoles ont perçu la nécessité de soigner leurs relations avec le public, il reste bien évident qu'une grève prolongée peut abimer pour longtemps l'image retouchée au prix de grands efforts. Alors, il faut donc supprimer le droit de grève?

Sans aller jusqu'à des conclusions aussi péremptoires, il est facile de deviner ce qui va se passer. Ou ce pays va soigner ses maux chroniques avec du "socialisme de cheval", et les syndicats vont perdre toute existence réelle, comme en Russie. Ou les pouvoirs publics vont apprendre littéralement à vivre aux monopoles qui sont leurs enfants.

Comment se fait-il que nos gouvernements, qui prennent soin de l'entreprise privée comme de la prunelle de leurs yeux, aient été incapables de s'inspirer de ce qu'il y a de plus valable dans le libéralisme économique, dans leurs relations avec le consommateur-citoyen-électeur, à travers les monopoles de fait dont ils sont responsables?

Le syndicalisme n'est jamais parvenu à se guérir de ses maladies infantiles, c'est certain. Mais, en dernière analyse, il n'est pas le principal responsable des invraisemblables gâchis dont nous sommes témoins. Depuis 1965, la poste canadienne a connu 9 arrêts de travail. Le dernier conflit a coûté aux employés une somme évaluée par certains à \$30 millions. Vraiment, la bombe atomique n'est pas indispensable pour pulvériser une société.

Guy CORMIER



(Droits réservés)

Représailles nuisibles à Israël

Les agences de presse s'accordent à dire que les derniers raids aériens d'Israël contre les bases palestiniennes près de Sidon et de Tripoli au Liban se classent parmi les plus meurtriers enregistrés jusqu'ici. Les Palestiniens parlent de 57 morts et de 110 blessés, dont des femmes et des enfants.

Même si le bilan officiel allait se révéler moins impressionnant, on ne pourrait faire autrement que de trouver inexorable qu'un pays aussi évolué qu'Israël puisse céder à des mouvements de colère aussi irrationnels. Les militaires ont beau expliquer que c'est sur la foi de rapports signalant des concentrations de guérilleros aux basses visées que les sorties ont été ordonnées, il reste que l'imprécision des tirs a fait qu'avec des coupables, des innocents sont morts et cela est inacceptable.

On comprend qu'Israël passe présentement par une dure épreuve. On comprend que ce pays se sente actuellement abandonné de tous, même de ses meilleurs amis. Les Etats-Unis, qui avaient juré de s'opposer de toutes leurs forces à la participation de l'OLP aux débats du Conseil de sécurité sur le Proche-Orient en janvier prochain, ont dû — pour obtenir un prolongement du mandat des Casques bleus au Golan — éviter de faire quoi que ce soit qui eût eu pour effet d'empêcher pareille participation.

Aux Nations unies, un vote majoritaire décrétait récemment que le sionisme n'était rien d'autre qu'une forme de racisme. Bien sûr, des nations fort importantes et dont l'opinion compte tout de même beaucoup, ont voté contre cette odieuse résolution, mais Israël — qui fut

antérieurement expulsé sans raison de l'UNESCO et qui faillit l'être de l'ONU — n'est pas sans avoir l'impression qu'une réprobation n'augurant rien de bon commence à grandir dans le monde. Aussi les dirigeants du pays se trouvent-ils dans la tentation de s'enfermer dans leur bon droit et d'ignorer l'opinion mondiale.

Enfin, une attaque palestinienne qui fit trois morts et trois blessés dans un établissement israélien du Golan le 20 novembre dernier, s'ajoutant à l'attentat à la bombe qui a fait six morts et 46 blessés à Jérusalem le 13 novembre avec, toujours en arrière-plan, le massacre de 16 écoliers à Maloot, la tuerie de onze athlètes à Munich etc, etc., on comprend qu'il devient de plus en plus difficile pour Israël de rester calme et serène.

Qu'on songe qu'ici même, à Montréal, l'affaire du bambin de six ans abattu récemment par un bandit en fuite a soulevé l'indignation générale. Que serait-ce si, comme en Israël, nous avions des tueries et des massacres deux ou trois fois par année?

Mais les excès des Palestiniens ne justifient pas ceux des Israéliens. On s'attend à plus de retenue et à plus de logique de la part de ces derniers. Les représailles appellent les représailles, et ne peuvent mener qu'au chaos. Si Israël répliquait moins fort et moins souvent, les terroristes palestiniens perdraient beaucoup de leur popularité auprès des observateurs distraits, et Israël récupérerait une sympathie qui lui était entièrement acquise à l'époque des persécutions nazies. Ceci suppose une dose quasi surhumaine d'abné-

gation, mais il ne faut pas oublier que la non-violence est infiniment plus forte que la violence.

Ceci dit, il reste que le raid d'Israël remet en évidence une situation empoisonnante. Les Palestiniens deviennent passablement envahissants au Proche-Orient. Ils créent des drames déchirants autour de leurs amis chez leurs ennemis. Certes, ils sont bien entourés en Egypte et en Syrie, où ils se tiennent cois. Ils se sont fait remettre à leur place en Jordanie. Reste le Liban où ils sont libres au point de se servir impunément de ce pays comme d'un sanctuaire d'où ils peuvent déclencher des attaques sournoises contre Israël. Tant que le Liban n'aura pas mis au pas les activistes de cette minorité encombrante, il sera mal venu de s'étonner des représailles.

Dans tout ce qui arrive au Proche-Orient, il faut toujours se demander de quel côté se trouvent ceux qui créent la bisbille, et la vérité oblige à dire que les arabes commencent le bal plus souvent qu'à leur tour. Certes, les Palestiniens ont des droits. Mais ils n'ont pas tous les droits. On les trouve au coeur de la guerre fratricide qui a mis la Jordanie à sang. Ils sèment la terreur et la désolation en Israël à la petite semaine. Ils se révoltent responsables des troubles suicidaires qui déchirent le Liban.

Qu'à cela ne tienne, une certaine opinion persiste à trouver héroïque tout ce que font ces gens, et criminel tout ce que fait Israël. Ce travers de l'opinion contribue sans doute aussi à rendre irrationnelles les représailles israéliennes.

Jean PELLERIN

Le maire Drapeau et les "hot lines"

Comme le maire Drapeau a, comme il le dit lui-même, retrouvé l'usage de la parole après plusieurs mois de silence, et comme il a choisi de s'exprimer principalement sur les lignes ouvertes des stations de radio, il nous a paru utile de citer intégralement ce qu'il a dit des tribunes radiophoniques, lors de la conférence qu'il prononçait devant la Chambre de commerce de Montréal, le 12 novembre 1974, deux jours après sa décevante victoire électorale!

Les lignes ouvertes, c'est devenu une institution. Une institution qui vaut ce qu'elle vaut. Ça permet aux citoyens de se défouler. Mais est-ce que ça renseigne? Ça c'est une autre question à laquelle vous pouvez peut-être essayer de répondre...

Voilà un système extrêmement dangereux. Il n'y a pas tellement d'années, le progrès était moins grand mais la civilisation signifiait davantage. Celui qui recevait une lettre anonyme, il était ofusqué.

Une lettre anonyme c'était la dernière manifestation d'anti-civilisation. Aujourd'hui c'est par centaines de mille les téléphones anonymes qui sont radiodiffusés.

Les hommes publics sont obligés d'y aller parce qu'autrement ils donnent l'impression qu'ils ont peur de répondre. Mais ils s'exposent à n'importe quelle affirmation de n'importe quel va-nu-pied. Et on ne connaît pas l'identité.

Je ne sais pas si un jour il ne faudra pas penser de réglementer ça pour que les jeux soient égaux.

LETTRES

Une accumulation de ragots...

C'est avec surprise que j'ai pris connaissance dans les lettres des lecteurs de LA PRESSE, en date du 14 novembre, d'un texte intitulé "Sionisme et racisme" et signé Roger Delorme.

Il est stupéfiant en effet de lire une telle accumulation de ragots visant à une tentative d'assimilation des Juifs du monde à des racistes.

La lettre de M. Delorme est constituée d'une série de citations qui, prises hors de leur contexte, n'ont absolument aucun sens. Les historiens ou informateurs cités seraient sûrement déconcertés d'être classés parmi les ennemis d'Israël. On se demande comment M. Delorme ose

convier ces gens à témoigner en faveur de sa théorie personnelle, dont l'exposé se situe aux frontières de la littérature haineuse.

Le peuple québécois — comme le prouve traditionnellement son histoire — n'a que faire des intolérants, toujours prêts à semer la discorde au sein de la collectivité. Il n'y a pas de doute que la majorité des Canadiens appuient Ottawa touchant son attitude énergique contre la résolution de l'ONU assimilant sionisme et racisme.

Aussitôt qu'une vague antisémite déferle, il y a toujours, même chez les peuples amoureux de la liberté comme le nôtre, un esprit tordu

prêt à ressasser les vieilles accusations médiévales contre les Juifs.

Evidemment, M. Delorme n'a pas parlé des meurtres rituels. Ces fausses accusations ne sont vraiment plus d'époque.

Maintenant, en raison des crimes nazis, il aut attaquer les Juifs en se donnant bonne conscience. On défend "quatre vingt pour cent de l'humanité" (comme le soutient M. Delorme) contre le petit Israël.

Bravo M. Delorme! Ça prend du courage! Vous êtes le nouveau Lawrence d'Arabie qu'on attendait...

Jean-Paul LAGRAVE, Longueuil.

Le gouvernement Trudeau joue son avenir

Le récent sondage fait par l'Institut québécois d'opinion publique dévoile que 56 pour cent des citoyens interviewés dans tout le Canada approuvent les mesures anti-inflation du gouvernement Trudeau. Par contre, 76 pour cent des gens pensent que les prix continueront de monter ou, dans le meilleur des cas, de se maintenir au niveau actuel. Ces résultats ne sont contradictoires qu'en apparence. Dans les faits, les citoyens (57,5 pour cent) ont le sentiment que l'inflation est le problème majeur et que le gouvernement doit le résoudre. Mais ils doutent encore que le gouvernement Trudeau soit en mesure de le faire.

Le scepticisme des citoyens n'est pas gratuit. Les Canadiens ont, en effet, subi une inflation excessive depuis plus de deux ans. Ils ont d'abord mis leur confiance, en particulier les syndiqués, dans l'indexation des salaires, de l'échelle des impôts, des allocations sociales, etc. Mais l'inflation s'est facilement glissée à travers les mailles très lâches de ces mesures grossières. A tel point que seuls les syndicats puissants ont pu obtenir des hausses de salaires capables de contrebalancer la hausse du coût de la vie. Le reste des syndiqués et les deux tiers des travailleurs, qui ne sont pas syndiqués, ont écopé des difficultés économiques accrues par suite de cette inflation. Ils sont ainsi

psychologiquement prêts à accepter les mesures d'austérité de l'Etat. Mais ils doutent de la compétence du gouvernement actuel. Car ils se demandent pourquoi le capitaine du navire canadien l'a laissé échouer sur les récifs de l'inflation plutôt que de prévenir les passagers du danger. Le capitaine et ses lieutenants soutiennent que les passagers ne les auraient pas crus et qu'il fallait échouer le navire pour prouver la réalité des récifs.

La crédibilité du gouvernement actuel est donc assez faible en ce domaine. Si l'on ajoute à cela la démagogie de la plupart des centrales syndicales qui tentent de persuader leurs membres et le public que l'on peut vaincre l'inflation en plafonnant les prix sans plafonner les salaires, il n'est pas étonnant que 57,5 pour cent des Canadiens pensent que la législation anti-inflation favorise certains groupes de la société. Et 49,5 pour cent de ces gens croient que ce sont les grandes entreprises. Par contre, il est réconfortant de constater que le moyen de combattre l'inflation qui recueille le plus de suffrages (22 pour cent) est la réduction des dépenses de l'Etat. Mais c'est une moyenne encore bien faible, surtout au Québec où ce moyen de lutte passe au troisième rang, après le contrôle des prix et le contrôle des profits. Cette

appréciation des Québécois reflète l'importance plus grande que les employés de gouvernement possèdent au sein de la main-d'oeuvre québécoise, en comparaison d'autres provinces. Mais cette appréciation reflète surtout le fait que le gouvernement provincial a cédé très souvent aux demandes de ses employés, syndiqués à presque 100 pour cent et formant l'immense majorité des membres des deux principales centrales, CEQ et CSN. Or, celles-ci s'opposent farouchement à la loi anti-inflation et à la réduction de leurs demandes salariales, qui constituent la majeure partie des dépenses de l'Etat.

Devant cet appui réticent de la population, le gouvernement Trudeau devra expliquer davantage sa politique anti-inflation et surtout améliorer les mesures de plafonnement des prix, en particulier en incluant ceux des denrées alimentaires et des principaux produits d'importation. Pour un pays comme le Canada qui importe de l'étranger plus du quart de ses produits, il est impossible d'établir un programme efficace de lutte à l'inflation si l'on poste des surveillants à la porte avant, alors que la porte arrière est toute grande ouverte. Le gouvernement Trudeau, qui jouit déjà d'un appui substantiel (56 pour cent) chez les citoyens, devra cependant l'accroître à 75 ou 80 pour cent s'il

veut vraiment être pris au sérieux. Bref, la réglementation des prix devra être sensiblement aussi efficace que celle des salaires. Il est trop tard pour revenir en arrière. Le wagon électoral du gouvernement Trudeau est désormais attaché à la locomotive anti-inflation. Si celle-ci déraile ou manque de vapeur, le gouvernement Trudeau a peu de chances de survie. Comme dans un western, les Apaches de l'Opposition le cribleront de flèches.

De toute façon, la lutte à l'inflation est l'affaire de tout le monde. Et si les gouvernements (fédéral et provincial) ne commettent pas de gaffes majeures et démontrent une grande sincérité dans leur lutte anti-inflation, les trois quarts des citoyens ne tarderont pas à leur emboîter le pas. A condition, bien sûr, que les mesures administratives soient claires et bien expliquées au public. Car, même si les citoyens de basse scolarité n'approuvent la législation anti-inflation qu'à 45,5 pour cent contre 63,5 pour les plus éduqués, il n'y a pas de gens assez caves pour ne pas comprendre les données essentielles d'une question qui les touche aussi profondément. Il ne restera ainsi que les gens de mauvaise foi. Ils seront moins nombreux que l'on croit.

Ivan GUAY

bloc-notes

Ça ne peut plus continuer comme ça

Un professeur d'université dit que si les employés des Postes avaient su exploiter les faiblesses du rapport Moisan, sur lequel était fondée la position du gouvernement fédéral dans sa lutte contre le syndicat, le public aurait mieux compris les grévistes. Il vaut mieux, en effet, dans ces cas-là, tenter de s'expliquer froidement que d'envoyer le public au diable, comme n'a pas craint de le faire publiquement Joe Davidson, l'un des porte-parole du syndicat. Mais je pense que ces précautions n'auraient pas modifié fondamentalement l'attitude du public. Les gens ne veulent pas savoir qui a tort et qui a raison. Ils veulent être servis par les monopoles d'Etat. Et ils ont le droit sacré d'être servis!

L'épicière qui annoncerait une grande vente de café et qui n'aurait pas de café dans son magasin ne se ferait pas d'amis en offrant à sa clientèle, à la place du café, un volumineux rapport de l'OCDE sur les fluctuations des prix du café dans le monde. Or, malheureusement, c'est de cette façon désinvolte que se comportent trop de monopoles d'Etat. Le public n'a que faire du rapport Moisan. Il veut que la poste achemine le courrier, puisque telle est sa vocation. Le reste ne l'intéresse pas.

Il va falloir se faire une raison, à la fin. Ou les monopoles d'Etat, dans le vaste domaine des communications notamment, vont se réformer, ou c'est la société politique elle-même qui va connaître de profondes mutations aux effets très désagréables.

Cela veut dire que les services publics ayant caractère de mono-

poles vont devoir changer radicalement leurs moeurs. Cette conversion reste possible au prix de grands efforts.

Dans la pratique, ils devront s'inspirer de certaines règles de l'entreprise. L'adage "le client a toujours raison", est d'un simplisme puéril. N'e'm p ê c h e qu'il charrie une conception des relations sociales et commerciales fondamentalement saine. Celui qui paie pour une marchandise ou un service a le droit de recevoir cette marchandise ou ce service.

Voyez le comportement de l'aviation civile. Même dans les grandes entreprises nationalisées le souci du bien-être du client est évident. De ce point de vue, le bilan de l'aviation est insurpassable. Bien sûr, là comme ailleurs, l'incident désagréable ne peut jamais être totalement éliminé, mais il reste rare et isolé.

D'autres entreprises de transport, à des degrés divers selon les pays et selon qu'il s'agit d'employés itinérants ou sédentaires, tentent non seulement d'attirer le client mais de le retenir. C'est vrai de certaines compagnies de chemins de fer régies par les gouvernements.

A la Commission du transport de la Communauté urbaine de Montréal, on peut noter, à la direction et chez certaines catégories d'employés, un souci plus grand que naguère de la clientèle. Ceux-là mêmes qui seront tentés de contester cette affirmation reconnaîtront qu'aucune régie publique ne dépenserait \$300,000 annuellement pour soigner sa publicité, si elle ne percevait pas que son véritable maître est le client payant.

Si les directions des monopoles ont perçu la nécessité de soigner leurs relations avec le public, il reste bien évident qu'une grève prolongée peut abimer pour longtemps l'image retouchée au prix de grands efforts. Alors, il faut donc supprimer le droit de grève?

Sans aller jusqu'à des conclusions aussi péremptives, il est facile de deviner ce qui va se passer. Ou ce pays va soigner ses maux chroniques avec du "socialisme de cheval", et les syndicats vont perdre toute existence réelle, comme en Russie. Ou les pouvoirs publics vont apprendre littéralement à vivre aux monopoles qui sont leurs enfants.

Comment se fait-il que nos gouvernements, qui prennent soin de l'entreprise privée comme de la prunelle de leurs yeux, aient été incapables de s'inspirer de ce qu'il y a de plus valable dans le libéralisme économique, dans leurs relations avec le consommateur-citoyen-électeur, à travers les monopoles de fait dont ils sont responsables?

Le syndicalisme n'est jamais parvenu à se guérir de ses maladies infantiles, c'est certain. Mais, en dernière analyse, il n'est pas le principal responsable des invraisemblables gâchis dont nous sommes témoins. Depuis 1965, la poste canadienne a connu 9 arrêts de travail. Le dernier conflit a coûté aux employés une somme évaluée par certains à \$30 millions. Vraiment, la bombe atomique n'est pas indispensable pour pulvériser une société.

Guy CORMIER

Représailles nuisibles à Israël

Les agences de presse s'accordent à dire que les derniers raids aériens d'Israël contre les bases palestiniennes près de Sidon et de Tripoli au Liban se classent parmi les plus meurtriers enregistrés jusqu'ici. Les Palestiniens parlent de 57 morts et de 110 blessés, dont des femmes et des enfants.

Même si le bilan officiel allait se révéler moins impressionnant, on ne pourrait faire autrement que de trouver inexcusable qu'un pays aussi évolué qu'Israël puisse céder à des mouvements de colère aussi irrationnels. Les militaires ont beau expliquer que c'est sur la foi de rapports signalant des concentrations de guérilleros aux basses vitesses que les sorties ont été ordonnées, il reste que l'imprécision des tirs a fait qu'avec des coupables, des innocents sont morts et cela est inacceptable.

On comprend qu'Israël passe présentement par une dure épreuve. On comprend que ce pays se sente actuellement abandonné de tous, même de ses meilleurs amis. Les Etats-Unis, qui avaient juré de s'opposer de toutes leurs forces à la participation de l'OLP aux débats du Conseil de sécurité sur le Proche-Orient en janvier prochain, ont dû — pour obtenir un prolongement du mandat des Casques bleus au Golan — éviter de faire quoi que ce soit qui eût eu pour effet d'empêcher pareille participation.

Aux Nations unies, un vote majoritaire déclinait récemment que le sionisme n'était rien d'autre qu'une forme de racisme. Bien sûr, des nations fort importantes et dont l'opinion compte tout de même beaucoup, ont voté contre cette odieuse résolution, mais Israël — qui fut

antérieurement expulsé sans raison de l'UNESCO et qui faillit l'être de l'ONU — n'est pas sans avoir l'impression qu'une réprobation n'augurait rien de bon commence à grandir dans le monde. Aussi les dirigeants du pays se trouvent désormais dans la tentation de s'enfermer dans leur droit et d'ignorer l'opinion mondiale.

Enfin, une attaque palestinienne qui fit trois morts et trois blessés dans un établissement israélien du Golan le 20 novembre dernier, s'ajoutant à l'attentat à la bombe qui a fait six morts et 46 blessés à Jérusalem le 13 novembre avec, toujours en arrière-plan, le massacre de 16 écoliers à Maloot, la tuerie de onze athlètes à Munich etc., etc., on comprend qu'il devient de plus en plus difficile pour Israël de rester calme et serein.

Qu'on songe qu'ici même, à Montréal, l'affaire du bébé de six ans abattu récemment par un bandit en fuite a soulevé l'indignation générale. Que serait-ce, si, comme en Israël, nous avions des tueries et des massacres deux ou trois fois par année?

Mais les excès des Palestiniens ne justifient pas ceux des Israéliens. On s'attend à plus de retenue et à plus de logique de la part de ces derniers. Les représailles appellent les représailles, et ne peuvent mener qu'au chaos. Si Israël répliquait moins fort et moins souvent, les terroristes palestiniens perdrait beaucoup de leur popularité auprès des observateurs distraits, et Israël récupérerait une sympathie qui lui était entièrement acquise à l'époque des persécutions nazies. Ceci suppose une dose quasi surhumaine d'abné-

gation, mais il ne faut pas oublier que la non-violence est infiniment plus forte que la violence.

Ceci dit, il reste que le raid d'Israël remet en évidence une situation empoisonnante. Les Palestiniens deviennent passablement envenimés au Proche-Orient. Ils créent des drames déchirants autant chez leurs amis que chez leurs ennemis. Certes, ils sont bien entourés en Egypte et en Syrie, où ils se tiennent cois. Ils se font remettre à leur place en Jordanie. Reste le Liban où ils sont libres au point de se servir impunément de ce pays comme d'un sanctuaire d'où ils peuvent déclencher des attaques sournoises contre Israël. Tant que le Liban n'aura pas mis au pas les activistes de cette minorité encombrante, il sera mal venu de s'étonner des représailles.

Dans tout ce qui arrive au Proche-Orient, il faut toujours se demander de quel côté se trouvent ceux qui créent la bisbille, et la vérité oblige à dire que les arabes commencent le bal plus souvent qu'à leur tour. Certes, les Palestiniens ont des droits. Mais ils n'ont pas tous les droits. On les trouve au coeur de la guerre fratricide qui a mis la Jordanie à sang. Ils sèment la terreur et la désolation en Israël à la petite semaine. Ils se révèlent responsables des troubles suicidaires qui déchirent le Liban.

Qu'à cela ne tienne, une certaine opinion persiste à trouver héroïque tout ce que font ces gens, et criminel tout ce que fait Israël. Ce travers de l'opinion contribue sans doute aussi à rendre irrationnelles les représailles israéliennes.

Jean PELLERIN



(Droits réservés)

Le maire Drapeau et les "hot lines"

Comme le maire Drapeau a, comme il le dit lui-même, retrouvé l'usage de la parole après plusieurs mois de silence, et comme il a choisi de s'exprimer principalement sur les lignes ouvertes des stations de radio, il nous a paru utile de citer intégralement ce qu'il a dit des tribunes radiophoniques, lors de la conférence qu'il prononça devant la Chambre de commerce de Montréal, le 12 novembre 1974, deux jours après sa décevante victoire électorale!

Les lignes ouvertes, c'est devenu une institution. Une institution qui vaut ce qu'elle vaut. Ça permet aux citoyens de se défouler. Mais est-ce que ça renseigne? Ça c'est une autre question à laquelle vous pouvez peut-être essayer de répondre...

Voilà un système extrêmement dangereux. Il n'y a pas tellement d'années, le progrès était moins grand mais la civilisation signifiait davantage. Celui qui recevait une lettre anonyme, il était offusqué.

Une lettre anonyme c'était la dernière manifestation d'anti-civilisation. Aujourd'hui c'est par centaines de mille les téléphones anonymes qui sont radiodiffusés.

Les hommes publics sont obligés d'y aller parce qu'autrement ils donnent l'impression qu'ils ont peur de répondre. Mais ils s'exposent à n'importe quelle affirmation de n'importe quel va-nu-pied. Et on ne connaît pas l'identité.

Je ne sais pas si un jour il ne faudra pas penser de réglerment ça pour que les jeux soient égaux.

LETTRES

Une accumulation de ragots...

C'est avec surprise que j'ai pris connaissance dans les lettres des lecteurs de LA PRESSE, en date du 14 novembre, d'un texte intitulé "Sionisme et racisme" et signé Roger Delorme.

Il est stupéfiant en effet, de lire une telle accumulation de ragots visant à une tentative d'assimilation des Juifs du monde à des racistes.

La lettre de M. Delorme est constituée d'une série de citations qui, prises hors de leur contexte, n'ont absolument aucun sens. Les historiens ou informateurs cités seraient sûrement déconcertés d'être classés parmi les ennemis d'Israël. On se demande comment M. Delorme ose

convier ces gens à témoigner en faveur de sa théorie personnelle, dont l'exposé se situe aux frontières de la littérature haineuse.

Le peuple québécois — comme le prouve traditionnellement son histoire — n'a que faire des intolérants, toujours prêts à semer la discorde au sein de la collectivité. Il n'y a pas de doute que la majorité des Canadiens appuient Ottawa touchant son attitude énergique contre la résolution de l'ONU assimilant sionisme et racisme.

Aussitôt qu'une vague antisémite déferle, il y a toujours, même chez les peuples amoureux de la liberté comme le nôtre, un esprit tordu

prêt à ressasser les vieilles accusations médiévales contre les Juifs.

Evidemment, M. Delorme n'a pas parlé des meurtres rituels. Ces fausses accusations ne sont vraiment plus d'époque.

Maintenant, en raison des crimes nazis, il aut attaquer les Juifs en se donnant bonne conscience. On défend "quatre vingt pour cent de l'humanité" (comme le soutient M. Delorme) contre le petit Israël.

Bravo M. Delorme! Ça prend du courage! Vous êtes le nouveau Lawrence d'Arabie qu'on attendait...

Jean-Paul LAGRAVE, Longueuil.

La destitution du curé Normandin montre l'intolérance de l'Eglise

La lecture de la lettre de Mgr Paul Grégoire au sujet de la destitution du curé Normandin a provoqué chez moi une réaction que je ne me permets pas de garder pour moi seul.

Je ne connais pas le curé Normandin, je n'ai jamais assisté à la messe à la paroisse Sainte-Yvette, et je réagis donc sur le principe de la chose beaucoup plus que sur le fait lui-même.

Dans une lettre toute vouée au renouveau inhérent au passage du temps, Mgr Grégoire fait état d'un conservatisme outrancier dans ce qu'il a de plus détestable.

Revêtu de son armure d'autorité infaillible, il impose une décision de fait qu'il reconnaît lui-même ne pouvoir faire entièrement que sous la pression de cette "obéissance confiante" qui nous a pourtant déjà fait avaler pas mal de couleuvres.

Peut-on me dire, bon Dieu, ce que le fait que certains fidèles venant surtout de l'extérieur de Montréal aient assisté aux messes de Sainte-Yvette, change à l'af-

faire, si c'est la distance qu'il faut parcourir, pour trouver une manifestation liturgique qui réponde à ses goûts propres?

Il n'y a pas dix ans, on destituait le curé de Saint-Agricole qui laissait introduire les rythmes modernes dans son église au détriment du sacro-saint grégorien et du latin d'alors. Maintenant, on destitue ceux qui ne veulent pas brûler ce qu'on les forçait d'adorer.

Tous reconnaissent que le temps apporte des changements inévitables auxquels il n'est pas toujours facile de s'adapter; mais est-il toujours nécessaire de s'adapter ou est-ce plutôt les velléités despotiques de l'autorité qui imposent leurs règles.

Dans un discours resté célèbre, et souvent cité par le haut vîergé, Henri Bourassa a proclamé la possibilité de glorifier le Seigneur dans des langues diverses. Ma génération a mis des années à maîtriser un peu de latin et de grec et autant pour apprécier un peu le grégorien. Or voici qu'au moment

où ces choses nous parlent un peu plus et qu'elles font vibrer en nous des souvenirs d'enfance où se mêlent un peu de sentimentalité certes, mais aussi beaucoup de ce qui a fait la base de nos convictions, on nous défend d'en goûter à l'occasion. C'est presque du sadisme intellectuel et mental.

Le fond du problème, c'est le rite plus que la langue, semble-t-il. Qu'à cela ne tienne, les deux ne sont que modalités accessoires qui ne méritent pas le viol des esprits et des libertés.

Nos gens sont assez évolués pour ne pas vouloir arrêter le temps afin de sauver les valeurs du passé; cependant, par respect pour ce passé et ce qu'il représente, tant objectivement que subjectivement, certains veulent encore y communier à l'occasion comme ils aiment encore un meuble antique dans leur demeure moderne ou un vénérable véhicule dans un trafic de holidays du temps futur.

Visitez les églises et leur clientèle: vous les verrez remplies de

gens qui ont accepté avec un bienveillant regret la disparition des rites d'antan et de revivre les cérémonies qui promettaient d'attirer ou de garder plus de gens aux offices; plusieurs vous diront leur satisfaction de pouvoir se remémorer les rites d'antan et de revivre les cérémonies des grandes occasions comme on revit la Noël, la Passion ou la Pâques.

Ils ont accepté cette musique plus rythmée et plus tapageuse que leurs fils et leurs filles préfèrent. Mais si on s'est rendu compte que l'interdiction des rythmes et des rites nouveaux dans le passé a eu un effet néfaste sur un groupe de pratiquants, comment se fait-il que par un processus équivalent, on accepte de blesser profondément l'autre groupe sans autre justification qu'au nom de la confiante obéissance.

On a troqué la langue et tradition grégorienne pour rien de plus que dix ou douze chansons pop qui viennent tous les dimanches.

On a troqué le rite ancien contre

un rite plus flexible où curé et fidèles s'autorisent à tout moment à inclure des balivernes sans grand intérêt, et ce, au nom de l'obligatoire changement qu'apporte le temps. Va, je le prends, mais qu'on défende l'usage des rites anciens comme des pratiques illégales, ça ne va pas.

Monseigneur, vous vous trompez. Monseigneur Lefebvre se trompe lui aussi quand il prétend maintenir les rites et coutumes anciens contre le renouveau moderne. Mais si saint Thomas fait encore quelque autorité, c'est au centre que ce situe le vrai. Tolérance et respect pour les goûts et les aspirations des esprits jeunes et modernes, mais tolérance et respect pour ceux qui ont vécu plus longtemps et qui veulent encore garder dans leur entourage un peu de ce qu'ont été faites leur confiance et leur jeunesse tant du point de vue sentimental que religieux.

Votre lettre, Monseigneur, recommande à vec force une obéissance à une autorité que vous faites pressentir infaillible, et du

même coup de plume qui fait l'apologie du changement, vous faites le décret de l'immobilisme le plus absolu.

Monseigneur, je crois encore à celui qui mène ce monde, et au gars qui a laissé sa peau sur la croix sans même avoir pu constituer une Caisse électoral, qui l'a fait juste pour convaincre le monde qu'il doit vivre de Charité. Mais j'ai perdu confiance dans les institutions qui prétendent le perpétuer, et j'ai le regret de vous dire que vous en êtes. Je crois même que les convictions que j'ai encore perpétuent beaucoup les souvenirs de la Messe des Anges, de la Messe des Morts (même celle de Yon), du Minuit Chrétien en plus du souvenir de voir mon père faire sa prière à genoux tous les matins avant ses dix heures de travail quotidien comme plombier.

J'espère que votre prochain pas ne sera pas de m'interdire de bercer encore ces souvenirs que vous trouvez sans doute rétrogrades.

Roger FONTAINE, m.d.
Boucherville

Intégrisme et hérésie

Pour étonnant que cela soit, il n'en ressort pas moins aux yeux de l'histoire que l'intégrisme a causé plus d'hérésies dans l'Eglise que l'avant-gardisme ou le progressisme.

Les Juifs qui ont refusé le message de Jésus l'ont fait par intégrisme. S. Paul s'accuse publiquement d'avoir mené une persécution effrénée contre l'Eglise de Dieu, alors qu'il "progressait" dans le judaïsme, y surpassant bien des compatriotes de son âge, "en partisan acharné" qu'il était "des traditions de ses pères" (Ga 1:13-14).

Plus tard, la crise arienne fut, en grande partie, une crise de même ordre. C'était pour s'en tenir au monothéisme traditionnel, hérité d'Israël, que beaucoup de partisans d'Arius préféraient faire du Christ une "créature", un être inférieur à Dieu, plutôt que de confesser qu'il était "de même substance" (i.e. divine) que le Père; de même refusaient-ils de confesser la divinité de l'Esprit. Ils refusaient le progrès marqué par l'acceptation du mystère, en Dieu, d'une Trinité de Personnes, redoutant par là un retour au polythéisme païen.

Plus tard encore, après le Concile d'Éphèse, ce furent des intégristes qui s'attachèrent indûment à la formule imparfaite de saint Cyrille: "une seule nature" du Verbe fait chair. Saint Cyrille voulait affirmer par là que c'était bien le même Verbe, "par qui toutes choses avaient été créées" qui était aussi "mort sur la croix"; mais les partisans l'entendirent au sens de la lettre et, tenant que la nature humaine avait été divinisée en devenant propriété du Verbe, étaient prêts à soutenir que la "di-

vinité" était morte sur la croix, refusant qu'il y eût, même après l'incarnation, deux "natures" en Jésus Christ. Or l'orthodoxie était, précisément, l'acceptation de l'idée alors progressiste d'une dualité de natures dans le Verbe incarné.

Après Vatican I, de même, un groupe d'intégristes refusa d'accepter la définition nouvelle de l'infaillibilité pontificale, et forma la congrégation des "Vieux Catholiques", accrochée aux formules anciennes et incapable de reconnaître que toutes celles-ci convergent vers la définition plus poussée et plus précise que l'Esprit et les temps nouveaux réclamaient.

On pourrait en dire autant de tous les mouvements de soi-disant retour à la "pureté" de l'Eglise primitive qui, sous couleur d'orthodoxie plus rigoureuse, reposent en réalité sur un mythe et un mensonge historique. Cette "Eglise primitive", en effet, dont on parle alors, est pure imagination et invention d'une passion ou d'un préjugé en quête de justification.

Je sais bien jusqu'à quel point une telle vue peut-être troublante pour qui se représente la "tradition" chrétienne comme un bloc compact de toutes les vérités morales et dogmatiques, clairement définies et formulées à l'avance, acceptées par la communauté chrétienne comme l'expression et l'édition ne varietur de sa foi, depuis le matin de la Pentecôte; mais la question n'est pas de savoir si elle est troublante ou rassurante: la question est de se rendre à l'évidence qu'elle est la vraie. (....)

Edmond ROBILLARD o.p.
Faculté de Théologie
(Univ. de Montréal)



Pas une bulle de savon!

Mgr Léo Blais, dans votre lettre à La Presse au sujet de la bulle de saint Pie V, vous dites que le missel de saint Pie V a été corrigé et modifié par trois papes. Vous vous gardez bien de dire en quoi la messe a été modifiée. Vous savez bien qu'il ne s'agissait que de rubriques et que le contenu essentiel de la messe, le canon, qui remonte aux apôtres, n'a subi aucune modification depuis le troisième siècle. Le seul ajout est celui du pape Jean XXIII, qui a mis le nom de saint-Joseph après celui de la Vierge. Vous laissez entendre que le pape Paul VI pouvait bien à son gré apporter "quelques changements" sans que cela ne "choquât" la Tradition.

Votre ami Bugnini a été plus éloquent que vous lors d'une conférence de presse en 1967. "La liturgie est en pleine période de transition... Il s'agit d'une restauration fondamentale, je dirais, pour certains points, d'une véritable création nouvelle". Voici ce qu'il disait de la messe: "La Cène du Seigneur, dite aussi messe, est l'assemblée ou rassemblement du peuple de Dieu qui se réunit sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi à ce rassemblement local de l'Eglise s'applique éminemment la promesse du Christ: là où deux ou trois sont réunis en mon nom je

suis au milieu d'eux." Luther n'aurait pas pu dire mieux. On retrouve toute sa pensée, son vocabulaire: Cène, assemblée, président, mémorial du Seigneur. Un autre de vos bons amis le Père Congar n'a-t-il pas dit que les écrits de Luther avaient une valeur doctrinale aussi grande que ceux de saint Thomas?

Voici de quelle façon un groupe de théologiens (sûrement pas de vos amis ceux-là) ont résumé ce massacre de la liturgie dans le "Bref Examen": "L'abandon d'une Tradition liturgique qui fut pendant quatre siècles le signe et le gage de l'unité de culte, son remplacement par une autre liturgie qui ne pourra être qu'une cause de division par les licences innombrables qu'elle autorise implicitement, par les insinuations qu'elle favorise et par ses atteintes manifestes à la pureté de la foi: Voilà qui apparaît, pour parler en termes modérés, comme une incalculable erreur".

Votre père disait "ça parle au diable". Moi, mon père a une autre expression, quand quelque chose lui déplait, il dit: "ça ne vaut pas le six". La bulle de saint Pie V n'est pas une bulle de savon ce n'est pas une piqûre d'évêque qui va la faire crever.

Dr Carl GIASSON
St-Vincent-de-Paul, P.Q.

Vive les Eglises libres!...

À l'heure qu'il est, il se déroule, au sein de l'Eglise catholique et apostolique, une guerre... comme ailleurs.

Une guerre des Anciens et des Modernes. D'une part, il y a les tenants de l'encens et du latin, ci-devant nommés des **Picniquistes** et, d'autre part, les **Paulicistes**, les partisans de la messe "cool"... La droite et la gauche... comme ailleurs. Une belle lutte de classes, en règle: Lénine et Marx s'en tordent les côtes.

Bref, c'est la guerre... Pourtant, chacun des belligérants, à les entendre, n'a de foi qu'en le "Christ"... Pauvre Christ, que celui-là qui met la pagaille dans sa propre Eglise! On croirait entendre un concert de vent donné par deux armées de vocabulaire.

Qu'on laisse donc l'encens et le latin aux cohortes de Monseigneur Lefebvre et à la quincaillerie des discolithes à celles de Paul VI! C'est la paix qui compte... Et puisqu'on y est, pourquoi ne pas laisser cohabiter des paroisses de la Ligue du vieux poêle avec celles de la Ligue du poêle électrique? Des paroisses pour ceux qui

regardent la foi par en arrière et pour les autres qui la regardent par-devant...

On pourrait finir par s'entendre. Autrement, il faudra être honnête et consommer le schisme qu'on vient d'amorcer...

Autrement, il ne restera plus qu'à morceler l'Eglise... Qu'à cela ne tienne! Qu'on la détruise si elle nous scandalise. Ne dit-on pas: "Si ton œil te scandalise..."

N'a-t-on pas crucifié Celui dont on se réclame, une fois déjà? Que peut-il bien lui arriver de pire? L'effondrement de l'Eglise? Quelle importance si l'entente prime sur la chicane?

Ainsi, si pour faire la paix, il faut se morceler en mille millions de mille Eglises, jusqu'à ce que chacun fonde la sienne et prie selon son rite, qu'on le fasse

... Peut-être parviendrions-nous à nous grouiller le derrière autrement que pour botter celui du voisin...

Vive les Eglises libres!...
Renald TREMBLAY
Montréal

Dieu avant les hommes

Dans la Presse du 12 novembre, le P. Edmond Robillard dépréciait le caractère sacré et mystérieux du culte catholique.

Ce prêtre oublie que la liturgie s'adresse à Dieu avant de s'adresser aux hommes. L'Eglise a toujours tenu au principe des langues sacrées et à la nécessité de préserver les saints mystères. Saint Basile, Père et Docteur de l'Eglise, dit avec raison: "Moïse dans sa sagesse savait que les choses familières et faciles à découvrir sont exposées au mépris, mais que celles qui sont rares et isolées du contact excitent comme naturellement l'admiration et le zèle. A son imitation, les Apôtres et les Pères ont établi, dès le commencement, certains rites dans l'Eglise et ils ont conservé la dignité aux mystères par le secret et le silence, car ce qui est porté aux oreilles du vulgaire n'est déjà plus un mystère" (De Spiritu Sancto, XXVII, 66).

Ainsi les rites ne doivent pas s'adapter aux fidèles, mais ils doivent adapter les âmes aux mystères divins. Hélas! le dernier concile n'a pas suivi cette règle.

A propos de Vatican II justement, précisons certaines choses. Dans plusieurs lettres envoyées aux journaux, Mgr Léo Blais ne

cesse de glorifier le concile. Il se permet même de juger les convictions d'un évêque aussi lucide que Mgr Marcel Lefebvre.

Mgr Blais soutient que Vatican II ne s'éloigne pas de la doctrine catholique traditionnelle.

Le cardinal Suenens ne partage pas cette opinion.

Comme le rappelait Henri Fesquet, ce prêtre progressiste fut le "leader principal de la majorité à Vatican II" (Le Monde, 12 mai 1970). Son témoignage nous intéresse tout particulièrement.

Le 15 mai 1969, dans Informations catholiques internationales, le cardinal Suenens déclarait: "On peut faire une impressionnante liste de thèses enseignées à Rome, avant-hier et hier, comme seules valables, et qui furent éliminées par les pères conciliaires".

Cette phrase lourde de sens précise bien que les "thèses" ainsi "éliminées" n'étaient pas seulement préférables ou probables. Il s'agissait de thèses "enseignées comme seules valables". Cela revient à dire que les pères conciliaires ont rejeté une bonne partie des doctrines certaines de la théologie catholique.

Jean BRIGNON
Montréal

Autopsie de la vérité et de l'erreur

Tous les braves gens dont la ferveur naïve soutient la guerre des missels qui se poursuit actuellement à coups de goupillon et de croix (heureusement) oublient sans doute que Dieu comprend aussi bien le français que le latin. Ils oublient également que le Christ avait horreur du formalisme et du pharisaïsme. Il a dit: Je suis venu réformer les cœurs et non la Loi. Quant aux pharisiens, il les a comparés à des sépulchres blanchis, c'est-à-dire à de la pourriture.

Mais il n'entre pas dans mon propos d'ergoter sur ce nouveau conflit des "anciens et des modernes", lequel dénote, de part et d'autre, une incurable mentalité infantile. Je désire simplement, avec tout le respect qu'on doit aux objets de musée, dire un mot de Monseigneur Lefebvre et de sa "philosophie".

Il est évident que Monseigneur Lefebvre vit dans un monde à deux dimensions: la vérité et l'erreur s'opposent l'une à l'autre. Tout ce qui n'est pas vérité est erreur et inversement. Cette logique à deux valeurs est l'alpha et l'omega de toute sagesse pour le Monseigneur

lequel est, évidemment, toujours du côté de la vérité contre l'erreur. Pour lui, la "liberté de conscience, de presse, de religion et de pensée sont des idées corruptrices". En Espagne, "dernier bastion du catholicisme... il n'y a pas de liberté de la presse... parce qu'on estime que l'erreur ne doit pas être diffusée". Pour ce qui est du reste, seule l'Eglise catholique possède, selon l'évêque Lefebvre, la Vérité... Il va de soi que le "communisme" est un cheval de Troie que le pape a fait entrer au Vatican... etc., etc.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une telle "rigueur" de pensée ne casse rien. Car le digne prélat sous-entend que si nous n'acceptons pas sa vérité, ou celle d'un Franco, nous sommes tous voués à l'erreur et à la corruption...

Le mot "vérité", appliqué à une réalité quelconque est une tautologie. D'autre part, toute "vérité" qui prend sa source dans la subjectivité de l'être est une illusion. La réalité est mouvante. La vérité est statique. La première ne s'insère pas dans la seconde. Quoiqu'on proclame la vérité répand l'illusion, la chimère, l'imaginaire. Pascal

qu'il est, évidemment, toujours du côté de la vérité contre l'erreur. Pour lui, la "liberté de conscience, de presse, de religion et de pensée sont des idées corruptrices". En Espagne, "dernier bastion du catholicisme... il n'y a pas de liberté de la presse... parce qu'on estime que l'erreur ne doit pas être diffusée". Pour ce qui est du reste, seule l'Eglise catholique possède, selon l'évêque Lefebvre, la Vérité... Il va de soi que le "communisme" est un cheval de Troie que le pape a fait entrer au Vatican... etc., etc.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une telle "rigueur" de pensée ne casse rien. Car le digne prélat sous-entend que si nous n'acceptons pas sa vérité, ou celle d'un Franco, nous sommes tous voués à l'erreur et à la corruption...

Le mot "vérité", appliqué à une réalité quelconque est une tautologie. D'autre part, toute "vérité" qui prend sa source dans la subjectivité de l'être est une illusion. La réalité est mouvante. La vérité est statique. La première ne s'insère pas dans la seconde. Quoiqu'on proclame la vérité répand l'illusion, la chimère, l'imaginaire. Pascal

lequel est, évidemment, toujours du côté de la vérité contre l'erreur. Pour lui, la "liberté de conscience, de presse, de religion et de pensée sont des idées corruptrices". En Espagne, "dernier bastion du catholicisme... il n'y a pas de liberté de la presse... parce qu'on estime que l'erreur ne doit pas être diffusée". Pour ce qui est du reste, seule l'Eglise catholique possède, selon l'évêque Lefebvre, la Vérité... Il va de soi que le "communisme" est un cheval de Troie que le pape a fait entrer au Vatican... etc., etc.

Du reste, la logique à deux valeurs n'est pas un instrument intellectuel assez sophistiqué pour manier le réel. Car, au niveau de la perception binaire, l'être est sans cesse ballotté du pôle positif au pôle négatif de son système nerveux et inversement. Comme il est impossible, à ce palier de l'inconscient, d'échapper à l'ambivalence (immanence primitive), ces deux pôles possèdent la même réalité axiale subjective, donc une valeur à la fois d'opposition et de réciprocity.

Enfin, énoncer une proposition est une chose, mais la prouver en est une autre. Pour prouver une affirmation logiquement et objectivement, il faut donner la preuve de la preuve de la preuve de la preuve... jusqu'à l'infini de sa véracité.

Je ne dirai pas que tout ce qui précède est la vérité, mais ce sont des considérations élémentaires qui ont comme arc-boutant une réalité vue dans ses quatre dimensions.

Gérard DUMAS
Laval.

À LA COSAQUE

Botte montante de style cosaque. Tige, empeigne et talon en cuir fauve. Très souple. Semelle composée. Talon bottier surélevé. Tige extensible. Empeigne à découpe. Disponible en noir, chocolat et cognac.

\$85

FX. LA SALLE

Galerias d'Anjou — Carrefour Laval — Place Versailles

98e meurtre et attentat à Montréal

Un homme bien connu des milieux policiers, Gilles Viau, 31 ans, a été victime d'un règlement de compte, la nuit dernière, devenant ainsi l'98e personne assassinée dans l'île de Montréal depuis le début de l'année et la 198e au Québec.

Le corps de Viau a été trouvé peu avant 1h, la tête ensanglantée, en bordure de la rue Boucherville, à proximité du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La-fontaine. Des taches de sang relevées à une certaine distance du cadavre laissent croire qu'il a été projeté d'une voiture en marche.

Il semble que la victime ait été abattue de coups de feu à la tête, mais

seule l'autopsie pratiquée aujourd'hui pourra déterminer la cause exacte de la mort.

Bar-salon Old Chum

Par ailleurs, deux individus qui buvaient à des tables différentes, au bar-salon Old Chum, à l'angle des rues Notre-Dame et Atwater, dans l'ouest de la ville, ont essayé le tir de deux hommes masqués, peu avant 3h, ce matin.

Les deux tireurs ont fait irruption dans l'établissement en empruntant la porte arrière, ont ouvert le feu sur les deux cibles et sont disparus en montant dans une voiture qui a été en trombe.

Les blessés, âgés de 25 et de 34 ans, ont été conduits à l'hôpital Général de Montréal, où leur état est jugé satisfaisant.

Mutations en vue à Ottawa

TORONTO (d'après CP) — La station radiophonique CHUM rapporte que Mme Jeanne Sauvé sera le prochain ministre des Communications du Canada.

Le portefeuille de l'Environnement, qui détiend présentement Mme Sauvé, ira au ministre des Pêcheries, M. Roméo LeBlanc, qui cumulera les deux ministères, précise la station, qui ajoute que ce remaniement du cabinet fédéral pourrait être annoncé avant la fin de la semaine.

L'ex-ministre des Communications, M. Pierre Juneau, fut battu en octobre dernier lors de l'élection partielle qui s'est déroulée dans la circonscription montréalaise d'Hochelaga.

M. Juneau fut auparavant président du Conseil de la radio-télévision canadienne.



Un deuxième groupe de terroristes moluquois prend 25 autres otages

AMSTERDAM (UPI, Reuter, AFP) — Les militants des Moluques du Sud ont frappé une deuxième fois aux Pays-Bas.

Six militants sud-moluquois, armés de mitraillettes, ont fait irruption, ce matin, au consulat d'Indonésie à Amsterdam et retenu 25 personnes, dont dix enfants, en otages.

Quelques minutes plus tard, les huit terroristes, également des Sud-Moluquois, qui s'étaient emparés hier d'un train, ont exécuté un troisième otage lorsqu'ils ont appris par un médiateur que le gouvernement néerlandais refusait d'accéder à toutes leurs exigences. Les autorités estiment que 33 otages, 25 hommes et 13 femmes, sont encore captifs à bord du train. Dix-sept autres ont pu s'enfuir à la faveur de la nuit.

A Amsterdam, le commando terroriste s'est introduit dans l'immeuble du consulat en tirant dans toutes les directions. La police a aussitôt isolé le quartier.

De même que les extrémistes du train Groningue-Amsterdam, les militants sud-moluquois d'Amsterdam ont réclamé un avion afin de partir avec

des otages pour une destination inconnue.

Un porte-parole de l'ambassade d'Indonésie à La Haye a annoncé que le consul général indonésien n'était pas au consulat au moment de l'attaque.

Le porte-parole a déclaré que l'Indonésie refuse de se prêter à tout marchandage et que l'entière responsabilité de la protection des Indonésiens aux Pays-Bas incombe au gouvernement néerlandais.

Cet incident risque de provoquer une vive tension entre les gouvernements néerlandais et indonésien dans les relations ont été parfois tumultueuses au cours des dernières années.

A La Haye, le Premier ministre Joop Den Uyl a réuni les leaders de tous les groupes parlementaires pour les mettre au courant de "la gravité de la situation" résultant des deux affaires de prise d'otages en cours.

Les forces de sécurité néerlandaises avaient été invitées au cours des dernières heures à redoubler de vigilance en raison des répercussions que pourrait avoir l'action du commando sud-moluquois dans le train Groningue-Amsterdam. Les mesures de protection

avaient été renforcées autour de l'ambassade d'Indonésie à La Haye mais un commando a malgré tout pu passer à l'action à Amsterdam.

Dans le train immobilisé en rase campagne, près de Beilen, dans le nord du pays, les terroristes sud-moluquois ont abattu un troisième passager lorsque le médiateur, M. Set Fasse-ron, a déclaré que le gouvernement ne pouvait accéder à toutes leurs demandes.

Par le téléphone de campagne situé entre la première ligne de policiers et le train, M. Passerone a tout juste eu le temps de transmettre son message qu'on lui répondit: "Attendez une minute." Puis, brusquement la porte de l'autorail s'est ouverte et un homme a jeté le corps d'un otage qui venait d'être froidement abattu de coups de

BANLIEUE

SUITE DE LA PAGE A 1

réduction de 425 hommes du service de la police aurait des répercussions sociales importantes dont il faut tenir compte. Il a aussi dit qu'il sera difficile de procéder sans consulter la Fraternité des policiers.

L'exemple d'Ottawa

Le directeur du Conseil de sécurité a admis que le budget de la police a été préparé avant l'entrée en vigueur

des mesures anti-inflationnistes du gouvernement fédéral. Il a aussi reconnu que si ces mesures avaient été connues au moment de la préparation du budget, certains chiffres n'auraient peut-être pas été les mêmes. "J'ai admiré M. Trudeau — a dit le président L'Ecuyer — lorsqu'il a proposé ces mesures et je suis de ceux qui sont prêts à collaborer avec Ottawa. Toutefois, le gouvernement fédéral a fait une exception à ces mesures en ce qui concerne la GRC. Il a gelé les ef-

fectifs de tous les fonctionnaires, sauf ceux de la police fédérale".

Quoi qu'il en soit le Conseil de sécurité fournira une réponse dès ce soir aux conseillers de la CUM et il est d'ores et déjà assuré que même si les effectifs ne devaient pas être réduits de 425 hommes — comme l'exige la banlieue — il y aura quand même un gel du personnel dans plusieurs secteurs et que le budget de la police sera diminué en conséquence.

FONCTIONNAIRES

SUITE DE LA PAGE A 1

role est M. Serge Roy, donnait lui aussi une conférence de presse pour recommander à leurs collègues le rejet de l'entente conclue avec le gouvernement. Dans l'entourage de M. Roy, on estime que "l'accrochage" survenu lundi entre le Syndicat et le gouvernement et qui a eu pour effet de retarder de 24 heures la tournée de consultation des membres n'était qu'une manœuvre de diversion pour laisser croire que le Syndicat avait su tirer le maximum des offres gouvernementales.

Burns prédit un rejet

A l'Assemblée nationale, le leader péquiste Robert Burns a lui-même ni plus ni moins que prédit le rejet de cet accord de principe par les syndicats. Vouloir manifestement modérer l'optimisme du ministre Oswald Parent, qui venait d'annoncer cette entente, M. Burns a en effet déclaré: "Il ne faudrait pas partir en peur: ce n'est pas nécessairement réglé... Il faut absolument qu'une convention collective soit endossée par les gens qui sont à la base. Si le ministre de la Fonction publique ne sait pas cela, il l'apprendra et malheureusement à ses dépens."

Auparavant, M. Parent s'était plu à annoncer l'accord de principe intervenu "sans qu'il y ait eu de situation conflictuelle". Le ministre avait aussi tenu à souligner les principaux gains de la partie syndicale: représentation du Syndicat au sein des jurys d'avancement de classe, obligation pour le gouvernement d'offrir d'abord aux fonctionnaires déjà en place les postes vacants (avant de faire du recrutement à l'extérieur), mise sur pied d'un comité consultatif pour la classification et "majorations intéressantes" sur le plan financier.

En vertu de l'accord de principe intervenu, le gouvernement propose aux fonctionnaires une hausse salariale minimale de 10 pour cent (la hausse réelle moyenne serait d'environ 13 pour cent mais quelque 10,000 des 22,000 fonctionnaires ne toucheront que 10 pour cent). Le nouveau salaire proposé sera en outre majoré de 7,7 pour cent car le gouvernement demande de porter la semaine de travail, actuellement de 32 heures et demie, à 35 heures.

Au cours de sa conférence de presse, le président du SFPQ a expliqué que son groupe était parvenu hier matin à régler à la satisfaction du Syndicat les quatre points qui demeureraient encore en litige.

En réponse à une question, M. Harguindeguy a cependant reconnu qu'il avait dû abandonner en cours de route trois des principaux objectifs qu'il visait au début des négociations, à savoir la syndicalisation des employés occasionnels, des modifications aux lois de la fonction publique ainsi que des salaires basés sur la moyenne de ceux de leurs collègues d'Ottawa, Toronto et Montréal.

Interrogé à savoir s'il ne craignait pas qu'une convention signée avant Noël par son Syndicat ne nuise aux autres syndicats du secteur public, dont les négociations ne sont pas aussi avancées, M. Harguindeguy a répondu: "Si on crée un 'pattern' et qu'il satisfait nos membres, c'est ce qui compte. Je négocie pour nos

33.000 membres, non pas pour les 200.000 autres."

La consultation des membres commence donc à compter d'aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 17 décembre et ce n'est qu'à cette date que sera rendu public le résultat des scrutins secrets qui auront été tenus au cours de 151 assemblées à travers la province. Les fonctionnaires de Montréal et de Québec seront parmi les derniers à se prononcer.

Rappelons que le SFPQ s'était désaffilié de la CSN à la suite des négociations de 1972 et ne fait pas partie du Front commun dans les présentes négociations. Il compte cependant parmi ses membres un certain nombre de partisans d'un retour à la CSN, surtout dans la région de Montréal. Ceux-ci, qui ont déjà contesté plus ou moins ouvertement le leadership de leur président, sont les plus susceptibles d'être parmi les dissidents qui voteront contre le rejet du projet de convention.

LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

années du régime de l'ancien W.A.C. Bennett, a rassemblé dans sa suite une majorité de ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont intérêt à revenir au "statu quo ante Barrett".

C'est pourquoi, tel candidat créditiste fait campagne dans un autobus appelé le "Freedom Bus", tandis que les slogans qui reviennent le plus souvent dans la bouche de Bill Bennett sont: "Votez pour le parti de la liberté", ou encore, "Votez pour le parti de l'entreprise libre".

Ce à quoi le Premier ministre Dave Barrett répond dans une campagne où l'accent est surtout mis sur sa forte personnalité: "La Colombie-Britannique jouit d'un leadership solide. Gardons les choses telles qu'elles sont."

Voie mitoyenne

Pendant que les électeurs colombiens sont ainsi tiraillés entre la "voie socialiste" et celle de l'entreprise privée, les leaders conservateur et libéral, M. Scott Wallace et M. Gordon Gibson, mènent chacun une campagne sans grande conviction où ils préchent les vertus d'une voie mitoyenne entre ces deux options.

Peut-être un peu en retard, Gordon Gibson (qui est un ancien adjoint du Premier ministre Trudeau) semble s'être rendu compte des dangers pour son parti que comporte la polarisation des votes entre les deux grandes formations politiques.

C'est ainsi que, depuis maintenant quelques jours, celui-ci a commencé à diversifier ses attaques (qui portaient uniquement contre le NPD) de façon à s'en prendre également aux Créditistes.

Mais le coeur n'y est pas...

C'est ainsi qu'au cours d'une assemblée publique, mardi soir, il ne fallait pas s'étonner d'entendre aussi bien Gordon Gibson que son vis-à-vis conservateur Scott Wallace vanter les mérites des gouvernements minoritaires.

On en est là: s'il fallait que Néo-démocrates et Créditistes se retrouvent à peu près nez à nez après le 11 décembre, Libéraux et Conservateurs, avec la maigre brochette de députés qu'ils réussissent à faire élire, pourraient jouer un rôle d'une certaine importance au cours du prochain Parlement à Victoria.

À Noël Un cadeau pour toujours



Pour ceux que vous aimez, un cadeau merveilleux à partir de \$8 la pièce ou de \$47.50 la série de quatre.

Coffret de quatre pièces à partir de \$55

Des cadeaux à offrir? Procurez-vous dès maintenant les pièces de monnaie olympique de la série IV et de la série V dans les banques, caisses populaires, institutions financières, magasins à rayons et chez les distributeurs autorisés. Demandez à voir nos différentes présentations "coffret" allant du coffret à pièce unique jusqu'à l'écrin de luxe contenant des épreuves numismatiques.

Pièce unique à partir de \$8

Monnaie Olympique—1975 Canada ©Copyright 1972—COJO 76

MONNAIE OLYMPIQUE

À propos des pièces en or

Le programme de la Monnaie Olympique vous offre le privilège de la réservation assurée d'une à trois pièces d'épreuves numismatiques de monnaie olympique en or. Ces pièces en or "22 carats", d'une valeur nominale de \$100 chacune sont offertes aux acheteurs de la collection complète comprenant 28 pièces en argent sterling. Dès que possible, les souscripteurs des sept séries de la monnaie olympique en argent sterling recevront tous les renseignements concernant la réservation assurée, la description et le prix des épreuves numismatiques en or.

Drapeau laisse à Niding le soin de répondre au RCM

Très loquace dans les studios depuis le début de la semaine, le maire Jean Drapeau s'est montré tout à fait silencieux hier au conseil municipal à propos de la tutelle olympique.

Pourtant bombardé de questions par deux conseillers du RCM, MM. Nick Auf Der Maur et Michael Fainstat, le maire a préféré laisser répondre M. Gérard Niding, qui en fait n'a pas répondu. Le président du comité exécutif a invité l'opposition à soumettre toutes ses questions par écrit auxquelles il donnera des réponses écrites peu à peu aujourd'hui, peut-être un peu plus tard.

Par ailleurs, M. Niding a dit tout ignorer de soit-disantes négociations qui auraient été entreprises par Montréal auprès d'Ottawa pour obtenir un prêt sans intérêt. Sur ce point il a été très ferme.

Mais, M. Niding a clairement laissé entendre que l'administration municipale axe ses efforts du côté de Québec. Tout tourne autour d'une interprétation à donner à une partie de l'article 24 de la loi créant la Régie pour les installations olympiques.

Cet article traite des obligations de la Régie envers ses créanciers. Le passage souligné par M. Niding concerne "les autres travaux et constructions faits par la ville ou pour elle sur son territoire en vue de la tenue des Jeux".

Il s'agit bien entendu des centres Claude-Robillard et Etienne-Desmarteaux, du bassin des avirons, etc.

A la lumière des allusions faites par M. Niding au conseil, il est évident que la

ville espère récupérer certaines sommes de Québec pour ces investissements. Il est également clair, selon cette même façon de présenter la situation, que Québec n'a pas encore donné une réponse pleinement satisfaisante pour les autorités montréalaises.

La situation financière

Quant à la situation financière de la ville en rapport avec ses engagements financiers jusqu'au moment de la création d'une Régie, M. Niding a demandé qu'on lui soumette les questions par écrit. Le RCM a accepté de bonne grâce. Les réponses devraient venir aujourd'hui ou très prochainement.

Parmi les questions soumises hier par le conseiller Auf Der Maur, il y a notamment les suivantes:

Combien d'argent la ville

a-t-elle dépensé dans les travaux olympiques? Quelles sommes ont-été payées jusqu'à maintenant?

De quels fonds est provenu cet argent?

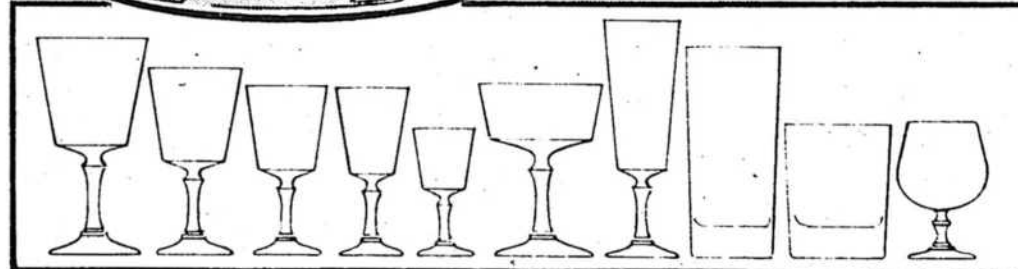
Quels comptes ont été facturés au COJO? Combien le COJO a-t-il remboursé à la ville? Qu'arrive-t-il maintenant à la dette du COJO envers la ville, s'il y en a une?

Est-ce que Montréal sera effectivement le dernier créancier à être remboursé?

Quelles ont été les négociations de la ville avec Québec avant la création de la Régie?

Dès le début de la séance du conseil, le conseiller Paul Cliche du RCM a présenté une motion de blâme contre le comité exécutif, une motion qui a été jugée irrecevable par le président du conseil. La décision a été appuyée par le Parti civique.

EATON



1/3 de rabais sur le cristal Mont-Royale... deux motifs recherchés!

366

Prix courant Eaton 5.50 ch.

A. «Pinwheel» B. «Cross and Olive»

Bientôt Noël... avec son gai tourbillon de fêtes et de réceptions! C'est aussi la saison des présents: ceux que l'on offre et ceux que l'on reçoit! Vous ne sauriez offrir cadeau plus apprécié que cette verrerie de cristal signée «Mont-Royale». Importé de France, ce cristal a une teneur de 24% de plomb. Son poids, son équilibre et la finesse de ses lignes en font un article hautement apprécié par les gens de goût raffiné. Poli et taillé à la main par des artisans canadiens, il vous est proposé dans deux motifs à grand succès, soit le motif «Pinwheel» et le motif «Cross and Olive». Profitez de cette offre spéciale pour parer votre table de Noël de mille feux, ou mieux, jouez au Père Noël et faites-en cadeau à vos parents et à vos amis. Choix de: 1. verre à eau 2. verre à vin 3. petit verre à vin 4. verre à sherry 5. verre à liqueur 6. coupe à champagne 7. parfait flûte à champagne 8. verre à «High-Ball» 9. verre à «Old-Fashioned» 10. verre à cognac. Eaton Centre-ville (quatrième étage) et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy. (252)

Utilisez votre carte-comptable Eaton
Venez ou téléphonez 842-9211



Chantons Noël!

À l'occasion des petits déjeuners avec le Père Noël, de 8 h 30 à 10 h 30, le groupe "St. Barnabas Anglican Church Youth Choir" sous la direction de M. John Dickie chantera des airs de Noël, les samedis 13 et 20 novembre; et un groupe de la chorale "Les Petits Chanteurs du Mont-Royal" le samedi 6 décembre, au restaurant du neuvième étage chez Eaton, Centre-ville. Venez revivre vos Noël d'enfant!



ALBUMS 447 ch.

8 PISTES \$5.97 ch.

EN VENTE JEU., VEN., SAM. QUANTITÉS LIMITÉES SUR CES SPÉCIAUX.

3/4 ch.

Chansons d'Amour 2

Vol. 1 et vol. 2 En vente à

597 ch.

497 ch.

- AMOUR ANARCHIE
- AVEC LE TEMPS
- L'ESPOIR
- SOLITUDE
- IL N'Y A PLUS RIEN
- LES CHANSONS D'ARAGON
- MÉLODIES POUR UNE VOIX
- "CLASSICS" POUR UNE VOIX
- DANIELLE LICARI

Plusieurs autres titres disponibles en magasin. Quantités limitées.

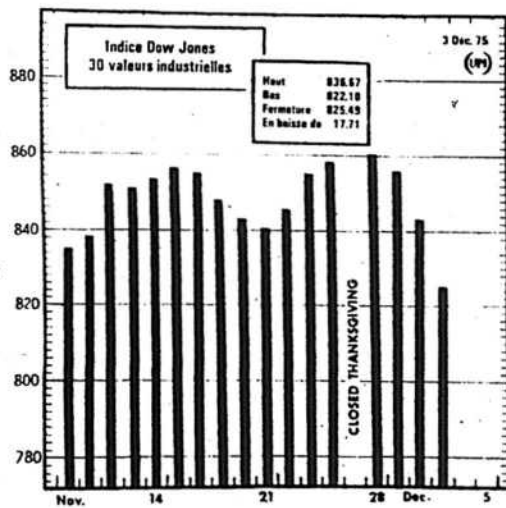
VOS ACHATS SONT ÉCHANGEABLES APRES LES FÊTES EN PRÉSENTANT UNE PREUVE D'ACHAT.

Plaza Alexis-Nihon 933-2759
Plaza Côte-des-Neiges 735-6851
Les Galeries d'Anjou 353-6496

NEW YORK

Dow Jones à 10h30

827.85 + 2.36



Ventes		Hausse		Bas		Fermé		Net	
Bendix	4 991	41	401	13	401	13	401	13	401
Beth St	6 99	17	17	17	17	17	17	17	17
Beth St	24 419	21	21	21	21	21	21	21	21
Blis Laug	10 339	17	17	17	17	17	17	17	17
Block HR	6 238	22	22	22	22	22	22	22	22
Boise Cas	9 752	21	21	21	21	21	21	21	21
Borden	18 261	25	25	25	25	25	25	25	25
Borg War	10 129	19	19	19	19	19	19	19	19
Brain Int	4 256	7	7	7	7	7	7	7	7
Brist My	16 497	68	68	68	68	68	68	68	68
Brunsw	3 2	8	8	8	8	8	8	8	8
Brunsw	9 208	11	10	10	10	10	10	10	10
Bucy Er	13 206	38	37	37	37	37	37	37	37
Budd Co	8 37	8	8	8	8	8	8	8	8
Bulova W	264	8	8	8	8	8	8	8	8
Burl Ind	19 164	27	27	27	27	27	27	27	27
Burl Nor	11 151	31	30	30	30	30	30	30	30
Burdoy	11 11	31	31	31	31	31	31	31	31
Burgess	21 901	83	81	81	81	81	81	81	81

par AFP et PA.

NEW YORK — Lourde chute des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a perdu près de 18 points. La séance a été relativement active, surtout au cours des deux premières heures, durant lesquelles plus de dix millions de demi-actions ont été échangées. Le repli des cours traduit la déception des investisseurs devant l'incapacité du marché à contenir les baisses enregistrées la veille. Le repli a été amplifié par la publication, hier, d'un document de la First National City Bank selon lequel la reprise économique américaine allait se ralentir au cours des prochains mois et ne s'accélérait que durant la seconde moitié de l'année prochaine. Tous les compartiments sont en baisse, à l'exception des mines d'or où American South African, par exemple, gagne 1 1/2%. Les pertes atteignent 1 1/2% pour General Motors, 2 dollars pour Ingersoll Rand aux machines-outils, plus de 2 pour General Electric, 2 1/2 pour Mays aux grands magasins, 1 1/2 pour General Dynamics aux aéronautiques, 1 1/2 pour Burroughs dans le groupe des ordinateurs, 1 1/2 pour Copper Range ainsi que pour Abbott aux pharmaceutiques.

Le comportement des valeurs, hier, s'est résumé à 172 gains, 1 414 pertes et 82 cours inchangés. Mardi, c'était 260 gains, 1 207 pertes et 890 inchangés. Le virement à la Bourse de New York a atteint un sommet record virtuel pour les trois dernières semaines, avec 21,32 millions d'actions, à comparer à 17,93 millions mardi. Parmi les valeurs canadiennes en circulation à la Banque de New York, Dome Mines a gagné 1 1/2% à \$33 et Campbell Red Lake 1 à \$194. Hiram Walker a perdu 3/4% à \$281 1/2, Inco 1/2% à \$24 1/2, McIntrye 1/4% à \$37 1/2 et Massey-Ferguson 3/4% à \$18 1/2.

A-B		A-C		A-D		A-E	
Abbl Lb	16 432	38	37	37	37	37	37
ACF Inc	8 34	39	38	38	38	38	38
Acme Civ	5 12	8	8	8	8	8	8
Adresso	12 262	7	7	7	7	7	7
Airco	5 127	17	17	17	17	17	17
Alcan Al	14 139	20	20	20	20	20	20
Alle Corp	17 20	7	7	7	7	7	7
Alle Lum	5 29	24	24	24	24	24	24
Alle Pw	8 80	18	17	17	17	17	17
Allin GP	12 24	11	10	10	10	10	10
Allid Ch	8 839	23	23	23	23	23	23
Allis Ch	5 251	11	10	10	10	10	10
A Hess	4 203	15	15	15	15	15	15
ABC Inc	7 78	17	17	17	17	17	17
Am Airl	2 107	7	7	7	7	7	7
Am Brnd	7 295	35	35	35	35	35	35
ABC Ch	8 839	23	23	23	23	23	23
Am Can	7 231	31	31	31	31	31	31
A Cyan	8 255	24	24	24	24	24	24
Am EIP	9 934	21	20	20	20	20	20

C		D		E		F	
Camp Sp	12 470	33	33	33	33	33	33
Cdn Pac	27 156	10	10	10	10	10	10
Carr Cp	6 33	6	6	6	6	6	6
Carr W	8 33	6	6	6	6	6	6
Cater Tr	10 531	67	65	65	65	65	65
CBS	11 262	45	45	45	45	45	45
Celanese	21 525	45	45	45	45	45	45
Cerro Cp	68	17	17	17	17	17	17
Cessna	10 224	21	20	20	20	20	20
Chmp Int	9 518	18	18	18	18	18	18
Chessie	11 11	31	31	31	31	31	31
Choc FN	11 31	31	31	31	31	31	31
Chrystr	567	10	10	10	10	10	10
CIT Inc	6 139	27	26	26	26	26	26
Cities Sv	7 698	31	30	30	30	30	30
Clonac Cp	179	4	4	4	4	4	4
Coca Col	22 526	85	82	82	82	82	82
Coloco In	10 33	6	6	6	6	6	6
Colt Aik	27 107	11	10	10	10	10	10
Com Gas	7 11	22	22	22	22	22	22
Com Int	11 262	45	45	45	45	45	45
Com Eds	11 262	45	45	45	45	45	45
Com Oil	60	8	8	8	8	8	8
Comstat	4 369	12	13	13	13	13	13
Con Eds	4 369	12	13	13	13	13	13
Con Fds	63 221	19	18	18	18	18	18
Con Ind	5 130	26	27	27	27	27	27
Con Can	9 222	28	28	28	28	28	28
Cont Cp	12 259	43	42	42	42	42	42
Coop Ind	8 46	45	44	44	44	44	44
Coop Ind	8 46	45	44	44	44	44	44
CPC Int	10 224	21	20	20	20	20	20
Crane Co	3 28	43	43	43	43	43	43
Crown Ck	11 718	31	31	31	31	31	31
Crzail	10 224	21	21	21	21	21	21
Culligan	8 80	7	7	7	7	7	7
Curtis Wr	7 11	21	21	21	21	21	21
Cyprus	7 11	21	21	21	21	21	21

D-G		H		I		J	
Dan Riv	9 38	2	2	2	2	2	2
Dart Ind	22 413	33	32	32	32	32	32
Data Gen	8 281	48	47	47	47	47	47
Deere	6 35	18	17	17	17	17	17
Dexter C	9 13	13	13	13	13	13	13
Diam Sd	8 802	53	53	53	53	53	53
Digital Eq	21 267	128	125	125	125	125	125
Divers In	21 267	128	125	125	125	125	125
Dow Ch	14 772	65	65	65	65	65	65
Dress In	7 460	16	15	15	15	15	15
duPont	29 288	127	125	125	125	125	125
Dug Lt	7 229	17	16	16	16	16	16
Dyn Air	11 718	31	31	31	31	31	31
Eas Kd	27 156	10	10	10	10	10	10
Elec Asoc	3 24	21	21	21	21	21	21
EIP NC	8 235	11	11	11	11	11	11
Emer Et	20 578	36	35	35	35	35	35
Emhart	6 35	22	21	21	21	21	21
Emphr	6 273	20	20	20	20	20	20
Enthl Cp	6 74	14	14	14	14	14	14
ExCellO	7 794	84	82	82	82	82	82
Exxon	14 654	30	30	30	30	30	30
Fairch	4 36	9	9	9	9	9	9
Fin Fed	8 266	21	21	21	21	21	21
First Nat	7 118	11	11	11	11	11	11
Flintkote	9 79	15	14	14	14	14	14
Flu Pw	8 238	27	27	27	27	27	27
FMA Co	15 156	5	5	5	5	5	5
Ford M	48 918	41	41	41	41	41	41
Fruen	9 114	19	18	18	18	18	18
GAC Cp	2 21	2	2	2	2	2	2
GAC Inc	12 259	42	41	41	41	41	41
Gen Dyn	5 208	38	37	37	37	37	37
Gen Elec	15 1035	47	46	46	46	46	46
Gen Food	12 259	42	41	41	41	41	41
Gen Mot	11 767	34	33	33	33	33	33
GPUB Ut	17 380	16	15	15	15	15	15
Graf	9 123	10	10	10	10	10	10
Gen Tire	5 172	16	16	16	16	16	16
Go Pac	7 320	22	22	22	22	22	22
Gillette	12 588	31	30	30	30	30	30
Goodrich	10 224	21	21	21	21	21	21
Gould	10 224	21	21	21	21	21	21
Gould Inc	7 129	29	28	28	28	28	28

H-L		M		N		O	
Harris C	59 303	30	28	28	28	28	28
Helen Crt	6 50	6	6	6	6	6	6
Hercules	46 427	27	26	26	26	26	26
Hersb Fd	8 40	18	17	17	17	17	17
Hew Pck	31 320	93	93	93	93	93	93
Hobart M	13 49	23	22	22	22	22	22
Homestk	15 224	35	34	34	34	34	34
Honywl	11 325	32	32	32	32	32	32
Houday I	5 59	10	10	10	10	10	10
Househ	6 176	15	15	15	15	15	15
Hunt Ch	18 11	11	11	11	11	11	11
IC Inds	6 83	15	15	15	15	15	15
ICM Phar	9 57	20	20	20	20	20	20
INA Cp	12 183	35	35	35	35	35	35
Iner Rd	11 224	69	67	67	67	67	67
Inner St	7 127	37	37	37	37	37	37
Interco	9 160	29	28	28	28	28	28
INBA	18 116	21	21	21	21	21	21
Int Flaf	34 213	24	24	24	24	24	24
Int Har	4 468	22	22	22	22	22	22
Int MinC	3 443	34	34	34	34	34	34
Int Multit	7 27	26	25	25	25	25	25
Int Nictl	8 1	6	6	6	6	6	6
Int Pap	12 523	55	54	54	54	54	54
Int TT	7 608	21	21	21	21	21	21
Ippo Svc	13 12	3	3	3	3	3	3
Iron Ind	11 718	31	31	31	31	31	31
John Man	11 174	21	20	20	20	20	20
John Jn	29 547	90	88	88	88	88	88
Joy Mfg	9 57	20	20	20	20	20	20
Kais Alu	5 94	25	25	25	25	25	25
Kennecot	17 224	20	20	20	20	20	20
KLX Air	9 160	29	28	28	28	28	28
Kerr M	13 391	69	67	67	67	67	67
Kim Co	9 224	35	34	34	34	34	34
Kennecot	4 85	22	22	22	22	22	22
Koppers	10 224	21	21	21	21	21	21
Krafco	10 154	41	41	41	41	41	41
Krsgre SS	31 131	31	31	31	31	31	31
Leh Cp	8 5	10	10	10	10	10	10
Lib MCh	7 7	7	7	7	7	7	7
Lig Wv	7 57	28	28	28	28	28	28
Litton	8 192	6	6	6	6	6	6
Lockhd							

Montréal 1700: la crise monétaire provoque l'effondrement du marché de peaux de castor

par Jean POULAIN

LA VILLE DE DETROIT, qui est considérée comme la capitale mondiale de l'industrie automobile, a été créée pour empêcher que les Indiens du centre des États-Unis et de ce qui est maintenant le Canada inondent le marché de Montréal de peaux de castor.

Une audacieuse solution fut celle d'imprimer de la monnaie. En fait, comme il n'existait pas encore d'imprimerie en Nouvelle-France, l'on utilisa des cartes à jouer fort populaires pendant les longues soirées d'hiver et dont, par conséquent, les négociants avaient de bons stocks. Signés de l'intendant et du secrétaire de la trésorerie de Québec, timbrées à la cire et cachetées d'une fleur de lis, elles furent bien acceptées par les commer-

ants. Chaque carte mentionnait la date pour sa rentrée dans les caisses du gouvernement pour être convertie en lettre de change (traite), tirée sur le trésor royal.

Il est arrivé ce qui devait arriver: la toute monnaie fiduciaire dont on abuse: le trésorier de la marine royale ne put les racheter, les habitants perdirent confiance et les cartes leur valeur.

Il s'ensuivit que les commerçants ne voulaient plus importer de France, car il n'existait plus de monnaie en circulation.

Cette paralysie eut d'heureuses conséquences puisque des fabriques se montèrent pour produire ce que jusqu'ici venait de France, en particulier le textile et les vêtements.

Par contre, les peaux de castor ne se vendant plus à l'extérieur, le "fermier du revenu" (contrat d'affermage) qui était obligé par son contrat à prendre, quand même, tout ce qui était offert, fit faillite, et le roi appela tous les habitants du Canada qui devraient faire le commerce des pelleteries à se regrouper en compagnie pour recueillir la succession. La nou-

velle compagnie héritait de l'ancienne de 600.000 livres de peaux de castor pour lesquelles elle n'avait aucune demande.

Cadillac et Détroit
C'est alors que "le sieur Lamothé Cadillac" proposa au roi d'établir une nouvelle ville, à Détroit, qui serait le siège principal de la traite. Par ce moyen, il prétendait pouvoir empêcher qu'il ne descende du castor de l'Ouest (au Québec) pour écouler les stocks de Montréal.

"Le projet fut agréé et plusieurs marchands de Montréal fournirent de grandes quantités de marchandises à Cadillac. La création de ce nouveau comptoir fit oublier, complètement la toie de Montréal aux sauvages de l'Ouest, qui firent leurs achats chez eux par la suite."

En 1706, la Compagnie des Habitants du Canada remit ses privilèges à une autre, qui continua le système.

Et c'est ainsi que la surabondance de castors amena la création de la ville de Détroit et que l'idée de son fondateur fit adopter son nom pour le symbole d'excellence automobile que l'on connaît.

Cette anecdote montre une fois de plus l'importance des mécanismes économiques dans la formation des courants commerciaux.

Mais ce n'est qu'une anecdote, tirée d'un ouvrage de Téléphore Saint-Pierre, "un jeune vaillant qui n'a pas eu d'enfance, ou, si l'on aime mieux, qui n'a pas connu les faiblesses et les tâtonnements des novices dans l'art d'écrire", comme le souligne l'Avis de l'éditeur, The Sabiston Publishing and Engraving Co., au moment de sa publication en 1893.

Cette "Histoire du commerce cana-

dien français de Montréal — 1535-1897 — Un souvenir", qui vient d'être rééditée, avait été publiée sous les auspices de la Chambre de commerce du district de Montréal, créée elle-même en 1887.

L'éditeur avait raison d'écrire que "les hommes d'affaires liront comme un roman "L'histoire du commerce canadien-français", qui se trouve exposée pour la première fois sous la forme d'un volume unique. Faute de cette lecture, nous ne pouvons rien savoir des choses du passé et il nous manque des lumières qu'il n'est jamais bon de dédaigner".

De fait, il s'agit de l'histoire raisonnée de la naissance des activités commerciales à Montréal au début de sa fondation en 1535, et jusqu'à l'année 1893: elle est "raisonnée" parce que l'auteur, qui connaît bien les questions économiques, explique les causes et les effets au lieu de se contenter de donner la liste chronologique des événements.

C'est ainsi que l'on peut constater les changements profonds que subirent les activités commerciales de Montréal, selon les aléas politiques et militaires de la métropole (au sens de mère-patrie).

Dans le détail, le livre est très précis, car il relate la vie quotidienne des marchands.

L'on apprend entre autres que si Montréal a été créée dans le but premier d'évangéliser les "sauvages", les

rapports avec ces derniers ont vite pris l'aspect de tractations commerciales, contrairement aux idées de M. de la Dauvergne.

Comme ce commerce fort rentable était un monopole dont les hauts fonctionnaires royaux profitaient personnellement, y compris M. de Frontenac lui-même, semble-t-il, il était interdit de quitter la ville pour aller dans les bois où vivaient les Indiens.

Mais ce furent par centaines que des jeunes épris d'aventures se lancèrent dans les bois pour échanger des produits dont l'eau-de-vie devint vite le principal: ce furent les célèbres "coureurs des bois", qui n'étaient en fait que des commerçants résolus.

Par la suite, la lutte devint sévère entre Québec qui recevait les importations et Montréal, plus forte dans les exportations et qui était devenue la base des opérations avec les bandes indiennes de l'Ouest.

Malgré tout, l'ouvrage montre que l'apathie du gouvernement français (la Cour de Versailles), et son intervention dans des affaires locales, qui auraient dû être réglées par les habitants eux-mêmes, décourageaient les initiatives: "C'est ainsi que le colon français", relève un chroniqueur, "individuellement plus énergique et plus entreprenant que l'Anglais, demeure un agent social embarrassé, inerte et impuissant".
L'auteur montre que les dirigeants

de Londres ont été beaucoup plus adroits en matière économique après la conquête, même si la presque totalité du commerce extérieur est passé de Paris à Londres pendant que les négociants anglais prenaient la place des Canadiens-français.

L'évolution de Montréal s'est ensuite dessinée à la lumière du développement des voisins américains, dont le commerce prenait de plus en plus d'importance avec le Canada malgré les secousses qui suivirent la guerre de sécession.

Dès qu'il ne fut plus possible de laisser à l'Angleterre le monopole du commerce avec le Canada, Montréal eut à connaître la concurrence des régions centrales comme l'Ontario.

En 1835, écrit M. Saint-Pierre, les marchands canadiens français étaient tellement maltraités par les grands négociants anglais qu'ils furent obligés de fonder une banque pour se protéger. Cette banque fut la Banque du Peuple, qui commença ses opérations la même année avec un capital de 500.000 livres sterling, rue Saint-François Xavier.

Le livre fourmille de détails pittoresques et mérite d'être dans toutes les bibliothèques.

HISTOIRE DU COMMERCE CANADIEN-FRANCAIS DE MONTREAL 1535-1893
Editions Elysée-Editions Commerce 188, Côte Saint-Luc, Montréal.

L'économie qui s'écrit

C'était en 1700, et il se trouvait que Montréal (peuple au recensement de 1681 de 1.418 habitants, contre 1.231 à Québec) regorgeait de peaux de castor alors que le commerce des pelleteries était dans un état désespéré.

Il était désespéré pour une raison bien simple, encore que difficile à prévoir.

Un problème monétaire

Depuis quelques mois, les commerçants de la future métropole du pays refusaient de traiter avec la France à la suite d'une opération financière malheureuse que l'on qualifierait de nos jours "d'expansion monétaire exagérée".

En effet, comme les importations de France étaient de beaucoup supérieures aux exportations québécoises, le peu de pièces de monnaie que l'on recevait, soit pour des marchandises canadiennes exportées soit pour la solde des soldats établis au Québec, rentrait à la mère-patrie pour payer les importations.

Aussi, les dirigeants éprouvaient-ils des difficultés chaque année pour régler la solde de ces militaires.

L'accord mondial sur le café a été signé hier par 65 pays

D'après Reuter et PA

LONDRES — L'Organisation internationale du café, qui regroupe 65 pays, a approuvé hier un accord mondial qui, pour la première fois, tient compte du consommateur en période de pénurie et de hausse de prix.

L'accord a pour objectif de stabiliser les prix en permanence, et non pas comme pour les accords antérieurs de soutenir les prix afin d'accroître les revenus des producteurs.

Il faut dire que les gélées qui, en juillet dernier (c'était l'hiver dans l'hémisphère sud), ont détruit 90 pour cent des cafés du Brésil, vont réduire considérablement les

possibilités d'exportation de ce pays.

La réintroduction des contingents, qui réduisaient les quantités disponibles et soutenaient les prix, ne sera donc pas nécessaire avant au moins deux à trois ans.

Les experts sont même d'avis que les prix élevés du café que l'on paie actuellement pourraient bien monter encore.

L'on s'attend à ce que les prix intéressants obtenus par les producteurs les encourageront à accroître leurs plantations, de sorte que dans quelques années le retour à l'abondance fera baisser les prix à nouveau.

Les négociations qui ont

abouti hier à l'accord avaient débuté le 3 novembre à Londres. L'accord entrera en vigueur qu'à partir du 1er octobre 1976.

Le contingentement des exportations de café sera éliminé tant que subsistera la pénurie actuelle.

Les délégués à Londres ont exprimé leur satisfaction après la signature de l'accord. Les Américains, qui représentent le plus gros marché de consommation de café, se sont félicités de la suspension du contingentement qui faisait monter exagérément les prix.

Quant aux intermédiaires et négociants, ils sont heureux de savoir que l'organisme international dépensera environ \$25 millions dans les quelques années qui viennent à la promotion mondiale du café comme boisson, dont la croissance s'est stoppée.

NOMINATION AL'HYDRO-QUEBEC



Me Michel-André Demers

Le président de la Commission hydroélectrique de Québec, M. Roland Giroux, annonce la nomination de Me Michel-André Demers au poste de secrétaire de la Commission.

La nomination de Me Demers est entrée en vigueur le 1er novembre 1975. Elle fait suite à la retraite des cosécétaires de la Commission, MM. Bernard Lacasse et William E. Johnson.

Me Demers, qui a obtenu une licence en droit de l'Université de Montréal, occupait le poste de secrétaire et conseiller juridique de Nedco Ltée, une filiale à part entière de Northern Electric, avant de se joindre à l'Hydro-Québec au printemps de 1975.

Home Oil COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'un dividende de vingt-cinq cents (25¢) par action sera payé sur les actions en circulation de la classe A et la classe B des actions de capital de la compagnie, en monnaie canadienne, à compter du 1er janvier 1976 aux détenteurs de ces actions inscrits à la clôture des affaires en date du 8 décembre 1975.

Par ordre du Conseil le secrétaire et premier vice-président, R.B. COLEMAN

Calgary, Alberta le 25 novembre 1975.

FALCONBRIDGE



DIVIDENDE Numéro 121

Avis est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25¢) par action a été déclaré par le Conseil d'administration de Falconbridge Nickel Mines Limited, payable en monnaie canadienne le 30 décembre 1975 aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des affaires le 5 décembre 1975.

Par ordre du Conseil G.T.N. Woodroffe Secrétaire

Toronto, Canada le 21 novembre 1975

TEXACO CANADA TEXACO LIMITED

DIVIDENDE D' ACTIONS ORDINAIRES No 148

Lors d'une assemblée tenue le 21 novembre 1975, le conseil d'administration de Texaco Canada Limited a déclaré un dividende de quatre cents (40¢) par action, sur les actions ordinaires en cours de la compagnie. Le dividende devient payable le 22 décembre 1975 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 1er décembre 1975.

Par ordre du conseil E. J. LITTLE Secrétaire

Don Mills, Ontario le 21 novembre 1975

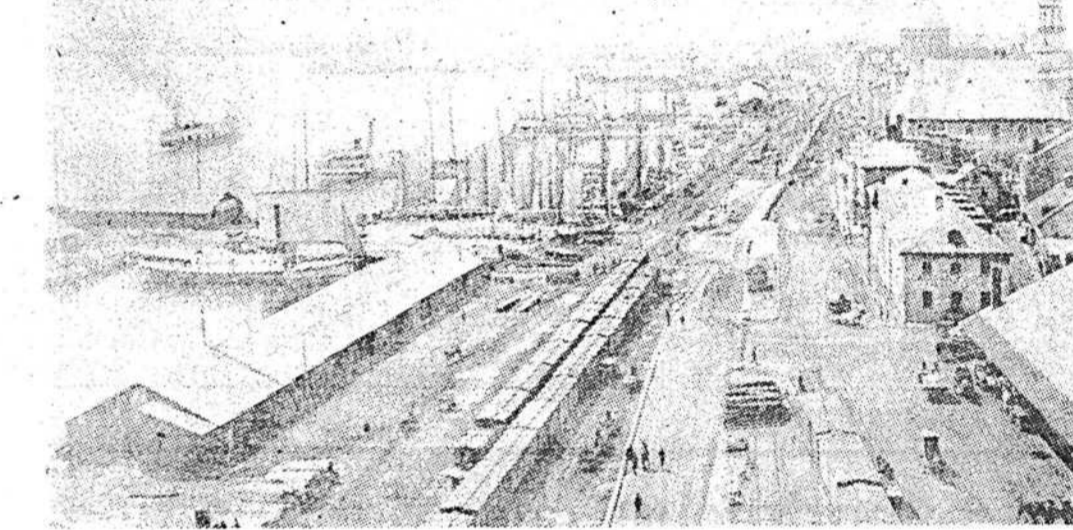
La Saulaie
DINERS D'AFFAIRES
Restaurant des gourmets Boucherville
sur les rives du Saint-Laurent
Réservations 655-0434 655-5664

PEUGEOT
La voiture qui gagne à être connue.

504 GL
Sedan/Familière * Gazoline ou Diesel
SERVICE SURTOUT
10.825 RACETTE 323-1900
Biarritz

JUSQU'À
10 1/4 %
Dépôt 5 ans

Société Nationale de Fiducie
385 est, rue Sherbrooke
Montreal H2X 1E5
Tel. 844 2050, poste 124
INSTITUTION INSCRITE A LA REGIE DE L'ASSURANCE DEPOTS DU QUEBEC



Le havre de Montréal en 1893.



Lorne G. Burlington, Ing.P. Pierre G. Bourgeau, B.A.-Sc.Pol., LL.B.

Les nominations de Lorne G. Burlington et de Pierre G. Bourgeau aux postes de Vice-présidents de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ont été annoncées par John W. Beaver, Président et Chef Exécutif de la compagnie. M. Burlington devient Vice-président et Directeur général - Exploitation à Churchill Falls. Avant de faire partie de CFLCo, en 1974, en qualité de Directeur général - Exploitation, M. Burlington, qui possède un B.Sc. en génie électrique de l'Université de Toronto, avait précédemment occupé le poste de Directeur de l'Exploitation du nord-est de l'Ontario auprès d'Hydro-Ontario. Me Bourgeau devient Vice-président - legal, Chef du Service du Contentieux et il remplira également les fonctions de Secrétaire-adjoint. Il s'est joint à la CFLCo en 1974 en tant que Chef du Contentieux et secrétaire. Me Bourgeau, natif d'Ottawa et membre du barreau des Provinces de l'Ontario et de Québec, était auparavant conseiller juridique chez Canadair Limited. Avant cela, il avait été nommé par le ministre fédéral de la Justice Conseiller juridique au ministère du Secréariat d'Etat. Il a également été à l'emploi du ministère des Affaires extérieures. En 1969, il a été membre de la délégation canadienne à la 24ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, à titre de conseiller juridique.

AVIS
aux actionnaires de la Banque de Montréal
A cause de l'interruption du service postal, la distribution normale du rapport annuel ne peut être assurée. Cependant, les actionnaires peuvent se procurer copie du rapport annuel 1975 en s'adressant à la succursale de la Banque de Montréal la plus rapprochée.

SOLDE MERCEDES BENZ
Nous disposons d'un vaste stock de divers modèles 1975
240 DIESEL
Il nous faut les vendre au plus tôt
A des prix avantageux qu'il ne nous sera plus possible d'offrir à nouveau.
LE MODÈLE 240 DIESEL — Une voiture (sedan) véritablement luxueuse. Des essais EPA sur la grande route établissent sa consommation à 36 MPG.
Les moteurs diesel résistent plus longtemps et ne nécessitent pas de mise au point. Ils fournissent plus de millage et sont moins polluants.
D. K. AUTOMOBILE INC.
4815 Buchan — 735-3585
(Une rue au nord de Jean-Talon à Victoria)

PETROFINA CANADA LTÉE

K.S.C. Mulhall R.I. Galland
Petrofina Canada Ltée annonce l'élection de MM. Kenneth S.C. Mulhall et Richard I. Galland au conseil d'administration de la compagnie. M. Mulhall est vice-président sénior et trésorier de Petrofina Canada Ltée et vice-président et administrateur de Portland Pipe Line Corporation. M. Galland est président et chef de la direction d'American Petrofina Incorporated et administrateur de Petrofina S.A., la société mère du groupe Petrofina.

Malgré un retard au Critérium de la première neige

Betsy Clifford: une septième place prometteuse



Depuis le départ d'Anne-Marie Proell, les Suissesses, et hier au Critérium de la première neige, Bernadette Zurbriggen, semblent avoir supplanté les Autrichiennes.

VAL D'ISERE, (Reuter) — Une nouvelle ère a sans doute commencé à Val d'Isère avec la descente féminine: la victoire de Bernadette Zurbriggen en 1:26.01 et la 3e place de Marie-Thérèse Nadig en 1:26.86 confirment que la page autrichienne est pratiquement tournée et que l'équipe suisse est capable de dominer les courses féminines.

Les championnes de Hans Schwein-gruber, depuis cinq ans directeur de l'équipe féminine, ont en effet remporté, à l'occasion du Critérium de la première neige, leur cinquième succès consécutif dans une épreuve de vitesse.

Depuis la victoire de Bernadette Zurbriggen, à Schruns, Hans Schwein-gruber a obtenu 10 succès sur 15 courses: trois grâce à Bernadette Zurbriggen, trois grâce à la spécialiste du slalom Lise-Marie Morerod, deux grâce à la représentante du Liechtenstein Hanny Wenzel qui se prépare également avec lui.

Notre entraînement d'été était vraiment très bon cette année, déclarait Marie-Thérèse Nadig après la descente, nous avons pu ainsi faire fructifier tous nos efforts passés. Depuis l'été 1973, nous respectons un programme extrêmement sévère et ambitieux et je pense qu'il va être particulièrement payant cette année.

Tandis que les Autrichiennes souffrent de l'absence d'un "leader" de la dimension d'Anne-Marie Proell ou de Marie-Thérèse Nadig, les Allemandes représentent comme prévu la seule concurrence valable pour les Suissesses alors que les Françaises doivent attendre encore des jours meilleurs.

Irene Epple, skieuse polyvalente de l'Allemagne de l'Ouest, qui terminait deuxième hier en 1:26.67, est parfaitement capable d'épauler Rosi Mittermaier dans la lutte pour la conquête de la 10e Coupe du Monde de ski alpin. Christa Zerkmeister reste une redoutable spécialiste de slalom et Traudl Treichl est très régulière en slalom géant.

Autrichiennes

Marie-Thérèse Nadig ne termine que troisième mais cela constitue une sorte de victoire pour elle, car elle n'aime pas du tout ce genre de tracé qu'elle estime trop facile. "C'est une

descente où il faut mettre la tête entre les jambes au départ et la relever après l'arrivée", dit-elle avec humour. "Il ne faut surtout pas trop attaquer, car, à la moindre faute, c'est l'élimination. J'ai malheureusement, cette année encore, commis une grave faute dans le premier virage. Je suis sortie beaucoup trop bas, plusieurs mètres à côté de la ligne idéale. Je ne pouvais ensuite plus espérer reprendre le temps perdu".

Marie-Thérèse Nadig prendra-t-elle cette année la succession de son ancienne rivale "la Proell"? "non, pas du tout car Anne-Marie restera unique", dit la double championne olympique. "Personne ne savait et ne saura skier comme elle à fond dans les trois disciplines".

"Pour ma part je regrette son absence, tant qu'elle était là, on pouvait avoir un objectif extraordinaire: la battre, sans elle, c'est un peu plus ennuyeux. Je pense d'ailleurs très sérieusement à me retirer à la fin de cette saison".

Enfin, chez les Canadiennes, après l'arrivée, Betsy Clifford, qui semble avoir retrouvé la forme de ses belles années, semblait plutôt mécontente de sa septième place alors qu'elle visait la première place.

Elle a expliqué qu'elle avait probablement perdu la course à la suite d'une faute de carré à la sortie du S, quand un de ses bâtons s'était pris dans le piquet d'une porte de direction, la déséquilibrant et lui faisant perdre plusieurs dixièmes de secondes, l'obligeant à terminer en 1:27.33.

Elle a ajouté qu'elle se sentait en très grande forme et que sans l'incident, elle l'aurait sans doute remporté. Elle continuait en disant que l'entraînement de l'équipe canadienne au cours de l'été lui avait été très profitable et qu'elle pensait que les prochaines courses confirmeront ses propos.

Les performances des autres Canadiennes ont été plutôt décevantes avec Kathy Kreiner, de Timmins, Ontario, 27e en une minute 29 secondes 28, Karen Cloutier, de Montréal, 30e en une minute 29 secondes 40, Laurie Kreiner, de Timmins, 32e en une minute 29 secondes 51 et Susan Clifford, d'Old Chelsea, 48e en une minute 31 secondes 54.

Nos petits flashes

L'amour s'en vient, l'amour s'en va. Jimmy Connors, lui, est resté là. Il a renoncé au Masters de Stockholm pour retrouver Chris Evert, qui n'est après tout que son ex-fiancée. Quitte à perdre son titre officiel de numéro un du tennis mondial, menacé cette année, le jeune Américain a préféré se rendre à Las Vegas pour affronter, samedi, dans un match-défi de double mixte, télévisé en direct partout aux Etats-Unis, Marty Riessen et Billie Jean King.

Connors aura une double consolation. Ses retrouvailles avec Chris et l'assurance d'emporter \$25,000 avant même d'avoir échangé son premier service.

Quand on n'a que l'amour... et un peu d'argent de poche... LA PRESSE se fera d'ailleurs un devoir de vous faire connaître tous les développements de cette magnifique intrigue amoureuse.

De toutes façons, on peut vous dire tout de suite que ça va être plus intéressant que le tournoi... En parlant de Evert, elle pourrait bien se retrouver l'an prochain chez les Racquets de Phoenix, de la WTT, faisant la paire avec le grand vétérinaire du tennis, Rod Laver. Jim Walker, président du Phoenix, a annoncé qu'il a acquis les droits sur Laver des Hawaii Leis en échange d'une somme d'argent et des

droits que son équipe détenait sur Erik Van Dillen.

A Stockholm, où les choses sont un peu plus sérieuses, Ilie Nastase, de la Roumanie, s'est débarrassé de l'Italien Adriano Panatta 7-6, 3-6 et 6-0, tandis que Harold Solomon arrachait la victoire au Mexicain Raul Ramirez 5-7, 6-3, 6-3. Il est toutefois trop tard pour lui, puisqu'il n'a aucune chance d'accéder à la demi-finale.

J'espère que le bonheur de Solomon

Sept hockeyeurs soviétiques nous reviendront

WINNIPEG (PC) — L'alignement des Selects de Moscou qui affronteront les clubs de Winnipeg, de la LJO, le 4 décembre, comprendra sept membres du club national qui a rencontré le Canada l'an dernier.

Douze membres de ce club demeureront au Canada après une série de

vous réjouit parce qu'on ne sait vraiment pas pourquoi on vous en parle.

Au baseball, les directeurs des Giants de San Francisco n'ont pris aucune décision au sujet de la vente du club. Cette nouvelle-là (si on peut appeler ça nouvelle), nous vient aussi de la PA. Ecoutez, les boys, si vous n'avez rien à nous dire, vous n'êtes pas obligés de nous écrire, vous savez... Nous, on ne veut pas forcer personne... Les propriétaires d'é-

sept match contre des juniors canadiens afin de participer à des séries contre des clubs de la LNH.

Chez les Selects, on notera les défenseurs Volchenkov, Philippov et Kukulov, ainsi que les alliés Kotov, Popov, Vokovlov et Repnev, membres de l'équipe nationale 1974.

quipe de la ligue Américaine, ont rejeté hier l'offre d'achat que leur avait soumise l'homme d'affaires Bill Vecek pour les White Sox de Chicago.

Ali rides again... Il a prouvé hier qu'il n'a pas de préjugés raciaux en sauvant une institution juive de la faillite. Il s'est rendu discrètement dans un hospice newyorkais pour vieillards handicapés, physiques et a remis un chèque de plus de \$100,000. L'hospice héberge des victimes du régime nazi. Le tout s'est fait si discrètement que cela paraîtra dans tous les journaux nord-américains aujourd'hui.

Mohammed Ali a embrassé toutes les vieilles dames juives du Hillside Center, puis s'est rendu à une réception donnée par... les émigrés arabes unis aux Nations-Unies.

Entre les deux, mon cœur balance...

Toujours au sujet d'Ali, un quotidien de Dakar écrit que le champion arrivera le 9 décembre pour assister au Memorial "Battling Siki", qui fut le premier boxeur africain à détenir un titre mondial. On remettra la trophée au Ghanaïen David Kotjen, champion mondial des poids plumes.

La poursuite anti-trust que l'ancien quart-arrière Joe Kapp tente à la LNF sera entendue le 26 janvier par le juge William Sweigert... Le pla-

queur défensif Leroy Selmon, probablement le choix numéro un au repêchage cette saison, a reçu le trophée Outland remis au meilleur joueur de ligne intérieur au football collégial... Les Stampers de Calgary annonceront le nom de leur nouvel instructeur demain.

Ruben Olivares et Danny Lopez sont tous deux en excellente condition. Nous en sommes très heureux... Le contrat de George Best, avec les Aztecs de Los Angeles, est valable pour un an... L'UQTR a battu les représentantes de Sherbrooke au basket-ball 79-45...

Connors choisit l'Amour!

Ali déchiré entre Juifs et Arabes

Situation financière précaire dans le monde sportif

Selon Associated Press

La crise financière qui a forcé 13 équipes professionnelles et une ligue entière à disparaître au cours des deux derniers mois se poursuivra à cause des conditions économiques qui entourent l'industrie du sport professionnel.

Par exemple, l'équipe de St-Louis de l'Association américaine de basket-ball aligne cinq joueurs réguliers dont les salaires combinés s'élevaient à plus de \$1 million. L'équipe n'a qu'une source de revenu, soit la vente des billets. La moyenne des assistances est de 2,600 spectateurs par partie et les billets se vendent \$5 et \$7. Le résultat en est que les Spirits de St-Louis perdront sûrement plus de \$2 millions cette saison.

Au basket-ball et au hockey tout particulièrement, la guerre des salaires, des difficultés légales et l'inflation ont produit des conditions économiques qui ne donnent plus la chance à plusieurs de leurs équipes de joindre les deux bouts.

Il est presque impossible pour une concession de penser s'en tirer toute seule.

Au moins quatre des 14 équipes de l'Association mondiale de hockey pourraient fermer leurs portes d'ici la fin du calendrier. Les Cowboys de Calgary doivent verser des salaires si élevés qu'ils ne peuvent joindre les deux bouts même s'ils jouent devant des salles comblées à tous les matches à domicile. Une autre équipe de l'AMH a une moyenne d'assistances de 9,000 spectateurs et ne peut arriver.

MEME LA LNH

Alan Eagleson, président de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, où le salaire moyen est de \$70,000, a déclaré cette semaine qu'il a moins six équipes de la ligue sont en difficultés financières. Il a proposé qu'on fonde ses équipes en quatre formations.

Le baseball majeur et la Ligue nationale de football ne sont pas exemptés non plus de ces difficultés.

Dans la LNF, huit équipes ont perdu de l'argent l'an dernier, même si les dirigeants du circuit avaient signé un contrat record avec la télévision américaine. C'est la même chose au baseball où plusieurs équipes accusent des déficits. Les Giants de San Francisco, par exemple, sont en vente. Les propriétaires ont perdu plus de \$3 millions au cours des deux dernières années.

Les poursuites légales coûtent en moyenne plus de \$1 million par année aux équipes professionnelles de basket-ball. Dans ce sport, les associations des joueurs ont même fait inscrire dans le contrat collectif que les joueurs doivent voyager en première classe dans les avions.

Plusieurs équipes pouvaient s'en tirer à cause des impressionnants contrats de télévision, mais cela ne suffit pas. On dit même que la télévision n'investira plus autant dans les sports professionnels, qu'on a atteint le plafond. La LNH s'en est rendu compte récemment quand un réseau américain n'a pas renouvelé son contrat de télévision.

A QUI LE BLAME

Comment le sport professionnel en est-il venu à une situation aussi difficile et qui doit porter le blâme? Les opinions varient beaucoup, mais il est évident que les joueurs qui demandent des salaires exorbitants ne sont pas plus à blâmer que les propriétaires qui acceptent de les payer. Les associations ne doivent pas porter tout le fardeau, pas plus que les ligues qui les acceptent.

La situation économique actuelle ne pourra supporter une aussi grande expansion que celle que l'on a connue à la fin des années '60, mais certains promoteurs n'ont encore rien compris et tentent toujours de s'implanter.

On met sur pied des ligues professionnelles de tennis et de quilles. Certains promoteurs de Massachusetts veulent même fonder une nouvelle ligue professionnelle de baseball.

Pourtant, un jour on devra y mettre un frein.

Poulin aux courses

La squaw d'Abraham...

Le public était fort indécis hier dans la première. La preuve, c'est qu'il a élu favori le bien ordinaire Hector Song, du trois contre un au signal du départ. Ce dernier a remercié son monde en se présentant bon quatrième à l'arrivée. Quatre chevaux, sur ce peloton de sept, faisaient cligner le tableau à 9 contre 2, du rarement vu sur le cirque de Décarie. De ce groupe, Happy Almahurst, un récent vainqueur, a bénéficié d'un mille sans embûches pour croiser le fil en solitaire devant Mail et Clever Kay N. Aucun nom à retenir de ce groupe médiocre. De la boue, de la vase, de la fange.

Two Ten Georges, le lauréat d'octobre à titre de cheval du mois, a connu un mois de novembre fort mortuaire (aucune première en trois départs), ce qui a fait réagir Georges Touten. Un petit colloque avec Claude Côté, et le cheval se retrouvait dans une classe beaucoup plus potable. Mille toffe de la septième, mais victoire comme favori à \$5.10 la copie. A propos, Touten, c'est le proprio, et Côté, le conducteur-entraîneur. Un

duo du tonnerre qui ne vit que pour l'avancement du trot et amble. Une septième victoire en 18 départs et des gains de \$10,310.

Malgré deux victoires consécutives, J.J. Adios s'est fait damer le pion au mutuel par Surfer Champ. Ce dernier baissait de classe, mais la guigne allait se mettre de la partie.

Donc, victoire de J.J. Adios, mais revanche certaine de la part de Surfer Champ, s'il faut en croire son conducteur, l'agressif Gilles Lachance.

"Surfer est beaucoup plus rapide que ce groupe, de commenter l'homme en rouge et blanc. Si Big Jones ne nous avait pas nui dans la ligne droite, nous aurions triomphé des plus facilement."

Lachance fait ici allusion à l'incident qui s'est produit alors que son cheval menaçait.

"Mon Surfer s'appretait à se faufiler entre Keystone Apollo et Big Jones quand ce dernier a soudainement brisé son allure. Jones s'est tiré à l'intérieur, me coïncant le long de la rampe d'où je ne pouvais plus rien faire. La prochaine

fois, ce sera différent. Surfer plus moé, on va tout simplement jager."

Amis parieurs, vous êtes fixés. Tout un tuyau, de la bouche même de Gilles Lachance, un des noms les plus célèbres de l'histoire du trot et amble montréalais. Vous venez de le lire, Surfer Champ va l'emporter facilement dès sa prochaine sortie. En plein temps de l'Avent et à l'approche des Fêtes, on appelle ça de l'argent trouvé à terre. T'sais vous dire??? Videz les tiroirs, et si ça ne tournait pas rond, reste toujours Household Hanover, Beneficial Mir et cie. Excusez-la.

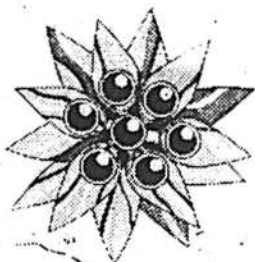
Deux courtes pour reprendre son souffle. Carolyn Hanover a trotté comme une grande fille de quatre ans dans la quatrième. Boucher au volant (\$7.10). Une course plus tard, c'était au tour de l'ambieur Neptune's Bret de s'illustrer pour Caball's Stables. Neptune Ilou est âgé de quatre ans. C'est fort, hein?

Galadon dans la sixième. La fin d'une longue disette. Le fils de Dean Widower, c'est son habitude à l'issue d'une course victorieuse,

Gilles POULIN

Chez Simpsons avec plaisir

le magasin de l'arbre de Noël



parfumez-vous des arômes "Miss Dior" et "Diorrissimo"

Mesdames, créez votre propre identité, choisissez votre parfum parmi notre merveilleuse collection d'arômes "Dior". Ils ont été conçus pour vous, la femme d'aujourd'hui, élégante et active, la femme du 20e siècle.

- | | |
|--|---|
| A. "Miss Dior", parfum en atomiseur, 1/2 on. Prix Simpsons \$11 | non représenté |
| B. "Miss Dior", cologne en atomiseur, 2 on. Prix Simpsons 750 | C. "Diorrissimo", parfum en atomiseur, 1/2 on. Prix Simpsons 750 |
| | D. "Diorrissimo", cologne en atomiseur, 2 on. Prix Simpsons 750 |

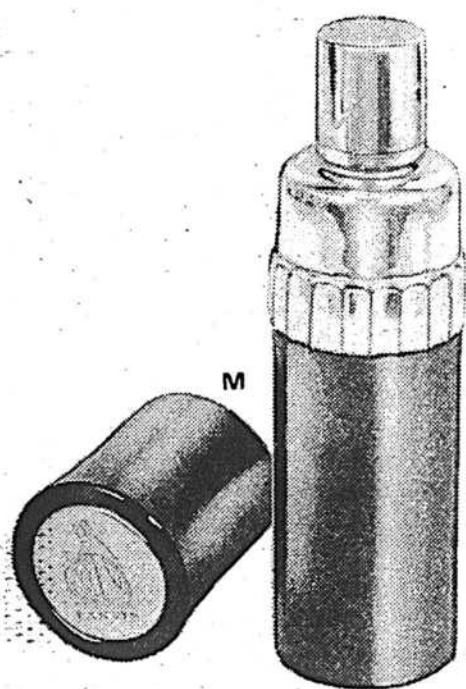
"Audace" et "Robe d'un Soir"... les parfums de Rochas et Carven

Créez-vous un nouvel univers, parfumez-vous avec "Audace"... cet arôme subtil, sensuel et tellement féminin.

"Robe d'un Soir", un parfum exotique rempli de promesses, de mystère. Revêtez "Robe d'un Soir" et soyez femme, ce soir.

- | | |
|---|---|
| E. Cologne, 2 on. Prix Simpsons 550 | G. Parfum pour le sac, 1 on. Prix Simpsons \$11 |
| F. Cologne, 1 on. Prix Simpsons \$8 | H. Eau de toilette, 2 on. Prix Simpsons \$10 |
| FI. Cologne, 8 on. (non représenté) Prix Simpsons \$14 | (non représenté) |
| | J. Cologne en atomiseur, 1 on. Prix Simpsons \$12 |
| | K. Parfum en atomiseur pour le sac, 1 on. Prix Simpsons \$12 |
| | L. Parfum de toilette, 1 on. Prix Simpsons \$7 |

Rayon 701, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

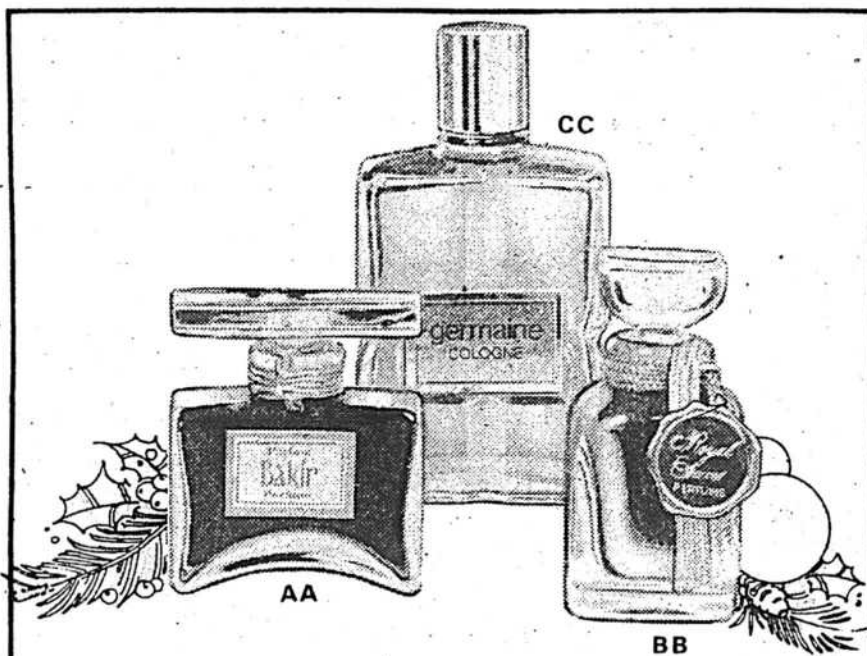


parfums "Lanvin" aux mille mystères

Pour vous qui êtes femme et aimez vous sentir bien dans votre peau, Lanvin vous suggère "Arpège", "My Sin" et son "Eau de Lanvin".

- | |
|---|
| M. Cologne "Eau de Lanvin" d'Arpège en atomiseur, 2 on. Prix Simpsons 9.75 |
| (non représenté) |
| N. "My Sin", eau de Lanvin d'Arpège, 2 on. 9.25 |
| Eau de Lanvin d'Arpège |
| P. Eau de toilette, 2 on. 6.60 |
| Q. Eau de toilette, 4 on. 10 |
| R. Eau de toilette, 8 on. 17.50 |
| S. Une savonnette 3.35 |
| T. Trois savonnettes 9.75 |
| "My Sin" et Arpège |
| U. Eau de toilette, 2 on. 6.25 |
| V. Eau de toilette, 4 on. 9.75 |
| W. Eau de toilette, 8 on. 16 |
| X. Une savonnette 3.35 |
| Y. Trois savonnettes 9.75 |

Rayon 701 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.



pour célébrer Noël... "Germaine Monteil" vous offre 3 parfums exquis

"Bakir". Quand l'est s'unit à l'ouest, le parfum le plus enchanteur de cette décennie est créé. 170 ingrédients précieux ont été mariés exclusivement pour vous mesdames, afin que vous puissiez célébrer Noël en beauté. Sélection de parfums, eaux de cologne et atomiseurs.

- | |
|---|
| AA. Parfum "Bakir", 8 mg Prix Simpsons \$20 |
| Non représenté |
| AA1. Cologne "Bakir" en atomiseur, 50 mg 17.50 |
| AA2. Cologne "Bakir", 50 mg 15 |
| "Royal Secret". Le secret fabuleux de cet arôme inoubliable est pour vous seulement mesdames. Car, le parfum "Royal Secret" s'épanouit avec la chaleur de votre corps. Découvrez aujourd'hui la collection "Royal Secret", des mystères subtils du parfum aux riches huiles pour le bain. |
| BB. Parfum "Royal Secret", 1/2 on. Prix Simpsons 17.75 |

- | |
|---|
| Non représenté |
| BB1. Eau de parfum "Royal Secret" en atomiseur, 1 on. 9.25 |
| BB2. Parfum "Royal Secret" pour le bain 9 |
| BB3. Poudre "Royal Secret" en vaporisateur 9.75 |

"Germaine". Le parfum conçu uniquement pour la femme d'aujourd'hui... crée spécialement pour répondre à votre personnalité. Arômes de fleurs et de forêt se mêlent délicatement au parfum du jasmin et dévoilent cette senteur exclusive à la femme contemporaine. Essayez "Germaine" aujourd'hui, offert en parfums ou en atomiseurs.

- | |
|---|
| CC. Cologne "Germaine" 4 on. Prix Simpsons \$20 |
| Non représenté |
| CC1. Parfum "Germaine", 1 on. 17.75 |
| CC2. Parfum "Germaine", 2 on. 27.50 |
| CC3. Parfum "Germaine" en atomiseur, 1/2 on. 18.50 |

Rayon 701 au rez-de-chaussée. En ville seulement.

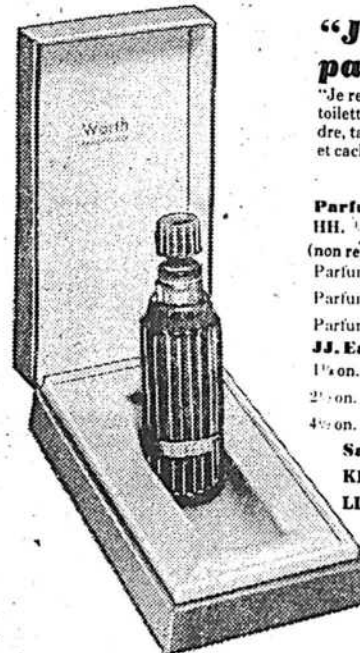


choisissez "Brunante" de Michel Robichaud

Un parfum resplendissant de fraîcheur et de jeunesse... qui vous fera vivre dans un monde merveilleux: "Brunante" de Michel Robichaud, offert en eau de Cologne et arômes pour le bain.

- | |
|---|
| DD. Huile pour le bain, 1 on. Prix Simpsons 5.50 |
| EE. Eau de Cologne naturelle en atomiseur, 2 on. 8 |
| FF. Trois savonnettes 6 |
| GG. Poudre 7 |

Rayon 701 au rez-de-chaussée. Aussi Fairview et Carrefour Laval.



"Je reviens", un parfum de Worth

"Je reviens"... parfum, parfum de toilette, eau de toilette, eau de cologne, huile pour le bain, poudre, talc, savon et sachets. Tous réalisés, emballés et cachetés en France.

- | |
|---|
| Parfum III, 1 on. Prix Simpsons \$38 |
| (non représenté) |
| Parfum 1 on. \$11 |
| Parfum 1 on. \$23 |
| Parfum 1 on. \$55 |
| JJ. Eau de Cologne (non représenté) |
| 1 1/2 on. \$5 |
| 2 on. \$7 |
| 4 on. \$12.50 |
| Savon (non représenté) |
| KK. Une savonnette \$5 |
| LL. Paquet de 3 savonnettes \$13 |

Rayon 701, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Composez 842-7221... jour et nuit

Achetez par téléphone 24 heures par jour, 7 jours par semaine.



Simpsons
En ville
Fairview
Les Galeries d'Anjou
Le Carrefour Laval

Un reportage de
Madeleine DUBUC

Photos de
Michel GRAVEL

Les mannequins: Isabelle, Richard Alary, de l'Agence Constance Brown.

Les vêtements d'Isabelle: Lily Sport et Boutique Elizabeth, de la Place Bonaventure.

Les vêtements de Richard: Armand Boudrias, de la Place Bonaventure.

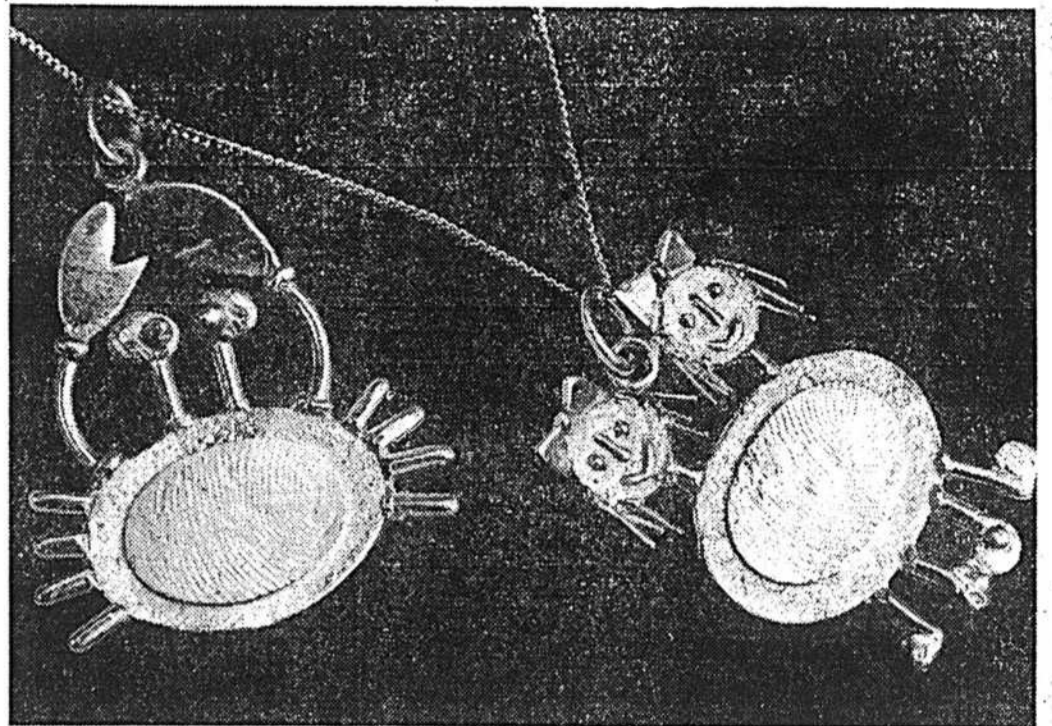


Sur une chaînette en or et prenant la forme d'un sifflet, un pendentif sert d'un groupe de petites pierres multicolores. L'ensemble deux-pièces de velours marine à longue jupe est signée Courrèges.

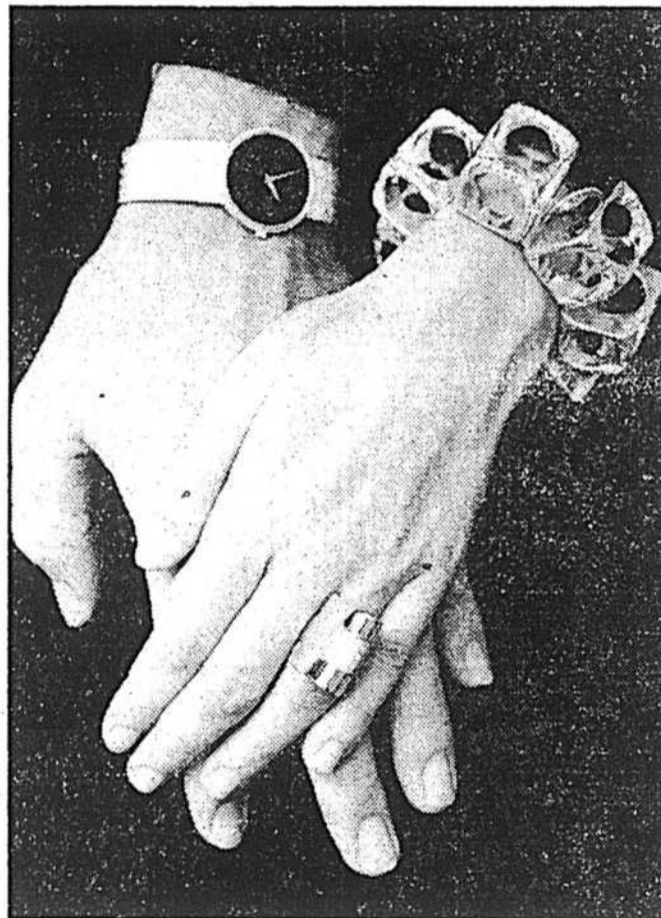
Sur un fond de velours



Des bijoux pour toute la journée, une autre spécialité de la maison Lucas. Pour Isabelle, le deux-pièces habillé de velours frappé bleu gris et brun. Pour Richard, le veston marron clair à pois minuscules, et, sur un col roulé marron foncé, un pendentif pour hommes. La montre est signée Piaget, une exclusivité Lucas, pour le Canada.



Pour les enfants de tous âges, deux des breloques (charms) créés dans les ateliers Lucas, avec signes du Zodiaque et plaque réservée à l'empreinte digitale. (Ci-dessus).



Deux mains qui se joignent sur des bijoux de prix. A droite, de la collection Lucas, le bracelet formé de sept cubes dans lesquels on a taille des cercles; et une bague des grands jours; à gauche, sur un poignet d'homme, la montre Piaget.

A cette époque de l'année où brille dans les yeux de chaque femme le désir de posséder, une fois dans sa vie, un vrai beau bijou, sort, dans un des centres de la belle joaillerie de la métropole, une collection à faire rêver les plus blasées. LA PRESSE est allée voir cette collection et a même, pour faire d'une pierre trois coups, amené sur place, pour les besoins de la photographie, mannequins et vêtements appropriés et interviewé les ouvriers de la première heure, responsables à leur façon de cette collection.

Chez Lucas, maison fondée il y a quelque 30 années par Gabriel Lucas, parisien de formation, gentilhomme de la vieille école jusqu'à sa mort il y a quelques semaines, on retrouve l'un, à son bureau particulier et l'autre, dans son atelier. Maurice Drouin, vice-président et gérant de l'établissement de la rue Sherbrooke et Gérard Gauthier, "gemmologue" (ou diamantaire ou lapidaire) de la maison.

Un art où on découvre toujours quelque chose

Pour Maurice Drouin, la maison Lucas, c'est un second chez soi depuis 1945, alors qu'au sortir de l'école des Beaux-Arts, il a commencé à travailler aux côtés de son "maître", selon les traditions de la joaillerie classique européenne dans un art où, dit-il, "on découvre sans cesse quelque chose".

La joaillerie, c'est également un art où les tendances et les modes ont leur place. Maurice Drouin rappelle quelques étapes dans sa vie de joaillier. "Quand j'ai commencé dans l'atelier de M. Lucas, se rappelle-t-il, c'était surtout le platine qu'on travaillait. Le platine, c'était le signe de l'opulence. Les femmes s'en faisaient faire des bagues "éternelles": les hommes rêvaient d'une chevalière en platine; on en faisait des bases pour les rivieres de diamants et les tiaras des grands soirs... Mais, le platine, c'était une matière froide qu'il fallait obligatoirement sertir de pierres précieuses pour la faire vivre.

"Maintenant, poursuit Maurice Drouin, on indique la collection nouvelle présentée, on fait des miracles avec l'argent, et avec l'or. Surtout avec l'or.

"Regardez-moi ce bracelet sculpté, sorti de nos ateliers. Dix-huit carats. Il pèse une livre. Sept cubes perforés et une allure digne des coffrets des plus riches héritières. Il vaut sept mille dollars.

"Regardez aussi ce qu'on fait pour les enfants. Des breloques en signes de zodiaque au centre desquelles une petite plaque sert à imprimer les empreintes de la personne à qui on l'offre."

"Tout ça, sauf peut-être une collection de bijoux d'argent qui vient d'Espagne, est conçu et créé dans nos ateliers où travaillent une vingtaine d'artisans. Chez Lucas, on fait toujours les pièces classiques. Mais, on suit la clientèle de près, à moins qu'on ne la précède.

"Les bagues sculptées ont été depuis plusieurs années en grande demande, poursuit M. Drouin. Maintenant, elles font place à des bagues plus délicates. Nos dessinateurs connaissent toutes ces tendances. Ils créent, mais ils s'informent aussi. Pour que chaque personne qui nous fait confiance soit une personne satisfaite".

Au royaume de la gemmologie

Séparé du bureau de M. Drouin par un petit salon, on rejoint chez Lucas, le bureau et l'office privés de M. Gérard Gauthier, "gemmologue" de la maison.

Intarissable lorsqu'il s'agit de son métier, Gérard Gauthier qui, lui aussi, est de l'école de Gabriel Lucas, a pris la place de celui-ci depuis sa retraite il y a cinq ans dans le choix et l'achat des pierres. C'est lui également qui conseillera ou qui guidera le dessinateur dans le choix d'une pierre, venant à un bijou particulier.

La gemmologie, pour M. Gauthier, c'est une science de chercheur, et, pour aimer son métier comme il l'aime, il faut posséder un esprit de recherche. Le même esprit qui sied à un médecin, à un psychiatre, à un savant. "J'ai découvert autant de beauté dans les pierres précieuses qu'un astrologue peut en trouver dans les astres, admet-il, simplement. "Les pierres n'ont pas qu'une valeur visible à l'œil nu, mais de près, leur beauté est irradiante. Plus on les regarde, plus on les aime."

Pour Gérard Gauthier, la catégo-

risation des pierres en précieuses et semi-précieuses est une chose du passé, même si dans l'esprit des profanes, le diamant, le saphir, le rubis, l'émeraude, le topaze restent les grands favoris; lui, garde la même affection pour toutes les autres qui s'appellent lapis lazuli, tourmalines, etc., dont la beauté le charme toujours et qu'il traite avec respect.

Dans le bureau de M. Gauthier, les catalogues à en-têtes internationaux et les documents des sociétés de gemmologie auxquelles il appartient voisinent avec les instruments du parfait diamantaire: microscopes, reflectomètres, etc.

C'est à travers toutes ces lentilles qu'il examine de près les merveilles de son monde et qu'il accepte, ou rejette, après les avoir scrutées, les pierres qui serviront les bijoux créés par le dessinateur ou proposés par le client.

"Les pierres ont toujours, nous souligne M. Gauthier, une valeur d'investissement. Des fortunes entières se transforment en diamants, à cause de certaines qualités indéniables: leur beauté d'abord, leur durabilité, leur rareté et aussi, j'ajouterais, pour cette qualité à laquelle le commun des mortels ne pense pas toujours mais que des exilés, en fuite d'un pays à l'autre ont été assez sages pour ne pas négliger; la portabilité..."

Tout ça dit avec un sourire. M. Gauthier, le poète de la gemmologie, qui croit en l'honnêteté dans sa profession comme à la beauté de ses pierres doit bien avoir une préférence. "J'aime l'opale, avoue-t-il presque confidamment... à cause de sa fragilité, de sa subtilité. Je la trouve attachante".

Comme une femme? "Comme une femme!" Entre les collections de prix et les pierres, sources de beauté, on laisse les deux artisans de la première heure de la maison Lucas. Un de ces jours, on ira bien visiter leurs ateliers et voir à l'oeuvre les monteurs, les sertisseurs, les tailleurs de diamants et les dessinateurs qu'on garde bien "au chaud" parce qu'ils sont des oiseaux rares. Et on essaiera de donner aux bijoux, à défaut d'écrin, un fond de scène qui les met en valeur: des vêtements de velours, doux et chatoyants.

Quatre bombes à Miami

MIAMI, Floride (PA)—Des gardiens ont été postés aux abords de tous les édifices gouvernementaux de Miami, en Floride, après que quatre immeubles fédéraux eurent été endommagés par l'explosion d'autant de bombes et qu'un cinquième engin eut été désamorcé.

On ne rapporte aucun blessé, mais des policiers affectés à la fouille d'un édifice à la suite de la première explosion, ont échappé de justesse à la déflagration causée par une autre bombe qui a sauté au moment où l'on s'affairait à la rendre inoffensive.

Cette explosion s'est produite dans un immeuble abritant les bureaux de la sécurité sociale, occasionnant des dommages plutôt légers comme des carreaux de fenêtre qui ont volé en éclats. Des dégâts semblables ont été causés au quartier général du FBI ainsi que dans deux bureaux de poste.

Un porte-parole de la police a déclaré que des recherches avaient été entreprises pour interpellier un homme et une femme qui auraient été vus s'enfuyant de l'un des bureaux de poste endommagés.

Pour le moment, les enquêteurs prétendent ne pas savoir à qui attribuer la responsabilité de ces attaques. D'autre part, divers groupes d'exilés cubains ont déjà réclamé la paternité d'un certain nombre d'attentats à la bombe survenus dans la région de Miami au cours des derniers mois.

Appel en faveur de Djemiliov

MOSCOU (AFP) — L'académicien soviétique Andrei Sakharov et le général Piotr Grigorenko ont adressé un nouvel appel au secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, lui demandant d'intervenir en faveur de M. Mustafa Djemiliov, tatar de Crimée, qui fait la grève de la faim depuis six mois à la prison d'Omsk, en Sibérie.

Le père, la mère et les six frères et soeurs de M. Djemiliov ont prié pour leur part les chefs des partis communistes, la Croix-Rouge et Amnesty International d'aider leur parent, militant actif du mouvement réclamant le droit, pour les Tatars de Crimée déportés en 1944 par Staline, de revenir dans leur patrie.

BEAUTÉ, QUALITÉ, SONORITÉ

Le prestigieux GULBRANSEN



- 2 claviers de 44 notes
- 13 notes de pédaliers
- 2 systèmes de générateur de son indépendants
- 2 canaux d'amplification produisant 100 watts
- Circuits intégrés transistorisés
- Piano Electronic
- Leslie incorporé
- Rythme automatique
- Pédalier automatique

optionnel
Modèle 1511

\$3070
(Banc inclus)

Banc inclus, 5 leçons gratuites, 5 ans de garantie sur composants électroniques, 1 an de service gratuit. Transport gratuit.

Disponible dans les 24 succursales



Galipeau musique Inc.

1480 EST, RUE FLÉURY.

informations

387-2568



A Noël, accueillez chaleureusement un petit lapin des neiges

"Nous sommes tout doux, câlins, en fourrure et blancs comme neige. Tout le monde tombe amoureux de nous"

"Nous sommes une exclusivité Bowring: joliment fabriqués par Steiff; nous pouvons servir aussi de marionnettes ou d'étui à pyjama" (\$37.95)

BOWRING

Aéroport International de Montréal, Dorval 636-4915/Place Bonaventure, Montréal 861-4975/Château Champlain, Montréal 878-2153/Les Galeries d'Anjou, Anjou 353-6910/Centre Laval, Laval 688-9980/Cavendish Mall, Montréal 482-3940/Carrefour de Laval, Laval 681-0575/Place Vertu, Montréal 366-0650/Aéroport International de Montréal, Mirabel 476-0320/Centre Fairview, Pointe-Claire 694-1385

VENTE DE LIQUIDATION

commençant le mercredi 3 décembre

Importations italiennes exclusives.

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

Grand choix de styles, couleurs, grandeurs.

Robes doublées, fin jersey de laine, manches longues. Courant \$50 et \$60 **\$1000** SPECIAL

Chandails, nouveau style chasuble, manches trois quarts, 100% laine. Courant \$25. **\$300** SPECIAL

Pantalons gabardine. Courant 30.00 **\$1000** SPECIAL

Blouses jersey de laine, manches longues. Courant 22.00 **\$500** SPECIAL

Robes pour croisières en coton ou jersey de soie. Courant 45.00 **\$1000** SPECIAL

EN QUANTITÉ LIMITÉE
Costumes pantalons - manteaux - jupes ainsi que des SACS À MAIN à 50% de réduction.

HAUTE COUTURE CARLA

521 est, rue Bélanger

Sortie métro Jean-Talon

Toutes les ventes sont finales. PAS DE REMBOURSEMENT
Pas de retouches.

la presse

le
"best-seller"
tous les jours
à Montréal



Madame Betty Ford suit avec attention l'un des élèves de l'école de danse qu'elle a visitée hier à Pékin, tandis que le président des Etats-Unis poursuivait ses entretiens avec les dirigeants chinois.

Ford et Teng Hsiao-ping se disent très satisfaits

PEKIN (UPI, AFP) — Le président Ford et le Premier ministre chinois Teng Hsiao-ping sont satisfaits de leurs entretiens. Le chef de l'exécutif américain a déclaré, aujourd'hui, que ses conversations avec les dirigeants de Pékin ont été "très, très bénéfiques, très amicales et constructives".

De son côté, M. Teng Hsiao-ping a affirmé: "Nous sommes tous très heureux du fait que les deux parties inaugurent maintenant un style nouveau, que nous ne pensons pas être dans l'obligation de publier un communiqué. Nous pensons que ce qui est important, c'est la visite elle-même et le fait que les deux parties puissent avoir ces discussions importantes. Nous ne considérons pas comme importantes des choses superficielles telles qu'un communiqué."

Reprenant la parole, M. Ford a ajouté: "Je suis d'accord. Les actes et les accords sont bien plus importants que les paroles, et les discussions sont bien plus importantes que les communiqués."

C'est au cours d'un entretien entre le secrétaire d'Etat américain Kissinger et le ministre chinois des Affaires étrangères Chiao Khouan-hua qu'il avait été convenu de ne pas publier de communiqué. Les officiels améri-

cains ont dit aux journalistes que les Chinois ne désiraient pas qu'un nouveau texte vienne se substituer à la déclaration de Shanghai, signée en 1972 à l'issue de la visite du président Nixon. Pékin considère évidemment cette déclaration, qui a mis fin à vingt années d'hostilité, comme la pierre angulaire des nouvelles relations sino-américaines.

Les entretiens sino-américains devaient reprendre aujourd'hui. Le président Ford s'est entretenu pendant deux heures et demie hier matin, une seconde fois, avec le vice-premier ministre Teng Hsiao-ping.

Hier après-midi, le président des Etats-Unis a visité une exposition agricole. De son côté, Madame Betty Ford — qui a fait de la danse dans sa jeunesse — a causé de la surprise au cours de la visite d'une école de danse.

Elle a enlevé ses souliers et a fait quelques mouvements avec les élèves du Collège central des arts du 7 Mai. L'hôtesse chinoise lui a dit "qu'elle avait la base". Hier soir, la télévision en a fait ses délices, en raison sans doute du peu de nouvelles qui est sorti de Pékin depuis l'arrivée de M. Ford.

Juan Carlos se heurte à la vieille garde du franquisme

MADRID (UPI, AFP) — Le roi Juan Carlos aura du mal à mettre à la tête du gouvernement, en remplacement de M. Arias Navarro, démissionnaire, un homme à lui, prêt à appliquer les changements politiques qu'il a promis aux Espagnols dans son discours d'intronisation. C'est ce que l'on estime dans les milieux proches du gouvernement où il y a 48 heures, on pensait que le successeur de M. Arias Navarro serait désigné dans le courant de la semaine. Il semble maintenant que ce ne sera pas fait avant la semaine prochaine. On dit en effet que le roi se heurte à une forte opposition de la part de la vieille garde franquiste qui, non con-

tente d'avoir obtenu la désignation d'un conservateur à la tête des Cortés, cherche maintenant à imposer un de ses hommes à la tête du gouvernement.

M. Fernandez Miranda a pris officiellement hier soir ses fonctions de nouveau président des Cortés. Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion et conclue par le cri de la phalange "Arriba España", M. Fernandez Miranda a rendu hommage au général Franco et à l'amiral Luis Carrero Blanco, assassiné en 1973, et à l'actuel premier ministre M. Arias Navarro. Il a déclaré par ailleurs: "Je suis totalement responsable de mon passé, j'y suis fidèle, mais n'en suis pas l'esclave, parce que le service de la patrie et de mon roi est une tâche et un espoir de l'avenir".

De Madrid, l'agence Associated Press écrit en citant des sources près du gouvernement que la droite espagnole a réagi avec colère au plan de libéralisation du roi et qu'elle l'aurait forcé à demander à M. Arias Navarro de demeurer à son poste encore trois ans. L'agence attribue également au mécontentement des milieux d'affaires, la chute qu'a connue hier la bourse de Madrid, la première depuis l'accession de Juan Carlos au trône.

Portugal: des officiers pour le retour aux casernes

LISBONNE (UPI, AFP) — Le Conseil de la Révolution s'est réuni hier pour discuter l'opportunité pour les militaires de remettre le pouvoir aux politiciens civils et de retourner aux casernes.

Une faction des militaires a en effet pris position en faveur de la remise du pouvoir aux civils. Cette faction est animée par des officiers qui ont joué un rôle décisif dans les événements de la semaine dernière alors qu'une rébellion d'éléments gauchistes de l'armée a été écrasée. Elle comprend notamment le colonel Jaime Neves, chef des commandos qui ont sauvé le gouvernement la semaine dernière, et le général Antonio Pires Veloso, chef de la région militaire du nord.

"Nous devrions retourner aux casernes, tout en surveillant la situation pour s'assurer que les intérêts du peuple portugais sont respectés," a dit le gén. Veloso.

Cette opinion est combattue par les officiers alignés derrière le commandant Ernesto Melo Antunes, ministre des Affaires étrangères et leader du groupe des Neuf. Celui-ci est d'avis que le mouvement des forces armées, a encore un rôle à jouer et que si les civils prenaient actuellement la direction des affaires, ils donneraient un coup de barre à droite.

On ne s'attend pas à une décision immédiate à ce sujet à cause de la complexité de la question. Mais des militaires ont souligné l'importance d'examiner l'avenir politique des forces armées.

Par ailleurs, le Conseil de la révolution a décidé hier soir de donner aux services de la police judiciaire militaire compétence pour instruire les procès concernant les personnes impliquées dans le soulèvement du 25 novembre. Une commission d'enquête sera nommée pour déterminer les causes de ce coup militaire et proposer des mesures qu'elle jugera utiles.

Un véritable procès posthume pour Hoover

WASHINGTON (AFP) — C'est un véritable procès posthume qui est engagé contre l'ancien directeur du FBI, Edgar Hoover devant la commission sénatoriale d'enquête sur les services de renseignement.

M. Hoover et les méthodes qu'il a fait régner au FBI durant près de quarante ans s'y voient dénoncés avec des accents rappelant ceux de Nikita Khrouchev condamnant les crimes de Staline lors du 20e congrès du parti communiste soviétique. Et parmi les témoins qui ont accablé avec le maximum de sévérité le légendaire "chef des incorruptibles" figuraient hier deux anciens ministres de la justice dont il avait été, au moins nominativement, le subordonné.

Nicholas Katzenbach et Ramsey Clark, qui occupèrent tous deux ce poste sous l'administration Johnson, n'ont pas trouvé, en déposant devant la commission, de mots assez durs pour fustiger les actes illégaux commis par M. Hoover et ses agents, sans, d'après eux, qu'ils en aient jamais eu connaissance.

Il avait déjà été établi, par des témoignages antérieurs, que feu Edgar Hoover poursuivait d'une haine tenace le champion des droits civiques des noirs, le révérend Martin Luther King, et que, non content de faire surveiller ses téléphones, sa correspondance et sa vie sentimentale, il lui avait fait envoyer des lettres anonymes pour tenter de le pousser au suicide.

M. Clark, qui fut ministre de la justice de 1967 à 1968, à l'époque même où M. King fut assassiné dans des circonstances encore obscures, a exprimé son indignation devant ces révélations et demandé que soit créée une commission nationale d'enquête sur l'ensemble de l'affaire. Devenu, depuis son départ du gouvernement, un libéral ardent, qui milita notamment sous

l'administration Nixon contre la guerre du Vietnam, il a préconisé que des sanctions rigoureuses soient désormais appliquées à tous fonctionnaires de police violant la loi.

Dans une longue déclaration devant la commission, M. Katzenbach a, quant à lui, affirmé qu'il était plus étonné par le fait que des activités illégales aient été commises avec l'approbation apparente de M. Hoover que par le fait que lui-même, en tant que ministre de la Justice, n'en ait rien su.

En effet, a-t-il expliqué, il aurait été impensable pour le chef du FBI de demander à un ministre de la justice qui ne partageait pas ses opinions, d'un anti-communisme fanatique, d'approuver les méthodes qu'il employait contre tous ceux qu'il soupçonnait, comme Martin Luther King, et les membres de divers groupes de gauche, pacifistes ou adeptes du Black Power, d'activités subversives. Il a rappelé que M. Hoover, tout au long de sa carrière, avait été un héros national généralement appuyé par les présidents successifs et qu'aucun ministre de la justice n'osait discuter ses décisions. M. Hoover concéderait d'ailleurs les ministres, a-t-il reconnu, comme de simples amateurs.

Quelque peu embarrassé, M. Katzenbach a affirmé ne pas se souvenir d'avoir paraphé, en 1965, trois notes intérieures autorisant la continuation de la surveillance du téléphone du pasteur King.

Il apparaît, à la lumière des témoignages devant la commission de divers anciens subordonnés de Hoover, que nombre d'activités marginales de ce dernier furent effectuées directement sur instructions des présidents des Etats-Unis, depuis Franklin Roosevelt jusqu'à Richard Nixon.

RENDEZ-VOUS PLACE VILLE-MARIE



Les Parisiens déambulent sur les Champs-Élysées. Les Londoniens affectionnent Trafalgar Square. Les Montréalais, eux, visitent la Place Ville-Marie, leur grand symbole de fierté.

Montréal compte bien d'autres galeries de boutiques, mais il n'y a qu'une seule Place Ville-Marie.

LE COEUR DU CENTRE VILLE

Le royaume du Laos devient une république populaire

VIENTIANE (AFP) — Le Laos sera très prochainement une république populaire. Cette annonce faite hier à la radio de Vientiane par le Pathet Lao d'inspiration communiste en même temps que celle de l'abdication du roi Savang Vatthana font suite à des manifestations de masse qui se sont déroulées lundi à l'appel du Pathet Lao demandant l'abdication du souverain.

En fait, les transformations annoncées dans la capitale laotienne ne font que plus nettement exprimer une réalité.

Depuis le mois d'août dernier, les communistes laotiens exercent pratiquement leur contrôle sur l'ensemble du pays.

Ainsi, après le Vietnam et le Cambodge, c'est le Laos qui va se donner officiellement un régime communiste. Le Laos (236.000 KM carrés et près de 3,5 millions d'habitants) constitue une véritable plaque tournante du sud-est asiatique par sa position stratégique au contact de la Chine populaire, du Vietnam, du Cambodge, de la Thaïlande et de l'Union birmane.

Le nouveau gouvernement laotien, dont la composition n'était pas encore connue hier, et les décisions prises par l'assemblée des représentants du peuple, abolissant la monarchie et instaurant la république populaire du Laos, seront présentés officiellement à la presse aujourd'hui à Vientiane.

L'assemblée, réunie en grand secret lundi et mardi à Vientiane, a adopté à l'unanimité l'abolition de la monarchie, l'acceptation de la lettre d'abdication du roi Savang Vatthana, la dissolution du gouvernement provisoire d'union nationale et du comité politique national de coalition, ainsi que l'établissement d'une langue officielle.

Elle a décidé également que le nouveau drapeau du Laos serait celui du Neo Lao Haksat (front patriotique Lao): rond blanc sur fond bleu entre deux bandes rouges.

Le numéro un du nouveau régime à Vientiane sera vraisemblablement le prince Souphanouvong, 63 ans, demeurant du prince Souvanna Phouma. Le prince marxiste comme on l'appelle parfois, était très lié avec Ho Chi

Minh. Pour lui, la proclamation de la république populaire du Laos représente l'issue triomphale de 30 années de lutte, menée d'abord contre les Français et ensuite, au cours de longue années, dans l'émigration et au Laos même.

Avec l'effacement du prince Souvanna Phouma et l'abdication du roi Savang Vatthana, le prince marxiste est désormais le maître du Laos.



Le roi Savang Vatthana et le prince Souvanna Phouma, qui ont été éliminés par le Pathet Lao au Laos.

Une trentaine d'otages libérés

Hold-up dans une banque à Paris: un bandit abattu et l'autre capturé

d'après UPI, AFP et AP

PARIS — La 8e prise d'otages dans une banque parisienne, cette année, s'est soldée tôt ce matin, après un suspense de 14 heures et une brève poursuite en voiture, par la mort d'un des auteurs du coup, la capture du deuxième, la libération de la trentaine d'otages et la récupération des quelque \$2 millions versés en rançon.

Le siège s'était déroulé autour d'une succursale du Crédit Lyonnais, avenue Bosquet, près de la Tour Eiffel, mais l'aventure des deux bandits semble avoir débuté à une autre banque et ses auteurs ont joué de malchance du début à la fin.

La police a indiqué en effet que les deux hommes — celui qui a été tué a été identifié comme étant de nationalité espagnole et son complice d'origine nord-africaine — avaient tenté de commettre un hold-up tôt hier matin dans une autre banque parisienne.

Cette tentative échoua parce qu'un employé réussit à enclencher le dispositif d'alarme et les deux hommes, masqués et armés, prirent la fuite.

Vers 10h, toutefois, ils firent irruption dans la succursale du Crédit Lyonnais, dans l'espoir, cette fois, de réussir, mais ils furent interrompus par l'arrivée de convoyeurs de fonds de la compagnie Brink's, au moment où ils demandaient l'argent contenu dans les coffres.

Il y eut une brève fusillade au cours de laquelle au moins quatre personnes furent blessées, dont un passant atteint à la jambe par un projectile. Les gangsters se sont ensuite enfermés avec une trentaine de personnes, clients et employés de la banque ainsi que les convoyeurs de fonds, dans l'établissement.

L'affaire ayant pris la tournure d'une prise d'otages avec demande de rançon, le scénario subséquent est facile à deviner: encerclement du quartier par la police parisienne, intervention d'agents de la brigade anti-gang munis de gilets pare-balles, déploiement de tireurs d'élite, arrivée de maitres-chiens tenant leurs animaux

en laisse et renforts d'agents en civil.

Les gangsters ayant détruit le standard de la banque, un téléphone de campagne était rapidement installé et les négociations débutaient entre les deux forcés et les autorités.

Le chef Jean Ducret, de la police judiciaire, déclara aux journalistes que les gangsters exigeaient \$2 millions en coupures de \$100 et une voiture quatre portes. Ils donnaient aux autorités jusqu'à 20h pour se conformer à leurs demandes. Passé ce délai, ils exécuteraient les otages un à un.

Leur ultimatum ayant expiré sans aucun signe des autorités, plusieurs séries de coups de feu furent entendues à l'intérieur de la banque, entre 20h et 21h30. Quelques agents qui tentaient de s'approcher de l'édifice en rampant durent battre en retraite devant les tirs provenant de l'intérieur.

"Ils sont en train d'abattre les otages", a alors déclaré aux journalistes le commissaire Robert Broussard, mais il fut établi, à la suite de nouvelles conversations téléphoniques, que les bandits avaient seulement tiré en l'air pour hâter la concrétisation de leurs demandes.

Mais les d'attendre, deux heures plus tard l'un des malfaiteurs sortait de la banque durant quelques secondes en utilisant comme bouclier l'un des otages, qui avait un pistolet braqué sur la nuque. "Si nous n'avons pas l'argent dans cinq minutes, nous le tuons" a-t-il lancé avant de s'engouffrer à nouveau dans l'édifice en compagnie de l'otage.

Peu après, des agents en civil déposaient des sacs contenant le montant de la rançon à la porte de l'établissement. Ces sacs furent immédiatement ramassés par l'un des bandits et la police y amenait ensuite une Fiat quatre portes.

Le dénouement du drame était en vue lorsque, vers 1h du matin, les gangsters, toujours masqués et armés, montèrent avec deux femmes choisies parmi les otages à bord du véhicule, qui démarra en trombe poursuivi par les autos-patrouille de la police.

Pris dans la circulation

dense de la rue Pierre-Charon, à proximité des Champs Elysées, les gangsters étaient cependant une fois de plus victimes de malchance: leur voiture percuta un taxi et s'immobilisa.

L'un d'eux a alors abandonné le véhicule pour tenter de s'enfuir à pied, mais les policiers ouvrirent le feu, et il fut tué sur le coup. Selon la police, l'autre gangster s'est blessé à la tête en chutant lourdement sur le trottoir, alors qu'il tentait de s'enfuir à son tour.

Mais l'agence UPI affirme qu'il fut grièvement atteint par les tirs des policiers et que lorsque ceux-ci ouvrirent

la porte arrière de la voiture, le deuxième gangster était affaibli, la main crispée sur sa mitrailleuse.

Les deux femmes prises comme otages étaient cependant saines et sauvées et les sacs de la rançon avaient été abandonnés dans le véhicule.

La capitale française connaît présentement une résurgence de hold-ups et de vols à main armée. Il y a trois mois, deux bandits s'enfuirent dans des circonstances analogues avec une rançon de \$1,3 million. L'argent n'a pas été retrouvé, mais six inculpés attendent leur procès en rapport avec cette affaire.



Un policier en civil, pistolet en main, s'abrite derrière une voiture durant le siège de la succursale du Crédit Lyonnais où deux gangsters venoient de prendre une trentaine d'otages.

En cas d'échec des Jeux

Drapeau cherche des boucs émissaires

— Fernand DAOUST

(PC, Reuter, UPI) — La récente déclaration télévisée du maire de Montréal visant à rendre les travailleurs de la construction responsables de la tenue des Jeux olympiques confirme les efforts accomplis par M. Jean Drapeau pour chercher des boucs émissaires en cas d'échec.

C'est en substance l'opinion qu'a exprimée hier M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, auquel les journalistes demandaient de commenter les propos tenus lundi par M. Drapeau.

"Il se prépare actuellement une campagne de blâme contre un tas de gens", a-t-il dit, en ajoutant que si les travailleurs étaient prêts à l'impossible pour achever ce qui a été entrepris, cela ne voulait pas dire qu'ils doivent accepter des conditions de travail mettant leur vie ou leur santé en danger.

Lors d'une interview télévisée, lundi, M. Drapeau avait demandé qu'une "sainte alliance" soit conclue entre le capital et le travail, pour permettre de terminer la construction des installations olympiques à temps pour les Jeux 1976.

Entretemps, le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, a rappelé hier que les municipalités du Québec n'étaient pas autorisées à transiger des emprunts directement avec le gouvernement fédéral, et qu'elles devaient passer par l'intermédiaire du gouvernement québécois.

M. Goldbloom avait été invité par le député péquiste Marcel Léger à commenter la rumeur voulant que le maire Drapeau se soit rendu à Ottawa pour y négocier un prêt sans intérêt de \$500 millions afin de financer le déficit des Jeux olympiques.

Intervention de Killanin

Pour sa part, Lord Killanin, président du Comité international olympique, a in-

vité les autorités canadiennes — fédérales comme provinciales — à unir leurs efforts pour que toutes les installations soient prêtes pour le début des Jeux, le 17 juillet prochain.

Il n'est pas question que les Jeux olympiques de 1976 se tiennent ailleurs qu'à Montréal, a déclaré Lord Killanin dans un communiqué publié hier à Lausanne, en ajoutant qu'il déplorait la proposition du comité olympique mexicain d'organiser les Jeux à Mexico en octobre prochain si Montréal se révélait incapable de respecter les délais prévus.

Enfin, M. Drapeau a déclaré lui-même hier que ce n'était pas une mauvaise administration, mais des facteurs imprévus tels que l'inflation et les disputes ouvrières, qui avaient fait tripler le coût des Jeux de 1976.

"Si vous me jugez responsable de l'inflation, a-t-il dit lors d'une émission radiodiffusée à ligne ouverte, le gouvernement fédéral — devrait me faire pendre."

Les dernières évaluations indiquent que le coût des Jeux est passé en trois ans de \$310 millions à plus de \$1 milliard. Les prévisions actuelles mentionnent un déficit de \$609 millions.

M. Drapeau s'est dit en désaccord avec ces évaluations. Il a souligné que le déficit prévu se fondait sur un revenu anticipé de \$425 millions provenant de la vente de la monnaie olympique et des timbres, de diverses loteries, des droits de diffusion et d'autres programmes.

"Mais pourquoi en rester là, a-t-il demandé. Pourquoi ne serait-il pas possible de recueillir plus de \$425 millions? Ce chiffre ne tient pas compte des revers de la loterie après les Jeux et d'autres éléments d'auto-financement. J'ai toujours dit que si vous laissez couler l'eau assez longtemps, vous remplirez la baignoire."

4-5

Sears...

Nos meilleurs aubaines

Rabais 30%

Valises souples et légères de style européen pour hommes et dames

Des valises merveilleuses pour toute la famille. Chacun des modèles est fait de vinyle robuste résistant aux égratignures et aux taches. Tons tan, brun, orange ou bleu.

A Fourre-tout 17" no 14R 054 400	Rég. 13.98	978^{ch}
B Fin de semaine 22" no 14R 054 401	Rég. 21.98	1538^{ch}
C Valise 24" no 14R 054 402	Rég. 24.98	1748^{ch}
D Valise 26" no 145 054 403	Rég. 29.98	2098^{ch}
E Valise 28" no 14R 054 404	Rég. 34.98	2448^{ch}

Télé-shopping 333-5811
VALISES, RAYON 14

HEURES D'AFFAIRES • STORE HOURS

LUN. MAR. MER. 9.30—17.30 H
 MON. TUE. WED.
 JEU. VEN. 9.30—21.00 H
 THUR. FRI.
 SAM.-SAT. 9.00—17.00 H

SIMPSONS-SEARS LTD.

**PLACE VERTU
VILLE ST-LAURENT
3055, CÔTE VERTU**

**MAIL CHAMPLAIN
BROSSARD
1655, PROVENCHER**

décès

REMERCIEMENTS/IN MEMORIAM

BAUDRY (Joséphine) — A Montréal, le 2 décembre 1975 à l'âge de 85 ans est décédée Mme veuve Firmin Baudry, née Joséphine Dubois. Elle laisse sa sœur Marguerite Levasseur, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 10526, rue St-Laurent, pour se rendre à l'église St-André Apôtre, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Buckingham, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERUBE (Germaine) — A Montréal, le 4 décembre 1975, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Edgar Berubé, née Germaine Senécal. Elle laisse dans le deuil 2 filles: Lise (épouse de Réal Devoyault), Huguette (épouse de feu Gilles Chartier), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funéraire partira des salons de la Société Coopérative de frais funéraires, 4848, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h. Exposé vendredi à 2 h p.m.

CHARTIER (Yolande) — A Montréal, le 3 décembre 1975, à l'âge de 26 ans, est décédée Mlle Yolande Chartier, fille de Marcel Chartier et de Yvette St-Jean. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Liée, 400 est, rue Henri-Bourassa pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière Montclair Memorial Park, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERMONT (Joseph m.d.) — A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 49 ans, est décédé M. Joseph Clermont, m.d., époux d'Isabelle Sauvé. Il laisse dans le deuil ses enfants: Marie-Josée, Jean, Pierre-Paul et Philippe. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Liée, 2095, rue de Salaberry pour se rendre à l'église St-Gaëtan, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CODERRE (Jean-Paul) — A Blainville, le 2 décembre 1975 à l'âge de 51 ans est décédé M. Jean-Paul Coderre, époux de Jeanne Foucault, demeurant au 16, 51e avenue, Blainville. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J.M.D. Cyr Eng., 167 boulevard Ste-Rose, pour se rendre à l'église Ste-Rose, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 h à 7 h.

COMEAU (Gilbert) — A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 53 ans est décédé M. Gilbert Comeau, époux d'Anna Amireault; il laisse dans le deuil, outre son épouse, une fille Michèle et 2 fils: Paul et Guy. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Liée, 7895, rue Notre-Dame est, pour se rendre à l'église Ste-Louise de Marillac, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE MONTIGNY (Michel) — A Montréal, le 2 décembre 1975 à l'âge de 23 ans, est décédé M. Michel De Montigny, fils de Pierre De Montigny et de Thérèse Bouffard. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Liée, 2251, est rue Jean-Talon, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Henriette) — A Montréal, le 2 décembre 1975 à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Armand Desmarais, née Henriette Bourbonnière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Charles-André, époux d'Avanell Duncan, et Suzanne, épouse de Paul Willard. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgie Liée, angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

DUFAULT (Eusèbe) — A St-Esprit de Montcalm, le 2 décembre 1975, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Eusèbe Dufault, époux de Cécile Ethier, outre son épouse, il laisse 2 enfants: Olivette, épouse d'Euclide Leblanc, et St-Jacques, André, époux de Françoise Venne, de Montréal, ainsi que plusieurs petits-enfants, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons Placide Perrault, 67, rue Montcalm, St-Esprit, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2h30, et de là au cimetière de St-Esprit, lieu de la sépulture.

BOUCHER (Roger) — A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 66 ans, est décédé M. Roger Boucher, époux de Dora Paré. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons T. Sansregret Liée, 4119, rue Beaubien est, pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à la Société canadienne du cancer ou la Fondation des maladies du cœur, seraient appréciés.

BOISVERT (J.-Alexandre) — A l'hôpital St-Eusèbe, de Joliette, le 3 décembre 1975, à l'âge de 87 ans, est décédé M. J.-Alexandre Boisvert, ex-maire de la cité de Joliette, courtier d'assurances, membre des chevaliers de Colomb, conseil 1468, époux de feu Atala Forest, demeurant 530, rue de Lanaudière, à Joliette. Les funérailles auront lieu samedi après-midi, le 6 courant. Le convoi funéraire partira des salons Garceau et Garceau, 636, boul. Manseau, Joliette, pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 2 h 30 et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Départ à 2 h pour la cérémonie qui aura lieu sur l'Esplanade de Joliette, à 2 h 10.

BOUVERIE (Marguerite) — A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve François Bouverie, née Marguerite Guévremont. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Françoise (Mme Marcel Deschamps), Lucille (Mme Philippe Meunier), Gisèle (Mme Paul-Emile Chassay), Claude (épouse de Claire Gendron), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funéraire partira des salons Jos Lussier et Fils, 4733, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Lucien) — A Verdun, le 2 décembre 1975, à l'âge de 71 ans est décédé M. Lucien Brunet, époux de Marguerite Gareau, demeurant 4037, rue Joseph, père de Jean-Guy, époux de Pierrette Legault, Lise, épouse de Albert Siebert, Pierre, époux de Monique Dubeau, Yvon, époux de Fay Redden. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire L. Thériault Inc., 512, rue de l'Église, à 9 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAREST (Pierre) — A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 67 ans est décédé M. Pierre Charest, époux de Thérèse Gadbois, outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Anita (Mme Jacques Noisoux), Nicole (Mme Germaine Hotte), 2 petits-enfants: Marie-Josée et François Hotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Deslauriers Liée, 790, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Cautonnement refusé à Paolo Violi

Parce qu'il est présentement détenu dans une autre affaire, soit par suite de sa condamnation à un an de prison pour refus de témoigner devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, Paolo Violi s'est vu refuser rapidement tout cautionnement, hier après-midi, par le juge Maurice Rousseau.

Le tribunal s'est en effet réuni en séance tenue à cet argument présenté par le procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, et même si l'on devine bien que, dans les prochains jours, le néo-parain de la mafia montréalaise aura insinué appel de cette condamnation, par la voie exceptionnelle de l'habeas corpus en Cour supérieure.

Il n'y a aucun doute qu'à ce moment-là son procureur, Me Maurice-S. Hébert va répliquer pour tenter à nouveau d'obtenir un autre cautionnement pour celui qui en a déjà fourni un de \$10,000 à Montréal, et un autre de \$30,000 à Toronto.

Enquêtes judiciaires ordonnées contre le maire de LeMoine et le conseiller de Saint-Antoine-des-Laurentides

Deux enquêtes judiciaires, qui seront toutes deux présidées par le juge Louis Paradis, de la Cour supérieure, seront tenues au cours des prochaines semaines dans la région métropolitaine, sur la conduite de deux administrateurs municipaux qui, par exception semble-t-il, avaient été dénoncés par leurs collègues des conseils municipaux de LeMoine, sur la Rive sud, et de Saint-Antoine-des-Laurentides, en banlieue de Saint-Jérôme.

Dans le premier cas, c'est sur la conduite du maire André Charpentier, de LeMoine, que le juge Paradis tentera de faire la lumière. C'est la Ville elle-même qui, par le truchement de son conseil municipal, a demandé que l'on éclaire les circonstances dans lesquelles le maire Charpentier aurait encaissé indûment une somme totale de \$15,322.58 à titre de prébende rémunération pour 27 mois d'administration et de coordination de l'Office municipal d'Habitation, ainsi que pour des dépenses diverses encourues à ce poste, et après qu'il agissait comme "parrain" d'un projet de rénovation du Centre de loisirs Joseph-Sénécal.

La Ville demande également que le maire soit tenu de rembourser cette somme, et qu'il soit déchu de sa charge et rendu inhabile à siéger pendant les prochaines cinq années.

Dans le cas du conseiller Fernand Thérien, de Saint-Antoine, dans le comté de Terrebonne, ses collègues du conseil lui reprochent principalement "d'avoir eu un intérêt" dans un contrat accordé par la Ville à un certain entrepreneur pour des travaux de réfection à un immeuble municipal.

Selon ses collègues du conseil, il aurait non seulement agi en connaissance de cause, mais il aurait également retiré un intérêt pécuniaire de ce contrat.

En ordonnant ces deux enquêtes, incidemment, le juge en chef Jules-Omer Deschênes, de la Cour supérieure, à qui elles avaient été présentées, selon la loi, a dû décider d'un point de droit fort contesté par les parties.

On soutenait en effet qu'il n'y avait pas de précédent où une corporation municipale se serait elle-même portée requérante de cette façon, contre le maire ou un autre membre du conseil, et qu'il s'agissait de premières tentatives du genre, de la part de municipalités, pour exercer ce recours spécial.

Car, dans le cours ordi-

naire des choses, ce sont généralement des groupes de citoyens qui prennent cette initiative.

Mais le juge Deschênes souligne que non seulement une municipalité a le droit d'ester en justice, mais que l'article 27 du chapitre 173 prévoit, pour elle, la possibilité de l'exercice d'un tel recours contre le maire, et au même titre, contre les conseillers municipaux.

Le tribunal en arrive donc à la conclusion que non seulement une municipalité peut demander elle-même une telle enquête, mais que semblable requête paraît constituer le seul recours efficace qu'elle puisse exercer pour cumuler, si elle a raison, ses conclusions et sa désapprobation de celui qu'elle attaque.

Les Jeux : une attaque avec des armes nucléaires possible mais peu probable

OTTAWA (d'après CP) — Les responsables de la sécurité aux Jeux olympiques de 1976, à Montréal, n'écartent pas la possibilité d'une attaque avec des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et des plans d'intervention sont prêts en cas d'une telle éventualité.

Le colonel Robin Bourne, sous-ministre adjoint au ministère du Solliciteur-général et directeur du Groupe fédéral d'analyse et de planification pour la sécurité, a admis hier qu'une telle attaque était "peu probable".

Mais il a rappelé, au cours d'une interview, qu'un étudiant de niveau secondaire disposant de \$50,000 et de 15 livres de plutonium, pouvait fabriquer une bombe atomique portable. Les instructions peuvent être obtenues dans n'importe quelle bibliothèque publique, aux États-Unis.

Les préparatifs de sécurité en vue de la tenue des Jeux de Montréal tiennent surtout compte d'actions traditionnelles comme l'assassinat, politique, l'attaque armée contre un groupe d'athlètes, comme ce fut le cas à Munich ou les émeutes sanglantes comme cela s'est produit à Mexico.

"Mais un illuminé ou un groupe terroriste pourrait facilement menacer les Jeux avec des armes atomiques, chimiques ou biologiques, a déclaré le colonel Bourne, et nous y sommes prêts".

Ainsi, les services de savants et de spécialistes ont été retenus, afin qu'ils puissent conseiller les autorités en cas d'imprévu.

Les effectifs de sécurité totalisaient 40,000 personnes à Munich et 45,000 à Mexico. Le Canada a mobilisé 12,500 personnes, soit 10,500 militaires et 2,000 agents de la GRC, la SQ et la CUM. Le ministère de la Défense a indiqué que l'affectation des seuls militaires coûtera \$25.5 millions.

avis légaux appels d'offres soumissions

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE LE BUREAU CARBARON LIMITEE (LE CAR BARON L'ÉC) CARBARON (CAR BARON) LIMITEE (LE CAR BARON) AVANT UNE PLACE D'ATTACHE AU 255, rue St-François, Montréal, Québec, s'a dressera à la Commission des Transports du Québec, d'attribuer un permis spécial pour transporter des marchandises générales de Montreuil-Frechetways Limited en dedans des limites de Montréal, Anjou, Beaumontfield, Boisbriand, Le Chartrou, Dorval, Dorval, Le Perre, LaSalle, Laval, LaSalle, La Prairie, Longueuil, Mont-Royal, Pointe-Claire, Rosemère, St-Hubert, St-Lambert, St-Leonard, St-Vincent de Paul, Ste-Anne-de-Bellevue, Ste-Fleur et Ste-Veronique. Ce service est exclusivement pour le compte de Montreuil-Frechetways Limited.

Tout intéressé peut consulter cette demande de permis spécial, déposer une offre et soumissionner dans les quatre points de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Carib, Montréal.

Publication: le 23 décembre 1975. MAURICE STEINBERG, AVANT.

825, rue, Imbry, 201, Dorchester, suite 101, Montréal, Québec.

la presse

tourisme

le cahier qui vous apprend à voyager économiquement.

- divertissant
- instructif
- utile
- illustré

Tous les samedis dans

la presse

avis légaux

appels d'offres soumissions



APPEL D'OFFRES
PMN-75-19271
pour 10h 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 6 janvier 1976

Poste Montagnais
Comté de Saguenay

CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE GITE ET COUVERT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 a.m. à 4 h 30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Secrétaire
M.-A. DEMERS

PROVINCE DE QUÉBEC - VILLE DE BÉLOEIL

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits, le premier (1er) décembre 1975, au rôle d'évaluation des biens réels dans cette ville à l'égard des immeubles imposables.

AVIS PUBLIC

est donné par le sousigné, greffier de cette ville.

QU'É lors d'une séance plénière, tenue le premier (1er) décembre 1975, le conseil de cette ville a adopté les règlements suivants:

- a) le règlement no 717-75: article 10. Règlement pour emprunter une somme de quatre-vingt-sept mille dollars (\$87,000) pour l'achat d'outillage et d'équipement;
- b) pour le service des incendies, aménagement de bureau, radios-moteurs, walkie-talkies, literie, boyaux, chaises, pneu, moteur hors bord, remorque et autres menus articles;
- c) pour le service de l'électricité, un camion léger type van;
- d) pour le service de la voirie, un camion avec benne basculante et équipement à neige; épandeur à sable et à sel; construction d'un entrepôt à sel; outillage divers pour l'atelier; système d'éclairage, terrain de stationnement et clôture métallique au garage municipal;
- e) le règlement no 718-75: article 10. Règlement pour emprunter une somme de cinq cent soixante-et-trois mille cinq cents dollars (\$53,500) pour l'exécution de travaux de construction sur le réseau électrique de la Ville de Beloeil, à la construction poste 24.9 KV à St-Basile-le-Grand; le prolongement de la ligne de partage des postes; Duxeray et Dupré à Beloeil;
- f) deux climatiseurs, sur Richelieu à Beloeil;
- g) conducteurs souterrains, refection viaducs du Canadian National;
- h) construction de ligne secteur St-Jean-Baptiste, rue St-Joseph, rue Desjardins, Boul. Vinet, rue Mer, Lajoye, C'prie, projet Villa Beloeil, à Beloeil; rue Principale, projet Rock, rue Bouchard à St-Basile-le-Grand; Montée des "30" dans la Paroisse de Beloeil, rue Normande à McMasterville et expansion du réseau;
- i) conversion de ligne secteur rue Kennedy et Boul. Constance, à McMasterville et du réseau de Mont St-Hilaire, g) étude de protection et essais sur le réseau de St-Basile-le-Grand;
- h) système d'éclairage dans les rues Des Peupliers, Des Sorbiers, Brossard, projet Rock, à St-Basile-le-Grand; projet Villa Beloeil et Val-Joli, éclairage extérieur au Centre Culturel et maison Villebon, à Beloeil et expansion du réseau.

QU'É les propriétaires parmi eux et citoyens visés qui étaient majeurs et électeurs canadiens à la date du 1er décembre 1975, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait, dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 309 de la Loi des Cités et Villages, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, doivent demander que l'un ou l'autre ou chacun des règlements numéros 717-75; 718-75 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.

QU'É cette demande a lieu selon les procédures d'enregistrement prévues aux articles 398 à 398.1 de la Loi des Cités et Villages et qu'aux fins de cette procédure, les personnes habiles à voter sur les règlements en question auront accès un registre tenu à leur intention, de 9 h 00 à 19 h 00 heures, les 15 et 16 décembre 1975 au bureau de la Ville, situé au 777, rue Laurier en la Ville de Beloeil.

QU'É le nombre requis de demandes enregistrées pour que l'un ou l'autre ou chacun des règlements numéros 717-75 et 718-75 fasse l'objet d'un scrutin secret, est de 336, et qu'à défaut de ce nombre, chacun des règlements en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QU'É toute personne habile à voter sur les règlements en question peut les consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QU'É le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 16 décembre 1975, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, située au numéro 777, rue Laurier, en la Ville de Beloeil, à 19 h 15 heures.

DONNÉ À Beloeil, ce 2 décembre 1975.

— PAUL-R. CHOQUETTE, c.m.a., Greffier.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

Prenez avis que la compagnie East Greenfield Volunteer Firemen's Association demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

Brossard, le 23 novembre, 1975.
John R. Maxburn, Secrétaire.

AVIS

Prenez avis que le BUREAU DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs, comme suit: FINE et DÉBITE en vigueur à compter du 25 novembre 1975; le supplément d'urgence no 121 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 122 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 123 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 124 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 125 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 126 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 127 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 128 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 129 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 130 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 131 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 132 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 133 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 134 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 135 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 136 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 137 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 138 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 139 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 140 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 141 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 142 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 143 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 144 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 145 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 146 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 147 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 148 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 149 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 150 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 151 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 152 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 153 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 154 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 155 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 156 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 157 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 158 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 159 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 160 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 161 de la Régulation, Paris du Québec, Inc. et de la Régulation no 162 de la Régulation, Paris

décès REMERCIEMENTS/IN MEMORIAM

DUSSAULT (René-L.) - A Montréal, le 2 décembre 1975 à l'âge de 78 ans, est décédé M. René L. Dussault, époux de feu Margaret Henchey, père de Claire (Mme P. Zutterman), Paul et Michael, lui survivent aussi trois sœurs: Mariana (Mme A.S. Hill), Germaine et Gabrielle (Mme P. Amos). Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie Ltée 5650, Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HARDY (Paul-Emile) - A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 69 ans est décédé M. Paul-Emile Hardy, propriétaire de Hardy et Rinfret Ltée, marchand de fourrures, époux de Rolande Deschatelets; il laisse ses enfants: Mme Jean-Claude Lafontaine (Monique), Mme Pierre Gagnon (Lise), Mme Guy Tanguay (Francine), Gilles (Jeanne-Mance Leduc), Michel (Suzanne Léger), Jean, sa sœur Rév. Soeur Lucienne Hardy, R.B.P., ses petits-enfants: Louis et Claudine. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc., 10325, rue St-Laurent, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

LAMARCHE (Lucien) - A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Lucien Lamarche, époux d'Hélène Schneider. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, un fils M. Pierre Lamarche, une sœur et un beau-frère: Dr et Mme Eugène Duval. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Ed. Darche et Fils Inc., 86 ouest, rue St-Charles, Longueuil à 11h45, pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 2h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

MIREAULT (Lucienne) - A Montréal, le 3 décembre 1975, à l'âge de 88 ans, est décédée Mlle Lucienne Mireault, fille de feu Marcel Mireault et de feu Marie Berthelet. Elle laisse dans le deuil ses 7 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires, 4818, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Arsène) - A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Arsène Pelletier, époux d'Alberta Paquette. Il laisse dans le deuil ses 7 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires, 4818, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 10h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIN (Zéphirin) - A Fabreville, le 3 décembre 1975 à l'âge de 93 ans est décédé Zéphirin Poulin, époux de feu Marie-Louise Blanchette, demeurant chez sa fille Mme Aurore Caron sur la 64e avenue; il laisse ses enfants: Mme veuve Ernest Caron (Aurore), Eddy, Edgar, Gérard, Mme Paul Gérard (Armandine), Alfred, Alcide, Anatole, Wilfrid, Hallen, Emile, Mme Bernard Dufour (Monique) et Thomas, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Gover et Clément, 3124 boul. Dagenais, Fabreville, à 11 h pour se rendre à l'église Ste-Croix de Lotbinière, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-ONGE (Roger) - A St-Hyacinthe, le 2 décembre 1975 à l'âge de 61 ans, est décédé M. Roger St-Onge, ex-trésorier de la Survivance, époux en les noces de feu Marie-Paule Beaugard et en 2es noces de Gabrielle Gagnon, demeurant 910 rue Brunette, St-Joseph. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons René J. Mongeau Ltée 1105, rue Girouard, St-Hyacinthe, pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière de la cathédrale, lieu de la sépulture. Salon fermé de 5 à 7 h p.m. Au lieu de fleurs, dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

THERRIEU (Lucienne) - A Longueuil, le 1er décembre 1975, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Joseph Therrieu, née Lucienne Cadieux, épouse de Joseph Therrieu. Elle laisse dans le deuil 9 enfants, ainsi que plusieurs petits-enfants, une sœur et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Ed Darche et Fils, 505, boul. Curé Poirier ouest, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Marc-sur-Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

GAUTHIER (Yvonne) - A Sorel, le 2 décembre 1975 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Aristide Gauthier, née Yvonne Mongeon, demeurant 38 rue Elisabeth, Sorel; elle laisse 3 fils et 3 belles-filles: M. Gaston Gauthier, avocat et son épouse, de Sorel, M. et Mme Roger Gauthier, de Sorel, M. et Mme Fernand Gauthier, de Tracy, 4 filles et 4 gendres: M. et Mme Clément Plamondon (Lucille), de Sorel, M. et Mme Jean-Marc Lacaille (Réjeanne), de Sorel, M. et Mme Jean Cardin (Ghislaine), de Sorel, M. et Mme Claude Larose (Louise), de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons S. Jacques & Fils 75, rue Elisabeth Sorel, pour se rendre à l'église St-Pierre, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture.

HUDON (Léon) - A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 57 ans est décédé M. Léon Hudon, époux de Rebecca Charette. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 7395, rue Notre-Dame est, pour se rendre à l'église St-François d'Assise, où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Roméo) - A LaSalle, le 3 décembre 1975 à l'âge de 55 ans est décédé M. Roméo Laporte, chef de service à la Northern Electric, époux de Rita Toutant. Il laisse dans le deuil son fils Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 7708, rue Centrale, LaSalle, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Sulpice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

MOQUIN (Gaston) - A Miami Beach, le 2 décembre 1975, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Gaston Moquin, autrefois de Montréal, demeurant 505 N.E.-96e rue, Miami Beach. Outre son épouse, née Marie Laroche, il laisse 4 filles: Mme Micheline Middlebrook, Mme Mirielle Dean, Mme Lino Henderson et Mlle Nicole Moquin, ainsi que 5 petits-enfants: Claudine et Nathalie Middlebrook, et Marc, Brian et Keith Henderson. La dépouille mortelle est exposée aux salons Philbeck, 1114 N.E., 2e Ave, Miami. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant à Miami.

PELLETIER (Joseph) - A Montréal-Nord, le 2 décembre 1975 à l'âge de 90 ans est décédé M. Joseph Pelletier, employé à sa retraite de la ville de Montréal, époux de feu Laurianne Dansereau. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson engr., 11117 rue St-Vital, Montréal-Nord, pour se rendre à l'église St-Vital, Montréal-Nord, où le service sera célébré à 9h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 h à 7 h.

ROCHELEAU (Jeneva) - A Montréal, le 1er décembre 1975, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Raoul Rocheleau, née Jeneva Rivard. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 4210, rue Adam, pour se rendre à l'église Très St-Nom-de-Jésus, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STONEHOUSE (Germaine) - A Montréal, le 2 décembre 1975 à l'âge de 69 ans 11 mois est décédée Germaine Bergeron, épouse de feu Léopold Stonehouse, demeurant à Montréal, mère de Jean-Guy, époux de Carmen Loiseau, Hugnette, Robert, époux de Madeleine Langlais, Michel, ses petits-enfants: Richard, Louise, Manon, Josée et Nancy. Les funérailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giguère et Tomasso Inc., 8909, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église St-Gilbert, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h. Exposée vendredi à 1h p.m.

TREMBLAY (Roméo) - A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 79 ans est décédé M. Roméo Tremblay, époux de feu Mme Méricie Dufour; il laisse dans le deuil ses enfants: Pierrette, Maurjce, Lucille, Denise, Jean-Guy, et Lise. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Boudrias et Cormier Ltée, 816 boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, à 10 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bois Franc, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, S.V.P. faire dons à la Société Canadienne du Cancer.

GIGUÈRE (Maurice) - A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Maurice Giguère, employé des Postes, époux de Jeannine Major; il laisse dans le deuil, ses fils: Pierre, Daniel, Sylvain et Serge. La dépouille mortelle sera exposée à compter de 6 h ce soir. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires, 4818, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HURTEAU (Oscar) - A Montréal, le 3 décembre 1975, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Oscar Hurteau, employé des douanes fédérales à sa retraite, ex-grand chevalier du Conseil St-Henri des Chevaliers de Colomb, dont il était membre du 4e degré et membre des Pèlerinages des malades de l'Oratoire St-Joseph, époux en 1res noces de feu Valérie Courchesne et en 2es noces de Carmen Tremblay, père de Marguerite (Mme Antoine Deschênes), Juliette (Mme Léo G. Dumouchel), Gilbert (Mme Aimé Vidal), Sylvia (Mme Fernand Choquette), Yolande (Mme Réal Charest), ainsi que 16 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 3660, boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.

LCMBARDO (Sam) - A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 72 ans est décédé M. Sam Lombardo, époux de feu Anna-Maria Massei, père de Nick, époux d'Ada Faresece, Joseph, époux de Fidora Faresece, Carmela, Josée (Mme Pierre Batista). Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120, rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NANTÉL (Rodolphe) - A Joliette, le 2 novembre 1975, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Rodolphe Nanté, époux de Clairette Courtémance, demeurant à St-Gabriel-de-Brandon, père de Claude, époux de Francine Gagnon, Francine, épouse de Jean-Claude Boutin, ses petits-enfants: Eric et Jean-François, ainsi que plusieurs parents. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giguère & Tomasso Inc., 8909, rue Hochelaga, à 9h30, pour se rendre à l'église St-Justin où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de St-Gabriel-de-Brandon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

PREGENT (Joseph A.) - Au Montréal Chest Hospital, le 2 décembre 1975 est décédé Joseph Albric Prigent, époux bien-aimé d'Elizabeth McNeil-Gillis, cher père de Janet (Mme J. St-Paul) de New Orleans, Louisiane, Margaret (Mme Gerald Arich), Daren, Connecticut, Mary (Mme C. Lopresti) de Babylon, L.I., N.Y. et Eric A. Prigent de la ville de New York, N.Y., grand-père de Joseph, Elizabeth, Janet, Edward, Andrew et Craig. Exposé au salon funéraire Wray Walton Wray, 1234, rue de la Montagne, Le service funèbre aura lieu en l'église St-Antoine, 5391 avenue Snowdon, vendredi le 5 décembre à 10 h a.m. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges.

SANDLIEN (Paul B.) - A St-Laurent, le 2 décembre 1975, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Paul B. Sandlien, né à Norway, Norvège (1897), vice-président exécutif à sa retraite de Seven-Up Cie, époux de Bernadette Grégoire, père de Bonnie-Lynn. Il laisse aussi plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant, à 10 h a.m. en la chapelle des salons J. R. Deslauriers Ltée, 790, boul. Ste-Croix, ville St-Laurent, et de là au cimetière Mont-Royal Memorial Park, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALLEE (Donalda) - A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Ernest Vallée, née Donalda Rochon. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée 3180, rue Ontario est, pour se rendre à l'église St-Louis de Boucherville, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Armand) - A Montréal, le 2 décembre 1975, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Armand Goyer, époux de Cécile Cardinal. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Henriette, épouse de Jean-Guy Tremblay, Monique, épouse d'Yvon Maréchal, Francine, épouse d'Albert Beauchamp, Louise, épouse de Claude Martin, Réjean, époux de Yolande Labelle, Paul-André, époux de Claire Favreau, Michel, époux de Claudette Primeau, sa sœur Mme Régina Goyer, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse, à 11h15 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JASMIN (Cécile) - A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 72 ans est décédée Mme veuve Omère Jasmin, née Cécile Asselin. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Henriette (Mme Marcel Hamel), Emma (Mme Marcel Morel), Pauline (Mme Jean-Paul Dagenais) et Rachel (Mme André Emond), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 7384, rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Léopold) - A Montréal, le 3 décembre 1975 à l'âge de 69 ans est décédé M. Léopold Martel, ancien marguillier de la paroisse Ste-Elizabeth, cofondateur de la Caisse populaire Ste-Elizabeth, ancien président de la Société St-Jean-Baptiste, ancien président de la Ligue du Sacré-Coeur de Ste-Elizabeth, époux de Rolande Drolet. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Gilles Martel (Lucille Brooks), Mme Fernand Hamelin (Huguette), Mme Jean-Paul Arbic (Monique), Mme André Morin (Nicole), et Mlle Louise Martel, grand-père de Francine, Pierre, Richard, Serge, Sylvain et Stéphane. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505 ouest, rue Notre-Dame pour se rendre à l'église St-Elizabeth, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NINCHERI (Gabriel) - A l'Hôpital Général de Montréal, après une longue maladie, le 2 décembre 1975, à l'âge de 61 ans est décédé M. Gabriel Nincheri, ingénieur, époux de Elfi Iussa, père de Roger, époux de Andrée, Kenny et Roland, époux de Irma Bouda, fils de feu Guido Nincheri (artiste), sa mère Gulia Pandinelli de Providence, Rhode Island, frère du Rév. George Nincheri; lui survivent: 1 belle-sœur Lida Iussa et 4 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Granato Engr., 292 est, rue Jean-Talon, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation, S.V.P. pas de fleurs, dons à la Fondation des maladies du rein seraient appréciés.

O'HARA (Claude) - A Pointe-aux-Trembles, le 3 décembre 1975 à l'âge de 43 ans, est décédé M. Claude O'Hara, employé à la Cité de Montréal, époux de Denise Noël, père de Daniel, Elise, Marc, André, Stéphane, Maureen et Kevin. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 11813, rue Notre-Dame est, pour se rendre à l'église Ste-Germaine Cousin, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS GALARDO (Dr A.T.) - La famille de feu Dr A.T. Galardo remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathies lors du décès du Dr A. T. Galardo, survenu le 30 octobre, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, télégrammes, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

LACERTE (Louis) - Subitement à Montréal, le 2 décembre 1975 est décédé M. Louis Lacerte, conseiller en administration, époux de Marcelle Bernier; outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Sylvie, son fils Paul, ainsi que plusieurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Un service religieux aura lieu vendredi le 5 décembre à 10 h en l'église St-Pascal Baylon. La dépouille mortelle ne sera pas exposée. Les cendres seront transportées à Québec où un service funèbre sera célébré samedi à 2 h en l'église St-Dominique. Inhumation au cimetière Belmont de Québec.

MARTEL (Antoine) - A Lennoxville, le 30 novembre 1975, à l'âge de 72 ans, est décédé Antoine Martel, époux de Adélie Bourgeois; outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, plusieurs petits-enfants et frères et sœurs. La dépouille mortelle repose à la résidence funéraire Ed Darche et Fils, 200, rue St-Louis, Lemoyne, jusqu'à mardi 9h p.m. pour être transportée au salon Richard et Turbide, à Lac-au-Saumon, comté de Matapédia. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 décembre à l'église paroissiale de Lac-au-Saumon, à 2h et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MILLETTE (Joseph) - A St-Ours, le 2 décembre 1975 à l'âge de 72 ans et 8 mois est décédé M. Joseph Millette, époux d'Aurore Auger, demeurant rue Immaculée-Conception, St-Ours. Les funérailles auront lieu vendredi à 11h après-midi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons Gilbert Mandeville & Fils Ltée 70, avenue Latraverse, St-Ours, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de St-Ours, lieu de la sépulture. Salon fermé de 5 à 7 heures p.m.

ATTENTION Ne jetez pas vos livres nous les achetons La Librairie Québécoise 1417, Amherst 523-3305 après-midi seulement

McKENNA CÔTE-DES-NEIGES Fleuristes Depuis 1851 731-4992

REMERCIEMENTS M. Lomer Sicard Mme Lomer Sicard remercie sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie lors du décès de son époux bien-aimé survenu le 1er novembre 1975 à l'hôpital de Lachine.

Appareils photos couleur instantanées par Polaroid. On se retrouve chez DUPUIS pour Noël. "Super Shooter" Polaroid Avec le film Polacolor 2 il vous donne de belles grandes photos Super Couleur. 29.95 ch. "SX-70 Polaroid" Modèle 3 La magie de la photographie SX-70 à un tout nouveau bas prix. 109.95 Le "Nouveau Zip électrique Polaroid" L'appareil photo couleur instantané pour la jeunesse d'aujourd'hui. 24.95. Un appareil photo Colorpack Polaroid des plus commodes. Vous êtes assurés de capter toute la gaieté des fêtes grâce à l'ultra-brillant film Polacolor 2 qu'il emploie. Il accomode de plus, cinq autres films instantanés - couleur ou noir et blanc. Un vrai cadeau pour ceux qui savent reconnaître la vraie valeur. Révolutionnaire, il vous donne des photos tout encadrées, et bien sèches, se développant sous vos yeux. Aussi compact que les autres modèles SX-70 et avec toutes les mêmes commandes électroniques... sauf que le système de visée est conçu de façon économique. Vous n'avez qu'à régler la distance. C'est la façon la plus économique de faire de la formidable photographie SX-70. Aussi modèle 1. 149.95 Modèle 2. 129.95. COMPOSEZ 842-6171 CENTRE-VILLE SEULEMENT REZ-DE-CHAUSSEE RAYON 241. COMPOSEZ 842-6171 CENTRE-VILLE SEULEMENT REZ-DE-CHAUSSEE RAYON 241.